

Salut les donateurs

Vers des archives
citoyennes

exposition
du 21 janvier au
31 décembre 2019

Rue de la Mouline 32 | Archives
1022 Chavannes-près-Renens | cantonales
vaudoises

Affiche : Delilah Martin, Atelier graphique Vert-de-rage
Maquette : Delilah Martin, Olivier Rubin
Mise en page : Olivier Rubin
Textes : Gilbert Coutaz avec la collaboration d'Olivier Pavillon
© Archives cantonales vaudoises, janvier 2019

TABLE DES MATIÈRES

5	INTRODUCTION
15	I. DES PARCOURS PERSONNELS EXCEPTIONNELS QUI ONT MARQUÉ LEUR TEMPS (1-6)
23	II. DES FAMILLES ANCRÉES DANS L'HISTOIRE DEPUIS DES SIÈCLES : DE LA DIMENSION RÉGIONALE À LA DIMENSION INTERNATIONALE (7-10)
31	III. D'AUTRES FAMILLES QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DU CANTON DE VAUD (11-14)
37	IV. ENTREPRISES ET SALARIES (15-22)
51	V. LES INITIATIVES CITOYENNES ENTRENT AUX ARCHIVES (23-25)
57	VI. DES THÈMES DE RECHERCHE RÉGÉNÉRÉS ET NOUVEAUX (26-35)
73	VII. DES FONDS QUI INTERROGENT SUR LES POLITIQUES D'ACQUISITION (36-39)
79	VITRINES BASSES
79	<i>Un document, une histoire (1-3)</i>
85	<i>Les antiquaires au secours des archivistes (1-3)</i>

Salut les donateurs!

Vers des archives citoyennes

Exposition conçue par Gilbert Coutaz avec la collaboration d'Olivier Pavillon, ancien conservateur du Musée historique de Lausanne

Photographies : Olivier Rubin

Graphisme : Delilah Martin, Atelier Vert-de-rage (Lausanne)

Scénographie : Anne Bellanger

Mise en perspective

Quand on dit « archives », on pense d'abord aux rayonnages chargés d'antiques documents – parchemins, traités, plans cadastraux, procès-verbaux et décrets – produits par les princes et seigneurs du Moyen-âge et les autorités des états modernes...

Mais l'histoire n'est pas faite que d'actes officiels, les individus y jouent bien sûr leur rôle, parfois toute une famille peut voir ses membres jouer un rôle au travers de plusieurs siècles, dans la politique, dans l'économie, dans l'armée ou dans les Églises, voire dans d'autres domaines de la vie en société. Des associations de citoyens vont s'activer dans l'économie, dans le sport, dans la culture ou dans ce que nous appelons aujourd'hui le « social ». Des entreprises vont naître, sous l'impulsion de personnages particulièrement entreprenants, se transformant le plus souvent en sociétés anonymes; leurs activités vont marquer durablement telle région, telle ville. Des salariés vont s'organiser en syndicats pour défendre leurs conditions de travail...

Les archives de ces mille activités privées qui nourrissent le tissu social de notre histoire n'ont pas d'existence officielle, comme c'est le cas depuis des siècles pour les archives publiques. Les aléas des faillites et des successions, la grande disparité d'intérêt pour la conservation de cette mémoire du passé font que l'existence des archives privées est aléatoire, dépourvue de toute systématique.

Ce sont les archives publiques – les Archives fédérales suisses dès le milieu du XIX^e s., par exemple – qui vont se soucier peu à peu de la conservation de ce matériau historique. Mais la trace de ces activités privées en archives publiques reste discontinue, car elle dépend de l'existence ou non de ces archives, de la volonté des acteurs de les constituer, de les conserver et de les transmettre. C'est pourquoi, depuis quelque dizaines d'années, les archivistes d'État ont lancé une véritable politique de promotion des archives privées pour tenter de sensibiliser les acteurs privés à leur constitution et leur conservation, souvent en mains publiques, et de dégager des unités de doctrine et de prestations.

Nous avons choisi de faire de l'exposition annuelle de 2019 un bilan de l'action des ACV, entre 1996 et 2018, en matière de collecte d'archives privées au travers d'une quarantaine d'exemples, en soulignant le rapport

de confiance qui s'est établi avec les déposants et les donateurs dont l'initiative de contacter les ACV leur appartient en propre. Chaque fonds est commenté du point de vue de ce qu'il reflète de la politique d'acquisition ou de ses apports à la connaissance.

Les archives privées? Une définition en creux

Les archives publiques sont définies comme des documents produits ou reçus dans l'exercice de leurs missions par l'État, les communes, les établissements et les entreprises publics. En droit strict, toutes les archives qui ne sont ni publiques ni semi-publiques sont privées. Elles sont souvent définies par la négative ou par défaut par rapport aux archives publiques. En ce sens, les archives d'une maison de commerce ou d'une entreprise industrielle sont privées, au même titre que celles d'une famille, d'une association ou d'une individualité d'un parti politique ou d'une société d'étudiants. L'habitude a été longtemps de réserver le terme « d'archives privées » aux seules archives de personnes physiques et de familles.

Aucune loi ne règle en Suisse le statut des archives privées, si l'on excepte les articles du *Code des obligations* concernant les livres et autres documents des sociétés.

À l'instar de tous les autres dépôts publics d'archives en Suisse, les ACV n'ont aucun pouvoir de contrainte sur les personnes physiques ou morales qui conservent des documents pour les faire entrer dans le domaine public ni ne disposent de droit de préemption sur tout document privé mis en vente.

Leurs seules armes sont la qualité de leurs prestations, leur audience, l'incitation et leur force de conviction. Elles reposent sur l'idée qu'elles se font de la Mémoire cantonale et sur la nécessité de faire reculer l'ignorance de l'histoire cantonale.

Les archives privées sont désormais inscrites dans la loi

Au changement de direction, le 1^{er} octobre 1995, un des principaux objectifs a été de fixer la politique des acquisitions des ACV. Il a fallu l'entrée en vigueur de la loi sur l'archivage (LArch) du 14 juin 2011, le 1^{er} janvier 2012, pour qu'elle trouve une sanction politique et juridique. C'est le règlement pour les ACV du 2 mars 1959 qui définit pour la première fois une disposition en faveur des archives privées, sans pour autant expliciter les approches.

La loi sur l'archivage a sanctionné un état de fait, en faisant de l'archivage de fonds privés une mission à part entière, passant tout de même après la mission fondamentale des ACV, celle de l'archivage des fonds de l'administration cantonale.

« Les ACV ont également pour mission de rechercher, collecter, conserver et mettre à disposition du public des fonds d'archives provenant de personnes physiques ou morales privées et qui ont un lien significatif avec le Canton de Vaud. » (Art. 9, al. 4).

Lui fait écho l'article 20 du règlement d'application de la LArch, du 19 décembre 2011 :

Les ACV « s'efforcent de collecter, en complément des fonds d'archives officiels qui leur sont versés, des fonds provenant de personnes, familles, associations, entreprises et autres personnes physiques ou morales privées, représentatifs du canton de Vaud dans ses différentes dimensions, naturelle, sociale, économique, scientifique, culturelle ou autre »

« Elles n'acceptent que les fonds ayant une valeur archivistique justifiant leur conservation définitive et dirigent vers d'autres institutions ceux n'ayant pas un lien suffisamment significatif avec le canton de Vaud. »

La politique d'acquisition

Les ACV privilégient la dimension cantonale, avant la dimension locale.

Elles manifestent une attitude d'ouverture à toutes les composantes de la mémoire cantonale, sans aucune exclusive, surtout quand elles viennent en complément des archives de l'administration cantonale ou apportent une autre approche.

Elles entendent demeurer une institution généraliste, avec des pôles d'excellence, et éviter toute approche idéologique. Elles évitent les redondances documentaires. Elles ne bâtissent pas leur politique d'acquisition sur le seul prestige des fonds, mais bien plutôt sur leur valeur informative, documentaire et sur leur contenu original.

Elles recherchent selon les situations à mutualiser leurs ressources, en veillant à maintenir l'unité des fonds, sans nécessairement obtenir l'unité des lieux de conservation. Ainsi, elles sont ouvertes à tous les supports d'information pour autant qu'ils soient liés à des documents écrits. Elles n'accueilleront pas isolément des photographies, des témoignages filmiques ou sonores.

Elles partagent cette mission avec d'autres institutions patrimoniales cantonale et communales. Elles s'inscrivent résolument dans ce réseau dans lequel elles jouent un rôle principal ou subsidiaire selon les situations documentaires et selon les politiques d'acquisition des membres du réseau.

Dans leur expertise, elles tiennent compte des critères suivants :

- tradition de l'institution dans la conservation de telle nature de fonds;
- unité, intégrité et densité du fonds;
- versement en bloc, et non pas « en miettes » ou par lots;
- fonds clos;
- état de l'organisation du fonds;
- état conservatoire;
- conditions de consultation liées aux versements - refus de fonds qui ne peuvent pas être communiqués, ou aux délais trop longs et d'application compliquée;
- aide à la confection de l'inventaire;
- gratuité de la remise, plutôt que l'achat - éviter la surenchère des prix; plutôt convaincre par des arguments patrimoniaux et d'établissement d'une mémoire publique;
- refus d'archives qui ont moins de dix ans, par rapport à la date de la création des premiers documents (exception : des archives peuvent avoir moins de dix ans pour une origine plus ancienne, mais dont les négligences de la conservation ou les aléas de la transmission ont provoqué des pertes et éliminations irrémédiables; dans ce cas, il faut que les documents n'aient plus d'utilité);
- traitement normalisé des archives privées en suivant les pratiques de confection des archives des archives officielles : normes ISAD (G);
- valorisation rapide d'un dépôt ou d'une donation par un bordereau de livraison ou un inventaire dans la base de données DAVEL.

La conclusion de conventions prévoyant des réserves de consultation générales ou à long terme est exclue.

Remise de fonds d'archives privées

En confiant un fonds d'archives aux ACV, les personnes privées (individuelles ou morales) assurent d'une part, la conservation à long terme de leurs témoignages, d'autre part, à enrichir le patrimoine historique commun.

INTRODUCTION

Accueillir des archives de nature privée, c'est nécessairement entrer dans l'expertise, la négociation sur le contenu des archives, le statut juridique et les conditions d'accès. Les coûts partagés ou non de l'opération sont également abordés dans cette étape, sans qu'ils constituent un préalable.

Statut

La donation sera toujours préférée au dépôt. Elle offre de nombreux avantages que n'a pas le dépôt pour le suivi et la valorisation des fonds - le dépôt est par définition fragile, car il est révocable.

Cotation

Une cote unique et exclusive est attribuée au fonds d'archives au moment de son entrée aux ACV. Dans des cas particuliers et après accord écrit, une cote générique peut être attribuée à un fonds, en principe familial, formé de plusieurs lots de documents de provenances différentes, mais unis par un même lien.

Convention

Des conventions de dépôt ou de donation règlent les conditions de leur conservation et de consultation. Elles sont signées sur la base d'un inventaire terminé et validé par les deux parties.

Conditions de prise en charge

Comment remettre un fonds d'archives privées ou para-administratives?

Il suffit à la personne envisageant de remettre des documents aux ACV de prendre contact avec le directeur ou avec l'un des archivistes, par téléphone, par lettre ou à la réception. Celui-ci lui proposera alors la démarche la plus adaptée à la situation. Il pourra, notamment, se rendre sur place pour examiner le fonds, ou accueillir celui-ci temporairement aux ACV, à cette même fin. Dans tous les cas, le directeur ou l'archiviste examinera avec la personne envisageant de remettre des documents aux ACV, l'opportunité de cette remise et déterminera, d'entente avec elle, l'étendue et les éventuelles conditions juridiques et pratiques de celle-ci.

Quels documents peut-on remettre?

Le fonds peut être constitué de quelques ou de nombreux documents, de toutes natures et sur tous supports. Il est essentiel que l'unité des fonds soit maintenue et ne soit pas détruite par des dépôts, partant des donations séparées à plusieurs institutions. Au cas où des éléments devraient tout de même, pour des questions de conservation ou de consultation, être placés dans une ou plusieurs autres institutions que celle qui a la charge du fonds, l'inventaire doit pouvoir en signaler toutes les parties. Une des institutions est désignée comme institution de référence pour la réunion de toutes les analyses.

Après examen des documents et en fonction de leur intérêt historique, les ACV peuvent proposer de n'en recevoir qu'une partie. Elles sont libres de les refuser sans justification. Dans tous les cas, les documents ne peuvent être remis aux ACV que dans la mesure où ils pourront à terme être mis à la disposition du public pour des recherches historiques.

Quelles sont les conditions juridiques de la remise?

La donation est toujours préférée au dépôt. Le fonds est alors donné en toute propriété à l'État de Vaud, représenté par les ACV.

Des conditions, en principe temporaires, peuvent éventuellement être prévues, d'entente entre le donateur et les ACV (p. ex. : consultation publique interdite avant une certaine date ou avant le décès du donateur; consultation par le public soumise à autorisation du donateur ou du directeur des ACV pendant un certain délai; etc.).

Un accusé de réception est établi lors de la remise du fonds. Avant ou après la rédaction de l'inventaire, selon les cas, une convention de donation est conclue entre le donateur et les ACV. Cette convention précise en particulier les éventuelles conditions de consultation.

Dans certains cas particuliers, le fonds peut être déposé aux ACV tout en demeurant propriété du déposant. Il fait alors l'objet d'un accusé de réception qui précise ce statut, puis, avant ou après rédaction de l'inventaire, d'une convention de dépôt conclue entre le déposant et les ACV. Cette convention, adaptée à chaque cas, précise les conditions de la consultation et du retrait éventuel du fonds.

Quelles sont les conditions financières de la remise?

La donation (ou le dépôt) n'est en principe acceptée qu'à titre gratuit.

La question financière entourant la prise en charge d'une donation n'est pas un préalable. Elle se décide au cours des négociations. En ce qui concerne le déposant, aucun frais n'est exigé, sauf en cas de retrait du fonds déposé, les ACV étant alors autorisées à demander le remboursement des frais d'inventaire, de conditionnement et de dépôt qu'elles auront assumés.

Il n'empêche que toute aide du donateur (ou du déposant) pour la rédaction de l'inventaire du fonds est bienvenue.

À quoi les ACV s'engagent-elles lors de la remise?

Les ACV s'engagent à traiter les documents donnés (ou déposés) avec le même soin que leurs propres fonds, afin d'en assurer la sécurité et la conservation durable. Elles veilleront à respecter l'intégrité du fonds, qui formera une unité archivistique spécifique et indissociable, dûment identifiée et cotée.

Aucune élimination ne sera effectuée sans l'accord exprès du donateur (ou du déposant). Si les ACV constatent, lors de l'inventaire, que des documents ne présentent pas suffisamment d'intérêt historique pour justifier leur conservation, elles les écartent et en dressent la liste, qu'elles soumettront au donateur (ou au déposant). Celui-ci pourra alors, soit autoriser leur élimination, soit les reprendre. Selon les cas, l'autorisation d'éliminer de tels documents pourra également être donnée au moment de la remise du fonds.

Les ACV réaliseront dès que possible le classement et l'inventaire du fonds. Un exemplaire de l'inventaire sera remis au donateur (ou au déposant). Dans le cas du dépôt, les ACV peuvent se contenter d'un bordereau de livraison.

Le fonds demeurera en tout temps consultable par le donateur (ou le déposant) et les personnes mandatées par lui, dans la salle de travail des ACV et durant les heures d'ouverture de celle-ci. Des emprunts temporaires dûment consignés par le donateur (ou le déposant) sont possibles.

À quoi la personne remettant un fonds s'engage-t-elle?

Sauf en cas de dépôt, elle s'engage à transférer la propriété du fonds à l'État de Vaud, représenté par les ACV.

Sauf conditions particulières prévues par la convention de donation (ou de dépôt), elle autorise la consultation du fonds par les lecteurs des ACV, à des fins de recherches historiques, dès la remise et aux mêmes conditions que celles qui régissent les propres fonds des ACV.

Les Archives cantonales vaudoises, au service de quelles mémoires?

D'abord les archives du pouvoir

Les ACV tirent leur origine des événements révolutionnaires de 1798; elles ont été créées pour affirmer la souveraineté des nouvelles autorités et pour recevoir dans le beffroi de la cathédrale de Lausanne les

archives officielles et celles récupérées des anciens maîtres du Pays de Vaud. Deux cents vingt ans plus tard, elles demeurent prioritairement et naturellement le dépôt central des autorités exécutives, législatives et judiciaires.

L'ouverture obligée aux archives d'origine privée

Et pourtant, la Mémoire cantonale ne procède pas que de la mémoire de l'administration et de ses autorités; elle est plurielle, diverse, multiforme et disséminée, elle est tout autant naturelle que culturelle. Comme en 1798, la Mémoire doit demeurer un fondement de l'identité cantonale, elle est une responsabilité collective. Un dépôt d'archives cantonales doit nécessairement participer à la constitution de la Mémoire cantonale, non pas en solitaire, mais dans le cadre de réseaux, partenariats, collaborations plus ou moins permanents, en prenant à chaque fois sa part de responsabilité. Il doit prévenir les changements et tenir compte des évolutions.

En conséquence, sauver la Mémoire officielle d'un canton, c'est aussi sauver la Mémoire du tissu humain et social du territoire correspondant, des personnes et des activités qui font l'histoire du lieu. L'une ne va pas sans l'autre. Il faut jouer de la combinaison des deux, sachant que les détenteurs d'archives privées n'ont aucune contrainte de travailler avec les dépôts d'archives, comme les dépôts ne sont pas obligés de tout accueillir. Il faut garder à l'esprit que les propositions qui sont faites d'accueillir des archives privées ne se planifient pas; elles sont déclenchées selon le bon vouloir du détenteur, elles sont « inspirées » par le rapport de confiance de l'institution d'accueil et la qualité des prestations (elles ne sont pas nécessairement gracieuses et immédiates), elles sont l'aboutissement d'une rencontre et le partage d'une conception commune du mémorable et de la Mémoire. Une manière entendue de prolonger l'existence.

Quelle mémoire cantonale?

Des archives patrimoniales et scientifiques aux archives sociétales et citoyennes

Depuis 1996, le périmètre du champ patrimonial, les exigences de la recherche historique, les attentes sociétales, tout comme les besoins de l'administration se sont accrus et ont varié. Les hommes et les femmes politiques sont interrogés, le plus souvent vivement et sans être préparés, sur des faits, des décisions et des comportements. Les Archives ne sont plus seulement un espace patrimonial, un lieu de curiosité pour les historiens; elles sont devenues pour les citoyens un enjeu de quête identitaire, de débats sur les agissements de la société, les idéologies dominantes et marginales, avec le besoin de réponses transparentes et complètes. Dans ce contexte, les apports des archives privées sont considérables, car ils documentent des domaines de l'activité humaine où l'Etat n'intervient pas ou seulement depuis récemment, des parcours individuels et familiaux, des opinions différentes de celles défendues par les édiles politiques, des maillages sociaux et économiques originaux ou inattendus, des courants de pensée, des questions sociales et des catégories sociales peu ou prou représentés, généralement sans voix.

Les difficultés de toute politique d'archivage sont d'anticiper les attentes de demain et de justifier d'investir pour le futur, sachant que certains fonds d'archives archivés attendront longtemps leur sollicitation. Les derniers grands débats qui ont traversé la société suisse sont arrivés 20, 50 ans après les faits. Si les réponses ont tardé, c'est parce que les archives officielles n'avaient pas été conservées ou, si c'était le cas, n'étaient pas inventoriées ou étaient incomplètes, ou (on omet cette considération), parce qu'elles n'étaient pas relayées par des archives privées. La qualité et la rentabilité d'une politique de versement (archives officielles) ou d'une politique d'acquisition (archives privées), qu'elle soit prospective ou réactive, ne se mesurent qu'avec le temps.

C'est ainsi que, ces dernières années, des thèmes ont été .renseignés pour la première fois aux ACV, tels que l'humanitaire, l'addiction, la politique de la drogue, le handicap, le harcèlement, les syndicats, les flux migratoires, l'aviation, la presse, la publicité, la psychiatrie, la franc-maçonnerie, l'ésotérisme, la philanthropie, le racisme, les droits de l'homme.

Nous sommes convaincus que les ACV doivent pouvoir rester un lieu privilégié, sans être exclusif et en évitant la concurrence entre les institutions, pour les archives de provenance privée. Les archives privées sont une chance pour la politique de la Mémoire, partant les Archives publiques sont nécessairement façonnées par les apports des archives privées

État des lieux au 31 décembre 2018

Au 31 mars 2004, les ACV conservaient sous la lettre générique P alphabétique (Archives privées), utilisée entre 1965 et 1978, du plan général de classement 871 fonds d'archives privées, et sous la lettre PP numérique (Archives privées), ouverte en 1979 816 fonds, soit un total de 1687 fonds d'archives privées. Il faut ajouter à ce chiffre les fonds d'archives privées classées directement dans des sections à valeur de collection : A (surtout Af « Seigneurs et familles divers »); B; C en particulier les sous-sections CXV « Seigneuries », CXVI « Familles nobles » et CXX « Communes », F (« Terriers ») et G (« Catastre et plans »). On peut parler sans exagération de 1800 fonds d'archives privées aux ACV, à fin du premier trimestre de 2004, contre 2092 au 31 décembre 2018.

INTRODUCTION

Année	Cote de départ	Intitulé	Cote d'arrivée	Intitulé	Nombre d'acquisitions	Fonds nouveaux	Métrage	Nombre d'inventaires
1996	PP 577	Pignons SA	PP 621	Chaudet (Paul)	57	44	151	150
1997	PP 623	Schmutz, André	PP 655	Veillon, famille	49	32	110	185
1998	PP 656	Association suisse des sages-femmes	PP 692	Dubois, famille	61	36	537	36
1999	PP 696	Dreffet, Pierre	PP 722	Ollon, familles de la commune	59	26	250	37
2000	PP 724	Jaccard, famille	PP 742	Bureau de la propriété intellectuelle	54	22	232	40
2001	PP 743	Zofingue, Section Vevey-Montreux	PP 767	Bonnard, famille	71	24	148	33
2002	PP 768	van Muyden, Arnold	PP 799	Association suisse d'aide aux sourds-muets et démutisés	62	28	201	41
2003	PP 800	Société d'agriculture de Mathod	PP 812	Pittier, Henri	69	14	28	34
2004	PP 813	Pfeiffer-Monnerat, Henriette - Jeanne	PP 828	Association vaudoise des officiers communaux du travail	52	19	143	64
2005	PP 829	Bolomey, Eugène	PP 850	Hoirie André Freymond	56	17	127	96

2006	PP 851	Registre de reconnaissances	PP 876	Freudenreich (famille)	52	26	120	128
2007	PP 877	Croix de Camargue	PP 896	Association de défense et de détente de tous les retraités	53	18	251	69
2008	PP 897	Fonds d'entraide des musiciens	PP 905	Clés pour le travail	65	10	154	39
2009	PP 906	Froidevaux, Thierry	PP 925	Algroz, famille	78	18	393	20
2010	PP 926	Contesse, Gabriel	PP 943	Centrale sanitaire suisse	64	15	287	23
2011	PP 944	Association vaudoise de la Société suisse de sauvetage	PP 958	Comité international contre la piraterie	48	15	280	26
2012	PP 959	Société cantonale vaudoise de génie	PP 982	Herzig, Henri	68	24	302	21
2013	PP 983	Bory, famille	PP 1006	Union des patrouilleurs alpins 10	58	23	246	23
2014	PP 1007	Fondation Henry Necker	PP 1028	Rollier, Auguste	65	23	201	22
2015	PP 1029	Mayor, Jean-Claude	PP 1055	Chavannes, famille	71	27	1098	25
2016	PP 1056	Narakas, Algimantas Otonas	PP 1072	Vautier, Armand Edouard	76	38	234	20
2017	PP 1073	Raccaud, famille	PP 1088	Margot, Daniel	63	19	249	20
2018	PP 1089	Troillet, Pierre-Antoine	PP 1109	Groupe régional des bibliothécaires vaudois	70	22	250	35
Totaux	540 cotes/ intitulés nouveaux				1421	540	6129	1187

61
Le Bon Jour

de Jack Rollan.

JACK ROLLAN

AU

CONSEIL

FÉDÉRAL ?

Manchette du *Bon Jour de Jack Rollan*, No 61, 15 décembre 1954.
« Jack Rollan au Conseil fédéral? », s.d. [1954].

PP 881/149_61

I. LES PARCOURS PERSONNELS EXCEPTIONNELS QUI ONT MARQUÉ LEUR TEMPS

1. Auguste Rollier (1874-1954) : le pionnier de l'héliothérapie à Leysin

*Un fonds d'archives souvent cité
et longtemps attendu*

Le Dr. Auguste Rollier (1874-1954) est le pionnier de la station thérapeutique de Leysin. En 1903, il s'installe dans la station et y ouvre une clinique pour enfants tuberculeux, « Le Chalet ». Trente-sept ans plus tard, en 1940, il est à la tête d'un véritable empire de 18 cliniques accueillant près de 1500 tuberculeux, où l'on pratique la « cure solaire » (héliothérapie), les activités sportives et culturelles – dans la perspective d'une médecine holistique, ainsi qu'une rééducation par le travail (Clinique manufacture). Célèbre loin à la ronde, il attire à Leysin de nombreux médecins-assistants qui viennent y suivre son enseignement, qu'il prodigue aussi à l'Université de Lausanne.

C'est le médecin cantonal Jean Martin qui entreprit, en 1992, les premiers contacts avec Suzanne Chapuis-Rollier, sa fille, pour une prise en charge des archives du Dr. Rollier, mais sans succès immédiat. Il fallut attendre 2014 pour qu'un accord entre les descendants et l'État de Vaud, favorisé par l'intervention du directeur de l'Institut d'histoire de la médecine et de la santé publique, permette la donation de l'ensemble de ces archives aux ACV, à l'exception de quelques documents donnés précédemment à la Commune de Leysin et de films versés à la Cinémathèque suisse.

Fiche signalétique : PP 1028, 2,10 mètres linéaires. Donation. Depuis décembre 2014.

Fonds apparentés : P 2000/20 : cartes postales des cliniques du docteur Auguste Rollier, à Leysin; PP 203 (Cevey, Francis); PP 911 (Fondation du sanatorium universitaire suisse); PP 1105 (Cardis, Fernand)

Illustrations - Légendes

Auguste Rollier, *Quarante ans d'héliothérapie*. Lausanne, F. Rouge, Librairie de l'Université, Lausanne, 1944, 179 p., Bibliothèque des ACV, VA 7768

p. LXVI Ecole au soleil, hiver et été

p. LXVII Chaise longue adaptée au travail en position ventrale

« Golden Key of Merit », diplôme relatif à la décoration remise au Dr. Auguste Rollier par les membres de l'American Congress of Physical Therapy, 11 septembre 1935, PP 1028/114

2. Jean Villard-Gilles (1895-1982) : le poète et le chansonnier inspirés et populaires d'une contrée et d'une époque

L'obligation d'enrichir le fonds de référence

Jean Villard (1895, Montreux - 1982, Saint-Saphorin), de son nom de scène Jean Villard Gilles, connaît son premier succès en 1918, lorsqu'il participe comme acteur à la création de l'Histoire du soldat de Charles-Ferdinand Ramuz et Igor Strawinsky. À Paris dès 1919, il est engagé par Jacques Copeau, au Vieux-Colombier où il est successivement régisseur, acteur et directeur de scène. Avec Copeau, il crée la Compagnie des Copiaux qui rayonne en France et en Europe. Également auteur dramatique et metteur en scène, il décide, dès 1932, de se consacrer surtout au cabaret et au music-hall avec son partenaire Julien, dans le fameux duo Gilles et Julien, qui leur vaut un Grand Prix du disque. À la veille de la guerre, il collabore avec le cinéaste Georges-Henri Clouzot pour lequel il écrit scénarios et dialogues de trois films.

Mobilisé en 1939, il rentre en Suisse et participe au Théâtre aux Armées. Il crée alors son succès mondial « Les Trois Cloches » et lance son propre cabaret, « Le Coup de Soleil », à Lausanne, en octobre 1940. Jusqu'en 1948, il y formera un fameux duo avec Édith Burger, décédée en 1948. C'est alors que commence sa collaboration avec Albert Urfer, avec lequel il va former un nouveau duo jusqu'en 1975.

De 1949 à 1959, il dirige à Paris son cabaret « Chez Gilles », l'un des trois premiers cabarets littéraires de la capitale. Parallèlement, il écrit et monte deux pièces au Théâtre du Jorat à Mézières et joue à Paris comme acteur dans des pièces de Feydau et de Dürrenmatt.

De retour en Suisse dès 1959, il reçoit en 1965 le Prix de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques et anime pendant sept ans une chronique à la Radio romande.

En 1976, il fait ses adieux à la scène; deux ans plus tard, il reçoit le Prix de l'Académie Charles-Cros. En 1979, lors d'une Fête de la Chanson romande à Bellerive (Lausanne), il est fêté par toute la génération des jeunes chanteurs de Suisse romande, en particulier par Michel Bühler et Sarcloret.

Les premiers contacts avec la veuve de Gilles, Évelyne Villard, ont débuté en 1995, grâce à l'entremise de Jean-Pierre Nicod, ancien secrétaire municipal de Lausanne. Gilbert Coutaz, alors directeur des Archives de la Ville de Lausanne, a d'emblée défendu le principe de l'unité du fonds en une seule institution afin de servir au mieux la personnalité multiforme du poète. Ainsi, les archives de Gilles ont-elles été données par tranches successives aux ACV, entre 1996 et 2012, constituant un ensemble d'une impressionnante richesse musicale, théâtrale et littéraire. Elles sont complétées par les achats de manuscrits et de partitions importants faits depuis lors par les ACV.

Fiche signalétique : PP 607, 4,45 mètres linéaires. Donation. Depuis avril 1996.

Fonds apparentés : Dossiers ATS: Dossier ATS Gilles (Jean Villard-); PP 665: Gilles (Jean Villard-); PP 674: Gilles (Jean Villard-); PP 703: Gilles (Jean Villard-); PP 792: Gilles (Jean Villard-);

P 1000/139 : Jean Villard Gilles, Les Histoires de Gilles, Illustrations de Varé, Lausanne : Les Éditions Nouvelles, 1943, 223 p.; P 1000/142 : Jean Villard Gilles, Quatre chansons de soldat; P 1000/159 (Quatre poèmes autographes, datés et signés, 8 pages in-4o, soit les textes de Dollar (Genève, juillet 1932), Au Boulevard Edgar-Quinet (Raguènes, août 1953), La Venoge (Pont-Manech, août 1954) et Les dieux d'un jour (Affisios, août 1961). Textes accompagnés de leur transcription intégrale avec notes, établis par Gilbert Coutaz, tirage positif de chaque feuillet (= T 285/1) et cédérom des prises de vue numériques des quatre manuscrits (= W 44/1); P 1000/215 (Pahud, Claude) : lettre de Gilles à Claude Pahud, à la suite de la publication de son livre « Mon demi-siècle » (15 novembre 1967); P 1000/323 (Gilles, Jean Villard-)

Illustrations - Légendes

Lettre autographe de Charles Ferdinand Ramuz à Gilles, Pully, 24 août 1918, PP 607/40. Ramuz, qui ne connaît pas personnellement Gilles, lui propose de prendre le rôle de suppléant de Gabriel Rosset, acteur devant interpréter le Diable dans l' « Histoire du Soldat » en préparation.

Radio - *Je vois tout*, couverture et pages 2-3 du no 10, 5 mars 1959, PP 607/90. « La partie de cave », chanson de Gilles et photomontage de Roland Schläefli et M. Baccaglio, ASL Lausanne.

« La Venoge », manuscrit autographe du poème de Gilles, Port Manech, août 1954, P 1000/159/1. Un des textes les plus connus et les plus emblématiques du poète-chansonnier.

3. Jack Rollan (1916-2007) : cabarettiste, pamphlétaire et animateur de radio de l'après-guerre, aux origines de la Chaîne du Bonheur

Le pouvoir émotionnel des archives

Louis Plomb (1916-2007) - Jack Rollan pour la scène - fait un apprentissage de photographe chez Gaston De Jongh à Lausanne, mais ne le termine pas et se fait engager au Théâtre Municipal de Lausanne en 1932 comme figurant accessoiriste. Il pratique aussi la musique, devient percussionniste dans le « Peter's Boys » qui joue dans les tea-rooms chics et les palaces. En 1941, il est remarqué lors d'une audition de chansons de Radio Genève par Ruy Blag, célèbre animateur de l'époque. Ce dernier l'engage pour produire deux chansons par mois sur cette antenne.

Voilà notre jeune acteur-chanteur-musicien introduit dans le monde de la radio et du cabaret. C'est à ce moment qu'il prend son nom de scène. Peu après il lance avec trois compères - Wanny - la compagne de Ruy Blag, André Lauriac et Jean Nello - un quatuor vocal, « Quatre sur un piano » qui rencontre un grand succès sur les ondes et sur la scène. Jack Rollan va pourtant démissionner de Radio Genève suite à une relation amoureuse avec Wanny, la compagne de son patron... Il poursuivra cependant sa carrière radio-phonique à Radio Lausanne, où il lance son fameux « Bonjour » ainsi que d'autres émissions comme « Jane et Jack » avec Jeanne Savigny, « Trois et une » avec Paul Herbier, André Lauriac et Gisèle Robert, « Y en a point comme nous », etc.

I. LES PARCOURS PERSONNELS EXCEPTIONNELS QUI ONT MARQUÉ LEUR TEMPS

En 1946, il crée avec Roger Nordmann la « Chaîne du Bonheur ». Féroce satiriste, il doit, après dix ans d'antenne, quitter la Radio en 1952, suite à sa dénonciation des agissements d'un régisseur genevois. Il lance alors son propre journal satirique, *Le Bon Jour de Jack Rollan : organe officiel des satires*, qui connaîtra 135 numéros jusqu'en 1959, tirant parfois à près de 100 000 exemplaires. Entouré de plumes et de caricaturistes de premier plan comme Samuel Chevalier, André Marcel, André Paul et Jacques Faizant et fort de son succès, il décide de monter un grand spectacle satirique itinérant sous chapiteau sur le thème « Y en a point comme nous ! ». Ce sera un échec qui le met sur la paille et l'oblige à interrompre la parution de son journal.

Quatre ans plus tard, le voilà chroniqueur à « La Suisse », où renaît bientôt son « Bonjour » jusqu'à ce jour de 1974 où il voit censuré par la rédaction son papier sur la mort du cardinal Jean Daniélou dans les bras d'une prostituée... Il tente alors de relancer son propre journal avec ses compagnons des années 50 ainsi que de plus jeunes chroniqueurs satiristes comme Lova Golovtchiner. L'aventure s'arrête après neuf numéros.

Dès les années 70, il mène une activité très mouvementée de chroniqueur dans divers magazines et quotidiens (« Femina », « Flair », « Dimanche.ch », « 24heures ») où il se brouille successivement avec les rédacteurs en chef. Cependant, de 1978 à 2006, il trouve dans le journal gratuit « Biel/Bienne » un espace où il peut donner libre cours à sa verve caustique. On le retrouve aussi chroniqueur sportif dans la « Semaine sportive » avec son billet « Le bon shoot de Jack Rollan ».

Dès 1947, paraissent divers écrits de Jack Rollan dont le fameux « Petit maltraité d'histoires suisses » en 1950. De 1955 à 1966, il fonde sa maison d'édition, « La Thune du Gay », qui fonctionne comme un club de littérature humoristique et publie 90 titres durant ces années.

Parallèlement, il poursuit occasionnellement une activité de comédien à Genève et Lausanne, en compagnie de Collette Jean en particulier. En 1965, il gorille l'Exposition nationale qui vient de se terminer et qui n'avait pas accepté sa collaboration, dans une cantate satirique de son cru sur le thème « Si l'Expo m'était comptée... » dont il est le récitant et que crée l'Orchestre de la Suisse romande sous la direction de Jean-Marie Auberson avec les Chœurs de la Radio suisse romande, dirigés par André Charlet ! L'année suivante il crée son « Cours (d'un soir) d'initiation sexuelle », interdit par la Municipalité de Genève, mais plébiscité par le public romand et parisien.

Finalement, de 1983 à 1986, Jack Rollan donnera un spectacle occasionnel sous le titre « Récital pour home solo et cœur de femmes », dans lequel il fait la lecture d'extraits de ses innombrables écrits, y compris d'œuvres en devenir, qu'il ne terminera d'ailleurs jamais...

Grand séducteur, vigoureux polémiste, poète à ses heures, Jack Rollan fut un personnage engagé - et donc très controversé -, qui n'hésita pas, entre autres, à soutenir l'initiative de Samuel Chevalier pour la réduction des dépenses militaires et qui fit grève de la faim pour soutenir celle d'Edmond Kaiser, fondateur de « Terre des Hommes ».

Après son décès, les archives de Jack Rollan sont entrées rapidement, entre 2007 et 2008, aux ACV, grâce à l'entremise de son fils Jaques H. Plomb et d'Irène Betanelli, sa veuve. Suite au décès d'Irène Betanelli, des documents complémentaires de grand intérêt ont été intégrés au fonds, en 2014-2015.

Fiche signalétique: PP 881, 51,80 mètres linéaires. Donation. Depuis mai 2007.

Fonds apparentés: P 1000/141 (Bonjour..., ouvrage dédié par Jack Rollan; P 1000/214 (Rollan, Jack); PP 607 (Gilles, Jean Villard-); PP 1062 (Gardaz, Émile)

Illustrations-Légendes

Manchette du *Bon Jour de Jack Rollan*, No 61, 15 décembre 1954, « Jack Rollan au Conseil fédéral? », s.d. [1954], PP 881/149_61

Le Bon Jour de Jack Rollan, Organe officiel des satires no 61, 15 décembre 1954, page 4: « Jack Rollan au Conseil fédéral », Bibliothèque ACV, ZCA 5

En page 1, Jack Rollan adresse une lettre ouverte au conseiller fédéral Philipp Etter, l'invitant à démissionner: « C'est pourquoi je veux croire au nom de beaucoup que vous nous ferez ce matin la surprise de vous retirer in extremis. Ce geste patriotique vous garantira le plus important succès de votre carrière, tout en apportant aux pays les forces fraîches dont il a besoin. »

En page 4, neuf paires de photos satiriques où le pamphlétaire gorille divers hommes politiques, en affirmant qu'il pourrait faire aussi bien qu'eux au Conseil fédéral...

« Je m'engage à travailler autant que M Philipp Etter; à faire d'aussi bons vins que M. Rubattel; à écouter vos téléphones comme M. Feldmann; et à dépenser autant de millions que M. Kobelt »

Je vois tout en famille: page de couverture avec le portrait photographique de Jack Rollan, à l'occasion du lancement, dans ce média, de son « Petit Maltraité d'histoires suisses » en feuilleton, 14 juin 1950, no 24, photographie R Filliou, La Sallaz, Lausanne, PP 881/217

4. Roger Volet (1919-1999) au service de la musique populaire

*Un des élargissements du périmètre d'intervention :
des chorales aux fanfares*

Roger Volet (1919-1999) doit son initiation musicale à son père, directeur de la fanfare de l'Armée du Salut à Lausanne. Le décès de ce dernier l'oblige à abandonner ses études de chimie pour embrasser la carrière de musicien afin de subvenir aux besoins de la famille. Il est engagé comme trompettiste par divers orchestres de variétés tournant dans les dancings et brasseries de Suisse romande. Au cours de ces tournées il rencontre la pianiste Céline Chaillet, qui va devenir sa femme.

Dès 1941, il collabore à Radio-Lausanne, dont il devient régisseur musical en 1956. En 1965, il y lance le « Kiosque à musique » où il défend la musique folklorique et populaire, une émission qui existe toujours....

Une blessure aux lèvres l'éloignant de la pratique de la trompette, il s'oriente dès 1946 vers la direction, d'abord avec l'ensemble « La Perce-Oreille », puis avec l'« Ensemble romand de musiques de cuivre ». Il dirigea de nombreuses fanfares, l'Union instrumentale de Lausanne, les fanfares de Forel/Lavaux, de Vevey

I. LES PARCOURS PERSONNELS EXCEPTIONNELS QUI ONT MARQUÉ LEUR TEMPS

et de Payerne, où il crée aussi l'École de musique de la Broye. Très actif avec son épouse dans le monde associatif de la musique populaire, il présida en particulier la commission musicale de la Fête fédérale de musique de 1981, à Lausanne.

Ses archives, données aux ACV en 2009, documentent non seulement les multiples activités de cet ardent défenseur de la musique populaire, mais aussi plus largement la vie musicale des chœurs et fanfares de Suisse romande, ouvrant ainsi un nouveau champ documentaire aux ACV.

Fiche signalétique : PP 919, 8,20 mètres linéaires. Donation. Depuis octobre 2009.

Fonds apparentés : P 1000/218 (La Perce-Oreille); PP 470 (anciennement PP 186) : Société cantonale des musiques vaudoises)

Illustrations-Légendes

La « Perce-Oreille ». Photographie : R. M. Despland, RTSR, août 1975, PP 919/11 (= T 364/2)

Bande enregistrée de divers morceaux interprétés par la « Perce-Oreille » et l'« Ensemble romand de musique de cuivre de Radio-Lausanne », s.d., 1 bobine, PP 919/10 (=V 58/1)

5. Claude Pahud (1924-2017) : du scoutisme au « social »

*Construire une mémoire en acceptant d'aller
au rythme du donateur*

Claude Pahud (1924-2017) a marqué l'histoire de l'éducation de Suisse romande. Après des études de sciences politiques à l'Université de Lausanne, il fut d'abord, de 1944 à 1958, speaker et assistant de mise en ondes à Radio-Lausanne, où il collabora avec Raymond Colbert, Roland Jay, Marcel Merminod et Benjamin Romieux. Animateur de la « Chaîne du Bonheur » aux côtés de Roger Nordmann et de Jack Rollan, il fut aussi reporter.

Passionné d'art théâtral, il suit les cours de Paul Pasquier au Conservatoire de Lausanne, participe aux cours donnés par Jean Villard-Gilles et est acteur au Théâtre 45 dirigé par Roland Jay et à la Cie de la Saint-Grégoire, dirigée par Jean Kiehl. Dès 1944, il est lecteur à la Société de Poésie dans plusieurs des récitals de cette société. De 1945 à 1950, il anime un groupe de « Comédiens routiers » et, de 1945 à 1953, il exerce la profession de maître de diction et d'initiation à l'art dramatique au Collège classique cantonal..

De 1954 à 1964, en collaboration avec Monique Veillard, son épouse, il dirige le nouveau Centre de formation d'éducateurs pour l'enfance et l'adolescence inadaptées à Lausanne. En 1964, il préside à la fusion de

ce centre avec la fondation Curchod sous le nom d'École d'études sociales et pédagogiques, dont il garde la direction jusqu'en 1988.

Durant toutes ces années, il est membre actif, voire fondateur et président de plusieurs associations dans le domaine social : Groupe romand de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles, Association romande des éducateurs de jeunes inadaptés, Association vaudoise des institutions privées pour personnes en difficultés, Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés. Il est à l'origine de la première convention collective suisse dans le domaine social.

Parallèlement, il est actif dans le monde du scoutisme (Brigade de Sauvabelin) et de l'Église vaudoise. De 1960 à 1994, il fut membre, puis vice-président de la Société vaudoise d'aide sociale et culturelle, organe de la Loterie romande. Il fit partie, durant la même période, du Conseil de surveillance des Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe. On lui confia la présidence d'une commission extraparlamentaire chargée de la restructuration de la Maison d'éducation de Vennes et en 1990, il devint membre de la commission des « trois Sages » avec José Bovay et Michel Dolivo, chargés par le Conseil d'État d'étudier la problématique historique des enfants maltraités dans le canton de Vaud

Inscrit au Parti libéral, il fut, de 1957 à 1978, membre du Grand Conseil, qu'il présida en 1973 et du Conseil communal de Lausanne, de 1958 à 1962, puis de celui de Yens. Libéral atypique, grand défenseur des laissés pour compte de la société, il fut souvent critiqué jusque dans les rangs de son parti; d'où cette passe d'arme lors des trente ans de l'EESP : quand des membres de son parti politique lui reprochèrent de « former des gauchistes », il répondit : « Si c'est être gauchiste de percevoir l'importance des phénomènes sociaux qui peuvent être à la base des difficultés des gens, alors je suis gauchiste ».

Son fonds d'archives a crû aux ACV au fil des dépôts successifs qu'il y fit dès le 23 mai 2016, le dernier, par l'intermédiaire de sa famille, le 9 février 2018, sur les conseils des archivistes, offrant un panorama impressionnant sur ses activités et toute la problématique de l'action sociale dans le canton de Vaud.

Fiche signalétique : PP 1061, 1,46 mètre linéaire. Donation. Depuis mai 2016.

Fonds apparentés : N 9 (Etudes d'études sociales et pédagogiques); P 1000/215 (Gafner, Raymond) PP 161 (Institut sténographique suisse Duployé); PP 731 (Parti libéral vaudois); PP 783 (Institut de perfectionnement, INPER); PP 815 (Gafner, Raymond); - PP 883 (Veillard, Maurice) PP 866 (Anciens scouts de Suisse - Groupement vaudois); - PP 886 B 7896 (Edipresse Publications SA); SA/Claude Pahud); PP 990 (Vallotton, Paul)

Illustrations-Légendes

« L'École d'études sociales et pédagogiques inaugure son nouveau bâtiment », coupure de presse, 1974. Il s'agit des nouveaux bâtiments construits à Vennes, au-dessus de Lausanne et encore agrandis ultérieurement en 2004, PP 1061/59

Lettre autographe de Pierre Gilliland, démographe et sociologue à Claude Pahud, pour le féliciter d'avoir troqué « une situation sûre contre une aventure, Maraçon, 28 octobre (19)64. Claude Pahud vient en effet de lancer le processus de fusion qui aboutira à la création en novembre 1964 de l'École d'études sociales et pédagogiques à Lausanne, PP 1061/61

6. Emile Gardaz (1931-2007) : homme de radio, le héraut de l'âme vaudoise

Quand le media radiophonique trouve sa place aux ACV

Emile Gardaz (1931-2007) se découvre une vocation d'homme de radio, tout en poursuivant des études de lettres puis de droit à l'Université de Lausanne. A dix-neuf ans déjà, il participe à ses premières émissions à la Radio romande, où il va exceller comme chansonnier, animateur et comédien. Dès 1951, il s'y fait le chantre des cultures romandes et anime plusieurs émissions satiriques ou poétiques : « Mardi les gars » avec Michel Dénériaz, « Demain dimanche », « Le Bateau d'Emile ».

Il collabore au « Bonjour », le journal de Jack Rollan. Parolier de plus de 600 chansons, il remporte avec Géo Voumard (pour la musique), en 1956, le grand prix de l'Eurovision. Egalement auteur dramatique, il crée plusieurs spectacles, par exemple « Croix du sud » au Théâtre du Jorat en 1985.

On lui doit encore des recueils de poèmes, des portraits de gens d'ici et de lieux, illustrés souvent de photographies de ses amis photographes Marcel Imsand et Paul Cornaz. Huit ans après son décès, sa fille, Sophie Gardaz, a pris l'initiative de contacter les ACV en 2015 et cette même année, avec l'accord de sa veuve et de son fils Jean-Christophe, l'ensemble de ses archives a été donné aux ACV. Il y manque ses livres et ses disques détruits lors d'un incendie en 1999.

Ainsi entrent pour la première fois aux ACV des documents d'ordre essentiellement radiophonique.

Fiche signalétique : PP 1062, 13,60 mètres linéaires. Donation. Depuis juin 2016.

Fonds apparentés : P 1000/282 (Gardaz, Emile); PP 607 (Gilles, Jean Villard-.); PP 759 (Sulser, Christian); PP 881 (Rollan, Jack); PP 990 (Vallotton, Paul)

Illustrations-Légendes

Enregistrement de l'émission « Le Bateau d'Emile » sur le bateau de la Compagnie générale de navigation sur le Léman, 1982. Emile Gardaz est tout à gauche. On reconnaît Françoise Rossier et, à sa droite, Jacques Adout., Photographe : Paul Cornaz., Echallens, PP 1062/1661 (= T 524/73)

« Le Bateau d'Emile », manuscrit autographe de l'introduction de l'émission du 24 novembre 1979 sur le thème de l'heure d'été, 24 novembre 1979, 1 folio, PP 1062/342

Partition « 1^{er} prix Eurovision - La plus belle chanson d'Europe 1956 - Refrains, boléro, musique : Géo Voumard, paroles : Emile Gardaz », Milano, Edizioni Suvini Zerboni, (1956), 4 p, PP 1062/832

II DES FAMILLES ANCRÉES DANS L'HISTOIRE DEPUIS DES SIÈCLES : DE LA DIMENSION RÉGIONALE À LA DIMENSION INTERNATIONALE

7. Famille Rochat de l'Abbaye : quand une famille vaudoise célèbre ses 500 ans

ACV ou Archives communes, un dilemme ?

Subsidiarité ou complémentarité ?

L'installation sur les bords du lac de Joux de Vuinet Rochat et de ses trois fils (Jean, Claude et Guillaume) s'est donc faite en vertu d'un acte d'abergement, le 28 janvier 1480, par l'abbé de Sainte-Marie-Madeleine-du-Lac, dont la clause essentielle est l'établissement sur le cours de la Lionnaz, à L'Abbaye, d'un martinet ou ferrière. Des conditions précises sont posées à son sujet : les Rochat sont tenus de construire l'usine au plus tôt (leur cens de l'année leur sera remis si elle fonctionne dès la Saint-Michel, le 29 septembre); sa bonne marche et sa rentabilité sont une condition de validité de l'abergement, qui n'aurait plus d'objet si les abergataires « voyaient dans l'avenir qu'ils ne pouvaient faire leur profit dans la ferrière ». Pour ces usines, ou tous autres usages, ils pourront couper le bois nécessaire dans les montagnes de l'abbaye. Les descendants de Vinet s'établirent aux Charbonnières (commune Le Lieu) et fondèrent le village du Pont (comm. L'Abbaye). La famille essaima dans l'ensemble du Pays de Vaud, on retrouve des membres à Genève, Fribourg, Berne, Neuchâtel, Zurich et Bâle.

Soucieux de conserver et de partager la trace des retrouvailles des Rochat, à L'Abbaye, qu'il avait organisées avec d'autres, les 1^{er}-3 août 1981, Rémy Rochat fit don des archives, le 16 janvier 2013, aux ACV.

Fiche signalétique : PP 938, 2,30 mètres. Donation. Depuis janvier 2013.

Fonds apparentés : Y Dos gen Deschamps, de Dully; Y Dos gen Rochat de la vallée de Joux et autres lieux;
- Y Dos gen Rochaz, de L'Abbaye, Le Lieu, Bournens et Romainmôtier.; Y Dos gen Thomas, d'Etagnières,
Carouge (GE), Coppet et Nyon 1-3; P Campiche 107; P Leuba 99 (d'Eclépens et du Lieu); P Ritter 618-713;
P Rochat 3; P SVG G 195; PP 764/138; PP 872 (Rochat, Loïc)/4/1 et 2.; PP 891 (Rochat, Hans)/1

Illustrations-Légendes

Conditionnement des archives du 500^e, photographie d'Olivier Rubin, 2018, PP 938/53

Photographie de la fête du 500^e de la famille Rochat, 1-3 août 1981 PP 938/40 (=T440/2)

8. Famille de Blonay. Des seigneurs au service de la Savoie puis de Berne

Quand l'histoire d'une famille se confond avec celle du canton

Malgré certaines tentatives pour rattacher les de Blonay aux seigneurs de Salins en Franche-Comté et à l'entourage des rois de Bourgogne, les origines de la maison de Blonay peuvent être assurément documentées dès la fin du XI^e siècle : vers 1090, Vaucher de B. reçoit Vevey et Corsier de son oncle, l'évêque de Lausanne Lambert de Grandson. La famille tira son nom d'un lieu situé audessus de Vevey, où elle possède un château (encore aujourd'hui sa propriété) depuis 1184 au moins. De haute noblesse, elle porte le titre de baron depuis le XVII^e siècle.

Le fils de Vaucher, Amédée I^{er} de Blonay, son fils, possédait Vevey, Blonay et Attalens. Avoué de l'abbaye de Saint-Maurice il domine également le château de Chillon, qu'il tient de l'évêque de Sion. La stature régionale de la famille s'affirme alors par le contrôle des voies de communication menant dans la Broye par ses possessions dans la Veveyse. Elle établit des liens forts, dès la fin du XII^e siècle, avec les comtes de Savoie, qui ne vont désormais plus cesser, mêlant la rivalité territoriale à la fraternité des armes. Au XIII^e siècle, Guillaume de Blonay semble marier une Faucigny lui qui apporte en dot la seigneurie de Saint-Paul. Cet apport va constituer un renouveau important pour la famille, qui contrôle désormais le Chablais des deux côtés du lac. Pourtant, le rapprochement évoqué avec les Savoie, va peu à peu faire perdre leur liberté aux Blonay. Leur ancien statut n'échappa pas toutefois aux Savoie qui leur conférèrent des charges dignes de leur rang, et firent d'eux les principaux fonctionnaires de l'Etat naissant, comme baillis ou châtelains des places fortes clés de la stratégie savoyarde. Les deux branches de Blonay descendantes de Jean et de Pierre suivent alors une destinée parallèle. La rupture intervint au moment de la conquête bernoise. Jean X de Blonay doit se soumettre aux Bernois, le 22 février 1536, tandis que le Chablais savoyard est lui aussi occupé. Les de Blonay perdent leurs charges du fait du changement de suzeraineté, pire : leurs finances vont en périssant et la maison se désorganise.

La chose est tangible du côté des Saint-Paul. La seigneurie de Saint-Paul, morcelée en micro seigneurie ne suffit plus à nourrir ses fils, l'endettement se généralise et les domaines sont aliénés à d'autres familles alliées avec lesquelles le sang finit par couler. La relève vint de la branche cadette des Saint-Paul, les descendants de Rodolphe III, frère de Pierre IV, lui aussi coseigneur de Saint-Paul, seront à l'origine d'un renouveau pour la branche cadette de la maison de Blonay, en 1613. Les Blonay purent alors se parer du titre de baron d'Avise et se reconstituer.

Claude V de Blonay, accumula également dans ses mains tous les biens de la maison en recouvrant Saint-Paul par héritage, et Bernex et Maxilly par décision de justice.

Ses descendants accrurent encore le domaine familial par l'achat du marquisat d'Hermance, de la seigneurie de Chapelle-Marin et plus tard encore du comté de Rossillon pour n'évoquer que les acquisitions les plus importantes. Les Blonay avaient alors relevé la tête, Louis de Blonay (1675-1755) accéda même au titre prestigieux de vice-roi de Sardaigne.

La Révolution française marqua toutefois un moment d'arrêt dont la famille se releva difficilement; les biens furent confisqués et nationalisés. La décadence lente de la famille s'accrut au moment de l'annexion de la Savoie par Napoléon III; celle qui avait perdu son influence patrimoniale, fut alors complètement privée de son aura aristocratique. Les Blonay et leur influence prépondérante en Chablais disparurent en quelque sorte avec l'Etat qu'ils avaient servi sans discontinuer depuis de si longs siècles.

La branche aînée s'adapta aisément au régime bernois, même s'ils ne briguerent plus de charge politique de premier rang. La stabilité politique dans laquelle entra alors le Pays de Vaud lui assura une certaine aisance qui permit à la famille d'accroître ses domaines par l'acquisition de la seigneurie de Saint-Légier, puis de la baronnie du Châtelard. Après la révolution vaudoise, et dès l'avènement du Canton de Vaud, le nouveau régime fit de la famille une pépinière de diplomates et de militaires.

Il est intéressant de remarquer que les deux branches descendantes de Jean et de Pierre eurent toujours conscience de leur destinée commune et que leurs liens ne furent jamais brisés. Cette particularité amena tout naturellement Henri de Blonay, dernier des Blonay de Saint-Paul, à se tourner vers ses cousins lorsqu'il se rendit compte qu'avec lui s'éteindrait la descendance de Pierre. Il assura ainsi la pérennité de la mémoire de sa famille en la confiant à son cousin Godefroy de Blonay (1869-1937), qui récupéra également les archives.

Entré par lots successifs aux ACV pour inventaire et microfilmage et restitution du fonds au terme du travail, dès le 17 juin 1997. Deux autres dépôts importants ont été effectués le 17 avril 1999 (8 mètres linéaires) et le 19 septembre 2001 (15 mètres linéaires).

Fiche signalétique: PP 637, 30 mètres linéaires. Dépôt. Depuis juin 1997.

Fonds apparentés: Bl: affaires féodales; C XVI: Blonay (famille de); C XVI 231: Rovéréa (famille noble de Rovéréa); C XX 339: Blonay (commune et paroisse); Gb 339: Blonay; P Châtelard: Châtelard (seigneurie de); P Joffrey: Joffrey (famille de); P de Mestral: Mestral (famille de); P Société vaudoise de généalogie (P SVG) G 50; PP 668: Rovéréa (famille de)

Illustrations-Légendes

« Arbre des Blonay. » Rôle des mariages de la famille de Blonay de 1315 à 1562, XVII^e siècle, PP 637 A/3

Branche vaudoise de la famille de Blonay: donation faite, le 2 mai 1108, par les chanoines de Saint-Maurice d'Agaune aux prieur et chanoines de l'abbaye d'Abondance, de l'église et de la vallée d'Abondance, du consentement d'Amédée, fils d'Humbert, comte de Savoie, son tuteur, et d'Aymon, comte du Genevois; acte passé au cloître d'Agaune, en présence d'Amédée de Blonay, avoué de Saint-Maurice, Giraldus d'Allinges et Boson son fils. Acte signé Odolricus Turumberti, chancelier. Copie certifiée conforme du 1^{er} janvier 1649, PP 637 C/3/0/001

9. Famille de Mestral : une lignée de grands commis et au service des rois

Un fonds à dimension européenne en appelle un autre

La famille de Mestral remonte, par titres authentiques, à l'année 1306. Par acte fait à Prangins le 21 mai, Louis II de Savoie, sire de Vaud, donne à Pierre, fils de feu Estienne de Mont, dit de Layderrier, la mestralie dans tout le mandement de Mont-le-Vieux, c'est-à-dire sur toute La Côte jusqu'à Begnins et sur le plateau de Gimel, en échange de ses francs alleux désormais soumis à fief, et en récompense de ses bons services. Au bout de quelques années, le nom de la charge devint le nom de famille. La charge de métral consistait notamment, à l'époque, à percevoir pour le compte du seigneur certaines redevances et corvées qui lui étaient dues. Une partie des produits allait au Sire de Vaud, une autre restait au métral. Sous le régime communal, le métral contrôlait les mesures pour les graines, le vin, l'huile, comme aussi les poids et les aunes.

Dès 1306, la fortune de la famille grandit d'une manière rapide : les Mestral acquièrent par mariage, achat, héritage ou échange, de nombreuses terres, seigneuries ou coseigneuries, qu'ils ont conservées pendant plusieurs siècles. C'est ainsi qu'entre autres, le château de Vincy est demeuré dans la famille de 1306 à 1718, soit pendant douze ou treize générations, la seigneurie d'Aruffens (Fribourg), près de Romont (Fribourg), pendant quatre siècles, soit de 1474 à 1840, date de l'abolition des droits féodaux dans le Canton de Fribourg, la seigneurie d'Outard de 1542 à 1768, soit plus de deux siècles, Coinsins de 1546 à 1707, Pampigny de 1560 au début du XX^e siècle. Gabriel-Henri I (1670-1753), seigneur de Vullierens, fit bâtir à Vullierens, l'actuel château, tout au début du XVIII^e siècle; acquit de LL.EE. de Berne en 1701 la maison d'Aspre, à Aubonne, qu'il fit agrandir et dont il confia la propriété à son neveu Gabriel-Henri II (1698-1772), dit de Pampigny, seigneur de Vufflens-la-Ville, Saint-Saphorin, Lavigny et Pampigny, et époux de Judith-Louise de Pesmes (1705-1745), fille du général François-Louis de Pesmes de Saint-Saphorin (1668-1738). Le château d'Etoy - le nom est attaché à la branche fondée par Armand-Louis-Henri (1772-1854) et époux depuis le 24 janvier 1797 de Sophie de Watteville, décédée le 16 janvier 1815-, échangé avec celui de Coinsins en 1806, est encore entre les mains de la famille. Passons sur les vignes, les terres et les forêts. C'est dire que de les Mestral ont le goût de la terre chevillé à l'âme. La plus ancienne propriété que la famille possède actuellement est le domaine de la « Maison Blanche » à Mont-sur-Rolle, acquis en 1528, soit encore sous le régime savoyard.

Les fonds de terre de la famille de Mestral étaient si importants qu'ils pouvaient passer des rives du lac Léman au pied du Jura sans quitter leurs terres. De plus, les alliances placent les membres de la famille de Mestral au sein du réseau de la noblesse vaudoise.

Cette politique d'agrandissement territorial est allée tout naturellement de pair avec une série d'alliances, assez brillantes pour l'époque, avec d'anciennes maisons féodales, comme les Colombier, Gingins, Clarmont, Neuchâtel, Praroman, Allinges, Pesmes. La plupart de ces familles sont éteintes aujourd'hui, comme d'ailleurs la majorité des différentes branches de la famille de Mestral.

La maison d'Aspre est un bâtiment situé sur le territoire de la commune d'Aubonne. En 1701, Gabriel-Henri Mestral (1698-1772), époux de Judith-Louis de Pesmes (décédé en 1745), déjà seigneur de Lavigny et de Vullierens, achète aux autorités bernoises le clos d'Aspre « pour le prix de 39 070 florins » et y fait construire un manoir. Une année avant sa mort, il lègue le domaine en viager à son neveu Gabriel-Henri de Mestral. En 1772, Gabriel-Henri vend à son tour la propriété à son frère cadet Charles-Albert de Mestral (1740-1809), époux d'Elisabeth-Sophie Guiguer (1748-1801) qui la conservera jusqu'à la révolution vaudoise. En 1845, son fils aîné Henri-Georges de Mestral (1770-1849), époux de Marie-Susanne de Mestral (1776-1842) et frère d'Armand-Louis-Henri de Mestral (1772-1854), époux de Sophie de Watteville (décédé en 1815), et de Charles-Gabriel-Henri de Mestral (1775-1781) met la maison à disposition de l'Église libre du canton de Vaud comme lieu de culte. La maison d'Aspre demeure encore en 2015 en mains de la famille de Mestral.

A la demande de Kirsti de Mestral, épouse de Jean-Christophe de Mestral, et parente d'Estienne de Mestral (branche de Saint-Saphorin), les archives de la famille de Mestral. Branche d'Aspre sont confiées aux ACV. Un accord de principe est passé le 15 juin 2015 : « Le fonds forme un ensemble, distinct du fonds P Mestral (de). Les années considérées vont du 16^e siècle aux premières années du 20^e siècle. Votre volonté affichée de les rendre publiques a été confirmée lors de l'entretien, la convention (en principe un dépôt) sera signée au terme du travail d'inventaire; si des documents ne sont pas retenus, ils seront mis de côté et soumis à votre appréciation. L'approche patrimoniale conduite par les ACV justifie qu'aucun document encore utile à « vos affaires » ne sera mêlé au fonds. » Le déménagement des archives est organisé par les ACV, le 18 septembre 2015. Trois compléments ont été effectués par Kirsti de Mestral, le 11 décembre 2015, le 17 juin 2016 et le 18 août 2016.

Fiche signalétique : PP 1052, 9.90 mètres linéaires. Dépôt. Depuis septembre 2015.

Fonds apparentés : C XVI 290 (Willermin, famille) ; P Joffrey (Joffrey, famille de) ; P de Mestral, section I (Famille de Mestral), en particulier sous P de Mestral I 54 (Gabriel Henri I de Mestral), 58 (Gabriel Henri II de Mestral), 64 (Armand François Louis de Mestral et 68 (Henri Georges de Mestral), 1000/63-87 Domaine d'Aubonne (Aspre) ; PP 770 (Société du chemin de fer électrique Gimel-Rolle) ; PP 876 (Freudenreich, famille et familles alliées) ; PP 910 (Freudenreich, famille et familles alliées) ; PP 916 (Loriol II, Jean de)

Illustrations-Légendes

Liste des tableaux et gravures d'artistes italiens parmi lesquels un Michel-Ange, en possession d'Armand François Louis de Mestral de Saint-Saphorin (1738-1805), fils de Gabriel Henri II de Mestral, chargé d'affaires à Dresde (1763), puis ambassadeur du roi du Danemark en Pologne (1765), en Espagne, aux Pays-Bas, en Russie et en Autriche (1789). Chevalier des ordres de l'Aigle Blanc et de Saint-Stanislas de Pologne (1773), 1763, PP 1052/7/43

Cartes de visite rassemblées par Armand François Louis de Mestral de Saint-Saphorin (1738-1805), lorsqu'il était à Vienne comme ambassadeur, 1790-1792, PP 1052/6 /4

10. Famille Couvreu de Deckersberg : banquiers huguenots installés à Vevey

Le Pays de Vaud n'aurait pas été ce qu'il a été sans les apports étrangers

La famille Couvreu de Deckersberg est originaire des Flandre, sans doute dans la région de Lille qu'elle quitta pour des raisons économiques et surtout religieuses, puisqu'elle s'est convertie au protestantisme. Les premières informations sur la famille Couvreu de Deckersberg remontent à Quintin Couvreu (1526-1601), fils de Pierre Couvreu décédé vers 1557. Il s'agit également du premier membre de la famille présent dans le fonds d'archives. Vont lui succéder onze générations successives, toutes documentées dans le fonds.

Le parcours de ce premier ancêtre mérite la citation. Quintin Couvreu gagne dans un premier temps l'Angleterre pour y trouver refuge. Il s'installe à Glastonbury, dans le Comté de Somerset, sous le ministère du pasteur Valerandus Polanus en 1551. Il se marie une première fois en Angleterre avant de connaître les persécutions religieuses sous le règne de Marie Tudor (1554-1558). Il s'enfuit en Allemagne, sans son épouse, sans doute décédée entre temps, où il épouse en secondes noces une jeune femme du nom de Françoise Syrold. Bourgeois de Francfort-sur-le-Main, il y connaît une ascension sociale fulgurante. Il gagna ensuite le Palatinat, puis Vienne où il y fonde une fabrique de draps. Il devient proche de l'Empereur Maximilien II (1564-1576) où il obtient le poste « le Fisc-du-Prince ». Le 12 décembre 1590, c'est la consécration de plusieurs années de bons services. Rodolphe II (1576-1612) lui accorde dans des lettres de noblesse le surnom « de Deckersberg », ainsi qu'un blason pour lui et tous ses héritiers à venir.

Son fils Jacob Couvreu de Deckersberg (1557-1621) continue les affaires de la famille. Il épouse Jeanne Gilles en 1605 et de cette union naissent dix enfants. Un de ses fils, David Couvreu de Deckersberg (1618-1700), loge, à Lyon, chez Jean-Martin Hertner-Clée, originaire de Zurich, qui travaille dans le commerce. Il épouse sa fille Anne en 1644 pour assurer les affaires économiques de la famille. La révocation de l'édit de Nantes en 1685 va pousser la famille à vendre l'intégralité de leurs biens et demeures de Lyon pour résider en Suisse au bord du lac Léman, où Jean-Martin Couvreu de Deckersberg, fils de David, a hérité d'un domaine à Vevey de son oncle Vincent Hertner, mort sans héritier.

Jean-Martin Couvreu de Deckersberg est marchand, négociant et banquier dans l'entreprise familiale Hertner Couvreu et Cie à Lyon, puis à Londres où il réside avec toute sa famille, entre 1702 et 1711, et obtint pour lui et les siens, en 1702, la naturalisation anglaise. Il s'investit parallèlement dans les affaires locales de la région veveysane. Il épouse Bernardine Got de Nîmes le 18 octobre 1678 et obtient la bourgeoisie de Vevey le 5 septembre 1698 en plus de la naturalisation suisse par le sénat bernois. Définitivement fixée à Vevey, la famille se mêle de politique communale et occupera des postes importants au sein de la Municipalité, dont la fonction de syndic. De Jean-Louis vont descendre six générations d'hommes investis dans la création de nombreuses sociétés et associations locales, et apporteront leur contribution active à l'essor économique de la ville et au bien-être de ses habitants qui sont Jean-Jacob (1722-1793), Jean-Louis

(1762-1827), Frédéric (1791-1864), Edouard (1824-1908), Frédéric (1854-1944) et Edouard (1887-1941). Quelques personnalités féminines de la famille vont également avoir une importance locale majeure, en fondant l' « Asile des jeunes filles » : ainsi Emma (1802-1851), Cécile (1828-1901) et Laure Deckersberg (1851-1926).

La famille Couvreu de Deckersberg doit sa fortune et son statut social à sa force économique qui l'amena à voyager dans différents pays européens : Allemagne, Angleterre, France, Suisse, passant du commerce au commerce maritime, du textile à la banque en quelques générations seulement. Ce parcours se retrouve dans les alliances matrimoniales des premières générations, alliances avec de grandes familles du commerce et de la banque (Sarasin, Solier, Gaultier ou encore Seignoret).

Les familles Couvreu et Décombaz ont souhaité constituer un fonds familial. L'idée a émergé dans l'esprit de la famille suite à la demande d'archives faite par l'architecte Christophe Amsler en août 2010, mandaté par le nouveau propriétaire Bernd Grohe, pour son projet de rénovation fidèle du Château de l'Aile à Vevey. Un premier contact a été effectué auprès des ACV, en septembre 2010. Une expertise des archives est réalisée, le 21 novembre 2012, par Gilbert Coutaz, directeur des ACV, qui s'est rendu à la rue du Clos 5, à Vevey en présence d'Anne et Jacques Décombaz. Il a été convenu, suite à un échange de lettres avec la Bibliothèque cantonale et universitaire- Lausanne entre le 22 novembre 2012 et le 3 novembre 2012, que les archives de Gustave Doret (1866-1943) présentes dans le fonds Couvreu via Eugène Couvreu (1862-1945), héritier universel, seraient emportées au même moment. Le 29 juin 2016, l'ensemble des archives relatives à Gustave Doret a été transféré à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (Section des archives musicales, Verena Monnier, conservatrice).

Fiche signalétique : PP 984, 96,20 mètres linéaires. Donation. Depuis février 2013.

Fonds apparentés : Dos ATS Couvreu de Deckersberg (Eugène), 1862-1945; Dos ATS, Couvreu de Deckersberg-de Goumoëns (Frédéric), 1854-1944; Dos ATS, Couvreu de Deckersberg (Maurice), 1864-1948; P Campiche 10; P Châtelard (Châtelard, seigneurie du); P Doret (Doret, Gustave); P de Goumoëns (famille de); P Palézieux (Palézieux dit Falconnet, famille) PP 637 (Blonay, famille de); PP 668 (Rovéréa, famille de); Dossiers ATS : divers membres Y Dos gén Couvreu, de Corsier et de Vevey, dossier réalisé en 1928 par Frédéric Couvreu-de Goumoëns.

Illustrations-Légendes

Armoiries de la famille Couvreu de Deckersberg, qui remontent au titre de noblesse accordé, le 12 décembre 1590, par l'Empereur Rodolphe II, 1850-1900, PP 984/7

« Table de levé et du couché du soleil pour l'île Guadeloupe pour l'année 1730 et 1731 », 1732, PP 984/1191



Arbre généalogique de la famille Mercier depuis Jacques Mercier (1750-1827), de Millau, 1907, PP 952/4

III D'AUTRES FAMILLES QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DU CANTON DE VAUD

11. Famille de Rovéréa : nobles chablaisiens dont la lignée est éteinte

Manuscrit et fonds d'archives : deux achats solidaires

La famille de Rovéréa est une famille noble originaire du Chablais savoyard, ultérieurement installée dans le Chablais vaudois, plus particulièrement rière Ollon (château de Roche), Saint-Triphon et Bex. Elle apparaît pour la première fois avec Gillion de Rovéréa dans une donation faite à l'abbaye d'Aulps par Humbert, comte de Maurienne et marquis en Italie, vers 1094 ou vers 1184. La branche vaudoise est citée dans le Chablais avec Mermet de Rovéréa qui acquiert le château de la Roche à Ollon vers 1340. Elle étendra ses possessions par la suite, entre autres à Saint-Triphon et à Bex dont elle deviendra originaire avant d'obtenir la bourgeoisie de Vevey en 1644, ainsi que celle de Berne en 1486 et de 1658 à 1791.

Le membre le plus connu de cette famille est indubitablement Ferdinand-Isaac de Rovéréa (1763-1829) qui se signala en 1798 par son soutien aux Bernois; il créa la Légion fidèle dont il fut le colonel, puis celui d'un régiment à la solde de l'Angleterre.

La branche vaudoise s'éteignit en Suisse le 16 juin 1913 avec Ferdinande-Emmanuelle-Pauline dite Emma, née en 1828, qui avait épousé Pierre-Henri Thomas, ministre à Bex, et en Italie avec son cousin Frédéric, décédé sans postérité après 1929.

La Municipalité d'Aigle sollicita par écrit, le 28 janvier 1998, les ACV pour répondre à la proposition d'Henri Debard de vendre un recueil manuscrit d'actes en relation avec la famille de Rovéréa. L'expertise rendue, le 5 février 1998, par les ACV conclut à l'importance de faire entrer un tel document dans le domaine. Le volume a été acheté le 14 avril 1998 sur le budget des ACV.

Fiche signalétique: PP 668, 0,10 mètre linéaire. Achat. Depuis avril 1998.

Fonds apparentés: P Société vaudoise de généalogie, G 73, en pp. 1-169; PP 647: Blonay (famille de): des parties du fonds ancien de Rovéréa se trouvent dans le fonds de cette famille avec laquelle des liens matrimoniaux existaient; Bb 19/2: onglets baillivaux d'Aigle, en particulier fol. 716-736 (1700 ss.): procédure de réintégration de fiefs en rapport avec la famille de Rovéréa; C XVI 231: famille noble de Rovéréa (1246-1774); Fc: terriers du gouvernement d'Aigle et du bailliage de Gessenay; P 1000/181 (Notes manuscrites sur les dernières années de vie de Ferdinand Louis de Rovéréa).

Illustrations-Légendes

« Recueil d'une partie des droicts de la Noble Maison de Roverea au Gouvernement d'Aygle et ailleurs par moy Ferdinand Pierre François de Roverea 1700 », 205 folios. Il contient :

- la généalogie de la famille de 1345 à 1813;
- la copie de droicts, échanges, transactions, sentence, reconnaissances, 1345-1867;
- « le quernet de noble et vertueux David de Roveréaz, seigneur Châtelain de Bex en faveur du Chasteau d'Aigle 1666 »;
- la copie d'une sentence, de divers mémoires, d'un droit de reçu et d'un arrêt souverain (1590-1722);

III D'AUTRES FAMILLES QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DU CANTON DE VAUD

- la copie d'un double de testament de Noble Grégoire de Roverea, seigneur du Crest (2 août 1512),
- a copie de la lettre de bourgeoisie de la Ville de Vevey donnée à Noble David de Rovéréa (7 octobre 1664);
- la copie de diverses sentences, de mandats souverains, de traités de mariage et de conventions (1452-1722);
- la copie des testaments de Noble Jean de Rovéréa (11 mars 1402), de Noble Henri de Rovéréa (27 août 1434);
- l'accord entre Aymé, Hugues, Jean et Louis de Rovéréa, frères, sur la substitution perpétuelle en faveur des mâles de la Maison de Rovéréa (2 juillet 1438), des testaments de Noble Guy de Rovéréa (18 août 1447), de Jean de Rovéréa (18 mai 1480) et d'Antoine, fils d'Aymé de Rovéréa (15 mars 1483);
- la copie de divers accords et sentences (de la bulle pontificale d'Alexandre VI, de la patente accordée à Abram Dubois, commissaire pour la rénovation des fiefs nobles du gouvernement d'Aigle et du bailliage de Chillon (6 août 1664), de plusieurs arrêts souverains (1526-1750), après 1867, PP 668/1

Notes manuscrites sur les dernières années de vie de Ferdinand Louis de Rovéréa, basées sur les mémoires de Ferdinand Louis Rovéréa, entre 1824 et le 8 août 1829, date de sa mort, et sur les souvenirs de l'auteur de la relation, resté anonyme et consignées vers 1850 dans un cahier de 55 p., d'une écriture dense, sur beau papier « Canson », et basées sur les Mémoires de Ferdinand Louis Rovéréa et les souvenirs de l'auteur, resté anonyme, P 1000/181

12. Famille Mercier : des tanneries à la philanthropie

Une famille qui a façonné la ville de Lausanne

« Famille lausannoise issue du refuge huguenot, venue de Millau (Rouergue), établie à Lausanne en 1743. Pierre, premier de la dynastie, et son frère Jean, y créèrent une tannerie dans les années 1740. L'entreprise, transmise de père en fils aîné (traditionnellement prénommé Jean-Jacques), fonda la richesse et l'ascension sociale des Mercier, admis à la bourgeoisie de Lausanne en 1768. Dès Jean-Jacques II (1789-1868), les Mercier firent de la politique dans les rangs libéraux; ils adhérèrent à l'Eglise libre en 1847. A son apogée sous Jean-Jacques III, la tannerie cessa sa production en 1898 et ferma en 1902; Jean-Jacques IV se reconvertit dans la gestion du capital et le mécénat. Ses fils furent diplômés des hautes écoles. La conscience dynastique se perpétue par la Fondation de famille Jean-Jacques Mercier-de Molin, créée en 1922. Dès le XIX^e siècle, les Mercier s'allièrent aux grandes familles vaudoises. » (Extrait de : Dictionnaire historique de la Suisse, vol. 8, Hauterive, 2009, p. 437, Marianne Berlinger Konqui).

Les archives de la famille Mercier témoignent de l'influence de cette famille sur la politique, l'économie et la vie sociale régionale. Par leur richesse et leur qualité, elles illustrent la vie d'une famille bourgeoise issue du refuge, leurs réalisations et les relations personnelles, industrielles, commerciales, culturelles et sociales que ses membres ont tissées au fil des générations. Le contenu reflète l'importance de la famille :

- Généralités : historiques, récits et souvenirs familiaux, arbres et documents généalogiques;
- La correspondance générale regroupe un ensemble important de lettres envoyées et reçues par les différents membres de la famille Mercier, ainsi que des familles alliées Huber, Lullin, Vulliemin, Giegler,

Mayor, Marcel et de Molin du XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle. Elles renferment de nombreuses et précieuses informations sur les relations personnelles, industrielles et commerciales de ces familles. A noter une importante correspondance d'affaires renseignant notamment sur la Tannerie Mercier et la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Ouchy;

- Les documents personnels regroupent les documents amassés par les membres de la famille Mercier au fil de leur existence. Ils informent notamment sur leur vie privée et leurs activités politiques et militaires;
- L'entrée « Habitations et propriétés familiales » contient des documents sur les principales propriétés des Mercier que sont la villa du Petit-Denantou, la villa des Toises et le Château de Pradec à Sierre. Nous y trouvons des actes, dossiers de construction, plans, inventaires du mobilier, inventaires et photographies de la collection d'oeuvres d'art du Château de Pradec;
- L'imposante section « Comptabilité, affaires et sociétés » documente l'activité du Bureau Mercier chargé de s'occuper des affaires familiales : successions et tutelles; sociétés immobilières qui témoignent de l'importance des Mercier dans le patrimoine bâti lausannois (Château d'Ouchy, Hôtel d'Angleterre et bâtiments alentour, constructions à la rue Saint- Martin sur les terrains de l'ancienne tannerie, Maison Mercier à l'avenue du Grand-Chêne 8, bâtiment La Suisse et complexe locatif à l'avenue de Rumine, sans parler de la ligne de chemin de fer Lausanne-Ouchy, du comblement de la vallée du Flon et des entrepôts); participations à de nombreuses sociétés régionales, nationales et internationales, comme Bobst, Maillefer, les Câbleries et Tréfileries de Cossonay dans lesquelles les Mercier jouèrent un rôle de première importance. Ce sous-fonds, au travers des éléments comptables et de l'activité du Bureau Mercier, comprend des éléments également sur la Tannerie Mercier et la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Ouchy, bien que les archives de ces sociétés se trouvent ailleurs (voir sources complémentaires);
- Enfin, la dernière entrée « Oeuvres sociales et culturelles » témoigne de l'intense activité philanthropique des membres de la famille Mercier surtout à partir de Jean-Jacques Mercier-de Molin, ainsi que du degré d'insertion de la famille dans la société lausannoise, romande et suisse.

A la demande d'Etienne Mercier, président de la Fondation de famille Jean-Jacques Mercier-de Molin, et de son épouse, Christiane, une visite des archives de la famille Mercier a été effectuée, le 11 mars 2011, dans les locaux de l'avenue du Grand-Chêne 8, à Lausanne, par les ACV. Par lettre du 14 mars 2011, les ACV ont donné leur accord pour sa prise en charge. Un reportage photographique a été réalisé, le 12 juin 2011, par les ACV, pour garder le témoignage du mobilier avec les boîtes d'archives, et de la répartition des différents lots documentaires dans les bureaux. A la faveur de la restitution des boîtes d'archives, un paquet contenant plusieurs voyages de Jean-Jacques Mercier à l'étranger entre 1885 et 1894 a été donné aux ACV par Etienne Mercier pour être intégré aux documents déjà classés.

Fiche signalétique : PP 952, 78,50 mètres linéaires. Donation. Depuis août 2011.

Fonds apparentés : Famille Mercier : P Mercier : Tanneries Mercier; Dossiers ATS Mercier; P Dufour (Pierre), les cotes 103 à 114 concernent la famille Mercier; P Cornaz (Ernest) 89 : essai de généalogie pour la famille Mercier; PP 605 : Cérenville (famille de), lots de Molin et Mercier. Familles alliées et autres sources concernant la famille Mercier : P Molin : Molin (famille de); P Marcel : Marcel (famille); P Cérenville : Cérenville (famille de); P Festival : Centenaire Vaudois et Festival Vaudois, 1903; P Galliard : Collège Galliard; P Zofingue : Société d'étudiants de Zofingue, section vaudoise; PP 13 : Marcel (famille); PP 416 : Marcel (famille); PP 632 : Société anonyme des Câbleries et Tréfileries de Cossonay; PP 771 Bugnion (famille de); PP 836 : Maillefer S.A.; PP 844 : La Suisse Assurances

Illustrations-Légendes

Arbre généalogique de la famille Mercier depuis Jacques Mercier (1750-1827), de Millau, 1907, PP 952/4
Agrégation à la bourgeoisie des frères Pierre et Jean Mercier, Lausanne du 22 juin 1768, 1768, PP 952/100

13. Famille Bugnion : une vieille famille lausannoise de pasteurs et de banquiers

Des réserves de consultation, incongrues ou légitimes ?

Le devoir d'encadrer le rapport de confiance

Famille vaudoise, bourgeoise de Lausanne dès 1601, originaire de Belmont-sur-Lausanne où elle est citée depuis 1295, les Bugnion occupèrent à Lausanne de nombreuses fonctions publiques et s'imposèrent parmi les plus grands représentants de la bourgeoisie intellectuelle. Leur assise économique sera imposante, ils figurent vers 1900 parmi les plus grands contribuables de la ville de Lausanne. La filiation directe de la famille remonte à André douz Bugnion mentionné à Belmont en 1381. Depuis le début du XVII^e siècle, la famille Bugnion a donné à chaque génération des conseillers et des magistrats à la ville de Lausanne. On peut citer à titre d'exemple Charles-Timothee, boursier de la ville de Lausanne, qui fit partie de la députation lausannoise qui reçut Bonaparte en 1800, ou son fils Charles-Juste, conseiller communal de Lausanne et député au Grand Conseil vaudois. En outre, la famille Bugnion donna à l'Eglise nombre de représentants, tels qu'Albert, qui fut le premier pasteur de la nouvelle paroisse des Croisettes ou le doyen Charles Bugnion, qui fut l'un des principaux guides de l'Eglise nationale au moment de la Révolution. Elle compte parmi les premiers adhérents de l'Eglise libre. Elle est également connue par sa maison de banque fondée en 1803 à Lausanne par Charles-Timothee et dirigée successivement par son fils Charles-Juste, son petit-fils Charles-Auguste et Paul, son arrière-petit-fils (la banque est absorbée en 1965 par l'Union des Banques Suisses). Elle fit l'acquisition, le 29 novembre 1841, du domaine de l'Hermitage en contrebas du Signal de Sauvabelin, dont les premiers documents font l'histoire dès le début du XVIII^e siècle et qui restera aux mains des Bugnion jusqu'en 1976. La maison familiale abrite depuis 1984 la Fondation de l'Hermitage, dont la création est l'oeuvre du docteur Michel Bugnion, appuyé par sa famille.

Les archives de la famille Bugnion s'articulent autour de 4 pôles : l'historique; les propriétés, dont l'Hermitage (devenu Fondation de l'Hermitage. Donation de la famille Bugnion); la banque Bugnion; les membres de la famille et des familles alliées. Les pièces traitant des propriétés et des membres constituent la grande majorité du fonds. Outre des pièces de nature multiple, le fonds est riche de nombreuses photographies se rapportant essentiellement à des portraits ou à des intérieurs et extérieurs de l'Hermitage. Il concerne principalement la période 1870 à 1914. Parmi les archives de la famille Marcel, il a été retrouvé les plus anciennes mentions de membres de la famille Bugnion, bourgeoise de Belmont-sur-Lutry; les parchemins et papiers correspondants ont été placés dans le fonds de la famille Bugnion (PP 771/1290-1320). La graphie Bugnion a été préférée à celle Bugnon que l'on retrouve dans de nombreux documents.

Les familles représentées dans le fonds sont les suivantes : Armstrong; Chatelanat; Chavannes; de Larrey; d'Hauteville; Pijoan; Riecke; Rosset; Scala et Secrétan.

Les premières négociations conduites par Michel Bugnion (1925-2017) en vue de la donation des archives Bugnion aux ACV remontent au début des années 1990, Elles ont abouti à différentes donations intervenues entre avril 2003 5 septembre 2014. Une clause de la convention a été âprement discutée, la procédure de

dérogation sauvant « l'essentiel » : « Libre, mais toute consultation de pièce datant de moins de 100 ans sera soumise à autorisation préalable et écrite des donateurs, et, après leur décès, de leurs héritiers ».

Fiche signalétique : PP 771, 23,70 mètres linéaires. Donation. Depuis août 2002.

Fonds apparentés : Dossiers ATS et généalogiques; Dg 111 : notaire de l'étude de Louis Févot et Charles-Auguste Bugnion, 18 registres, 1791-1826 + 4 registres de testaments, 1793-1826; P Charpentiers (Société des), voir Louis Bugnion; P Gaulis; P Muyden : Arnold van Muyden, voir Berthe et Charles Bugnion; P Vincent, voir Charles Bugnion; PP 13 : famille Marcel, voir Gustave Bugnion; PP 385 : Société académique vaudoise, voir Michel Bugnion; PP 406 : famille Chatelanat; PP 416 : famille Marcel, en particulier CK 10, Bugnion et alliés; PP 449 : famille Chatelanat; PP 539 : famille Duvillard, voir Marianne Bugnion; PP 581 : Alice de Klonawska, voir Gustave Bugnion; PP 672 : Samuel-Etienne César Bugnion, voir Charles Bugnion; PP 734 : Ferdinand Bugnion, voir Charles, Charlotte et Henriette Bugnion.

Illustrations-Légendes

Livre manuscrit de la généalogie de la famille Bugnion. Armoiries de la famille Bugnion
1880-1922, PP 771/690

Salomon Bugnion (1707-1782). Un sceau « S*B » avec les armoiries de la famille Bugnion, 1773,
PP 771/459

14. Famille Bonnard : une famille huguenote qui a trouvé refuge à Arnex-sur-Nyon

*Une cote générique pour une famille
aux diverses branches*

La famille Bonnard est originaire de Beaurières en Dauphiné (paroisse de Die, Drôme) qu'elle a fui en raison de la révocation de l'Edit de Nantes. Elle a acquis la bourgeoisie d'Arnex-sur-Nyon en 1753 et de Nyon en 1763.

Le fonds Bonnard comprend les documents sur les familles, dans l'ordre d'apparition, Crousaz, Dupont, Duchosal, d'Ivernois, Félicité, Wistaz, Baschmakoff, Deshayes, Duchosal.

La famille Baup est liée à la famille Bonnard depuis 1854, à la suite du mariage de Louis Auguste Bonnard avec Marie Baup, alors que la famille Duperrey (Duperrex) est présente à la suite du mariage de Jean Samuel Bonnard avec Louise-Marie Duperrex (le 21 juin 1879).

La cote PP 805 est une cote générique pour la famille Bonnard, définie avec Michel Bonnard (1937-2018) qui a été l'intermédiaire pour faire entrer les différents lots d'archives en possession des membres de sa famille. Elle renvoie à 12 donations de membres différents de la famille Bonnard, qui ont toutes leur

III D'AUTRES FAMILLES QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DU CANTON DE VAUD

individualité juridique. La même approche a été faite pour réunir les archives de la famille Nicod (PP 642), de Sainte-Croix, bourgeoise de Malapalud.

Fiche signalétique: PP 805, 3,05 mètres linéaires. Donation. Depuis août 2000 (après un lot isolé novembre 1987).

Fonds apparentés: ATS Pierre Bonnard; Dossier généalogique, Famille Baup de Coinsins et Vevey; P Bonnard; PP 545 Guiguer de Prangins (Louis-François; PP 767 Bonnard (famille), PP 642 (Nicod, famille)

Illustrations-Légendes

Acquisition de la bourgeoisie d'Arnex pour Alexandre Bonnard, habitant de Nyon, 7 septembre 1753, PP 805/4 (= grand format)

« Alexandre Bonnard Communier d'Arnex, fils de feu le Sieur Joseph Bonnard, de Beaurières, en Dauphiné et de demoiselle Marguerite de Bardel [...] » est fait bourgeois de la ville de Nyon. », 1^{er} octobre 1763, PP 805/5 (= grand format, section cartables)

15. Paillard- Hermès Precisa (1814) : toute l'histoire économique du Nord vaudois

Un passé qui n'a pas son correspondant documentaire

Fondée en 1814 à Sainte-Croix, l'entreprise « Paillard et fils » se consacre tout d'abord à la fabrication de boîtes à musique avant de se lancer au début du 20^e siècle (1918 environ) dans la production de machines à écrire. Les motifs de ce changement de production sont essentiellement d'ordre patriotique. En effet, la Suisse importe à l'époque la totalité de ses machines à écrire qui proviennent principalement d'Allemagne et de France, deux nations perçues comme menaçantes au sortir de la Grande Guerre. Il y a aussi la constatation d'un véritable savoir-faire local en matière de mécanique de précision, alors nécessaire pour la fabrication de machines à écrire de qualité.

C'est donc tout naturellement que l'entreprise se lance dans ce nouveau défi industriel et sort une première machine sur le marché : la « Hermès numéro 1 » dont la fabrication a lieu à Yverdon dans une usine nouvellement construite. Ce premier produit connaît un succès assez modeste en Suisse (malgré le slogan : « la machine à écrire suisse ») et souffre de nombreux défauts par rapport à la concurrence, on lui reproche notamment un manque de fiabilité et de maniabilité. Il est néanmoins décidé de sortir un deuxième modèle, appelé logiquement « numéro 2 » qui connaît un peu plus de succès. C'est au milieu des années 30 qu'a lieu la véritable explosion commerciale de l'entreprise. C'est en effet à cette époque-là qu'un ingénieur italien, G. Prezioso, invente et perfectionne un modèle, au succès planétaire : l'« Hermès Baby ». Il s'agit d'une des premières machines portables. Les ventes de l'Hermès Baby contribuent à l'essor de l'entreprise qui s'appuie également sur sa branche cinéma (Bolex). Elles justifient l'engagement de nombreux ouvriers à Sainte-Croix et à Yverdon.

La période 1936-1960 (environ) peut être considérée comme l'âge d'or de l'entreprise, qui change de nom et devient « Paillard S.A. ». Les nouveaux modèles régulièrement lancés sur le marché connaissent pour la plupart de gros succès et assurent à PSA des finances florissantes. L'entreprise diversifie sa production. Outre les machines à écrire, elle se met à fabriquer des caméras et des projecteurs sous la marque « Bolex » et ouvre bientôt une troisième fabrique à Orbe. Le début des années 1960 est également le théâtre de l'absorption par PSA d'une autre entreprise importante de la région de Sainte-Croix : Thorens S.A., pour avant tout éviter l'arrivée d'un concurrent sur le marché du travail à Sainte-Croix. Les principaux produits de Thorens SA étaient les boîtes à musique et les chaînes de haute-fidélité (comprendait notamment des tourne-disques de grande qualité, fabriqués par l'entreprise elle-même).

PSA prit le contrôle de : Precisa A.G. à Zurich, fabricant des produits qui seront parmi les vedettes du groupe : des machines à calculer.

Malheureusement, cette période dorée ne dura pas. En effet, l'évolution technique de la branche s'accéléra et en coulisse se prépare une révolution que les dirigeants ne verraient pas venir : l'électronique. Mais les problèmes de l'entreprise commencent de manière plutôt discrète. On abandonne tout d'abord la production d'appareils musicaux, devenue peu rentable. Puis c'est au tour du secteur cinéma de connaître

des problèmes. Les entreprises japonaises arrivent sur le marché avec des produits d'une qualité presque égale pour des prix beaucoup plus bas. PSA se sépare alors de la marque « Bolex » qui devient indépendante avec la création de Bolex S.A. qui reste néanmoins une filiale de PSA jusqu'en 1970, date à laquelle la majorité des actions est cédée à Eumig (basée à Vienne).

Dans le domaine des machines à écrire, le déclin est beaucoup plus lent. En effet, PSA a encore les ressources nécessaires pour racheter en 1967 la Société Belfortaine de Mécanographie en France, société faisant partie du puissant groupe Japy qui se chargera de produire des machines « Hermès » sous licence. Cette façon de faire produire des machines par d'autres entreprises est révélatrice de la volonté de PSA de baisser ses coûts de production en faisant effectuer une partie du travail à l'étranger où la main d'oeuvre est moins chère.

Dès le milieu des années 70, le conseil d'administration, présidé par Alfred Gisling et comptant en son sein comme administrateur délégué F.W. Meyer, cherche un partenaire puissant capable d'épauler l'entreprise, qui s'appelle désormais « Hermès-Precisa International S.A. ». Après plusieurs pistes infructueuses, on retient une solution européenne en la personne du fabricant italien Olivetti, et, en 1981, ce dernier acquiert la majorité du capital de HPI.

Cette opération sonne le glas de l'indépendance de l'entreprise d'Yverdon. Les activités industrielles cessent à Sainte-Croix et sont cédées à une entreprise régionale : Lemo S.A., le parc immobilier est peu à peu vendu et enfin l'usine d'Yverdon et la marque « HPI » sont vendues par Olivetti.

Le fonds, constitué par deux parties complémentaires, se compose principalement de documents de nature administrative (Conseil d'administration, direction, assemblées des actionnaires, etc.), comptable (bilans, rapports financiers, etc.), épistolaire, photographique, publicitaire et journalistique relatifs à Paillard S.A./ Hermès-Precisa International et ses filiales. Présents également, moins massivement, du matériel audiovisuel et une documentation concernant les employés de l'entreprise. Pourtant, considérant que celle-ci a été fondée en 1814, l'on ne peut que constater la faiblesse des archives pour le XIX^e siècle, à jamais disparue. Par contre, la qualité et la quantité des documents élaborés pendant le XX^e siècle garantissent l'étude du suivi du développement de l'entreprise.

L'essentiel des documents a été donné, en 1998, par René Marguet, secrétaire du Conseil de HPI Holding S.A. à Yverdon.

Fiche signalétique : PP 680, 33,50 mètres linéaires. Donation. Depuis octobre 1998.

Fonds apparentés : P Paillard (Paillard S.A.); P 1000/259 (Paillard, famille); P 1000/322 (Paillard, Ernest); PP 849 (Paillard-Hermès-PrecisA); PP 991 (Fondation de famille Hélène Paillard), PP 1020 (Langer, famille)

Illustrations-Légendes

Affiche de promotion de la machine à écrire « Hermès baby », créée par Herbert Leupin et imprimée en Suisse, sans date [après 1935], PP 680/2864 (= 0 7/3)

16. Ateliers de constructions mécaniques de Vevey (1842) : un des fleurons économiques du canton de Vaud

Des archives sauvées par des voies détournées

Vevey, à la bifurcation des voies de communication les plus importantes allant de l'Italie vers les pays germaniques et vers la France, devient très vite un lieu d'échanges, un centre commercial de premier plan et le point de rendez-vous naturel des principaux marchands et artisans de tous les pays environnants. Cette situation, privilégiée entre toutes, existait encore au début du 19^{ème} siècle et c'est dans cette ambiance éminemment favorable que sont nés les Ateliers de Constructions Mécaniques de Vevey. Leur fondateur, Benjamin Roy, né à Vevey le 22 février 1815, apprit chez son père le métier de charpentier. A 17 ans seulement, il entreprend un long voyage d'étude dans les principaux ateliers mécaniques de la Suisse allemande, d'Alsace, de Belgique, d'Angleterre et d'Italie. Après 7 ans d'absence, une expérience dûment acquise et une connaissance des quatre langues, il revient s'installer dans sa ville natale, où il ouvre en 1842 un petit atelier de réparation de machines agricoles et de fabrication de roues de moulin et de vis de pressoir. Deux ans plus tard, il s'associe avec Emmanuel Daniel Zwahlen, maître fondeur. Tous les deux achètent des terrains sur la rive droite de la Veveyse où ils vont exercer leur industrie (emplacement occupé depuis 1830 par une fonderie). En 1851, Emmanuel Daniel Zwahlen, vend ses parts et la société prend le nom de B. Roy et Compagnie. L'énergie du fondateur, sa passion des choses nouvelles et son esprit inventif permettent à l'entreprise de lancer sur le marché les machines les plus modernes et les plus perfectionnées de l'époque. Benjamin Roy entreprend de nombreux voyages à l'étranger pour les faire connaître hors des frontières suisses. Il fonde des agences à Zurich, Vienne, Milan et Turin. Le succès continuant, il devient fournisseur du roi de Roumanie, du gouvernement français et du ministère italien de la guerre. Ses turbines hydrauliques pénètrent dans le monde entier : Europe, Canada, Java, Amérique. Mais Benjamin Roy se consacre également à d'autres champs d'action comme la construction de ponts, de charpentes métalliques, de canaux (canal Cavour) et de tunnels (compresseurs, turbines et perforatrices pour le percement du Gothard en 1874). Ayant plus d'attrait pour les questions techniques que pour les questions économiques, Benjamin Roy connaît quelques difficultés et doit se retirer en 1885. Il mourra en 1892.

L'entreprise passe aux mains de plusieurs propriétaires : P. T. Blanchod et Compagnie, puis Société anonyme des Ateliers de Constructions Métalliques de Vevey par les administrateurs P. T. Blanchod et Emile Dolfuss. En 1895, Ami Chessex (1840-1917) fonde les Ateliers de Constructions Métalliques de Vevey SA avec un capital-action de 375'000 francs, lequel sera augmenté à plusieurs reprises. Peu à peu les Ateliers s'agrandissent, de nouveaux départements voient le jour : charpentes métalliques, ponts, pompes, compresseurs... Le département de construction de ponts et charpentes métalliques prend un essor important lorsque Auguste Dommer (1869-1939), ingénieur en chef de ce département de 1896 à 1901, puis administrateur-délégué des ACMV de 1907 à 1939, fait construire un grand hall pour les charpentes, un nouveau bâtiment administratif, une station d'essai de turbines hydrauliques, un atelier pour les tracteurs « Vevey-Diesel ».

Avec l'arrivée de Charles Dubas comme ingénieur en chef du département « Charpentes et chaudronnerie », avec des conceptions modernes pour le matériel de ce secteur et des nouvelles techniques de fabrication, ce département connaît rapidement une évolution considérable. Nommé directeur des Services de construction métallique et confronté aux nombreux problèmes d'exiguïté et de vétusté des installations qui bloquent tout développement, des décisions s'imposent pour la survie de l'entreprise : la fonderie, plus que centenaire, est fermée et la fabrication des tracteurs Vevey est abandonnée en 1962. L'orientation de l'entreprise se dirige vers la fabrication de matériel lourd.

Comme directeur général, Charles Dubas s'attelle ensuite à l'élaboration d'un plan directeur pour la reconstruction de l'usine de Vevey par étapes successives, de 1962 à 1968, puis une dernière en 1973, permettant le regroupement logique des deux secteurs de fabrication de Vevey, c'est-à-dire, le matériel soudé lourd (MSL) et les machines hydrauliques et la mécanique (MHM), le matériel ferroviaire (MF) étant à Villeneuve. Après avoir regroupé les secteurs de fabrication et reconstruit l'usine, il réfléchit à une nouvelle forme d'organisation regroupant sous un seul responsable les services chargés de la technique, de la vente et de la fabrication d'un même domaine d'activité. C'est ce qu'il appelle l'organisation verticale (en 1979, un quatrième secteur est créé : Etudes et réalisations industrielles (ERI).

En 1962, un nouvel actionnaire, Walter Fankhauser (né en 1907), financier zurichois, est propriétaire d'actions des ACMV SA. Très vite, son intention est de siéger au Conseil d'administration où il est admis en mars 1964, contre l'avis de Charles Dubas, qui le considérait « plus un financier qu'un industriel ».

En 1982, Werner K Rey achète les actions de l'actionnaire principal, Walter Fankhauser qui cherche à vendre au plus haut et devient propriétaire des ACMV. Il les incorpore dans sa holding Omni Holding SA en 1989. Après la faillite de Werner K. Rey, celle des ACMV ne tarde pas, le 30 juin 1993, les Ateliers de Constructions Mécaniques de Vevey ferment leurs portes. Seule la production de matériel ferroviaire est poursuivie à Villeneuve (VD) sous le nom de Vevey Technologies SA., et ce jusqu'au 30 juin 2003.

C'est au domicile de Charles Dubas (1915-2005), à La Tour-de-Peitz, que les archives regroupées par lui pour les préserver de la destruction ont été transférées aux ACV, en juin 2006.

Fiche signalétique : PP 861, 11,80 mètres linéaires. Donation. Depuis juin 2006.

Fonds apparentés : Dossier ATS, Auguste Dommer; PP 20 Usines métallurgiques de Vallorbe PP 632 Société anonyme des câbleries et tréfileries de Cossonay; PP 701 Compagnie vaudoise d'électricité.

Illustrations-Légendes

Documents publicitaires des Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, sans date [1940], PP 861/55

17. Publicitas (1854) : plus d'un siècle d'histoire de la publicité à Lausanne et en Suisse

Avoir sauvé les archives avant que le Groupe Publicitas ne meure

« Fondée en 1858 à Altona près de Hambourg, l'entreprise publicitaire Haasenstein & Vogler s'installa à Bâle en 1868, puis à Genève en 1890. En 1916, elle prit le nom de Publicitas, de consonance moins germanique. Dès 1930, son siège principal fut Lausanne. Au cours du XX^e siècle, la firme s'implanta en Europe (notamment à Paris en 1947, en Hollande, en Belgique et en Angleterre en 1972), en Extrême-Orient en 1984, puis en Amérique du Nord. Devenue Publicitas Holding SA en 1989, puis PubliGroupe SA en 1997, elle est au début du XXI^e siècle, une entreprise de communication au service des médias et des annonceurs. En 1999, la société constitua une coentreprise (joint-venture) avec Swisscom pour les activités d'annuaires. En 2009, le chiffre d'affaires de PubliGroupe SA était de 1,6 milliard avec 2618 employés. » (Extrait de : *Dictionnaire historique de la Suisse*, vol. 10, Neuchâtel, 2011, p. 144, Fabienne Abetel-Béguelin).

A la veille de fêter son 125^e anniversaire, PubliGroupe a été racheté par Swisscom à qui il appartient depuis le 5 septembre 2014. Son champ d'activité est ainsi présenté avant son acquisition : « PubliGroupe est leader sur le marché de la fourniture de services de marketing et de vente de médias. Son siège est basé en Suisse et elle est présente sur des marchés internationaux choisis.

L'entreprise permet aux annonceurs d'optimiser l'investissement de leur budget marketing et aux entreprises de médias de mieux commercialiser leur audience. »

Les premiers contacts pour la prise en charge des archives par les ACV avec les responsables de PubliGroupe datent du 11 février 2015. La démarche était dictée par la volonté de sauver un patrimoine documentaire plus que centenaire. Elle déboucha sur un accord de collaboration, le 31 mars 2015.

Fiche signalétique : PP 1048, 67,60 mètres linéaires. Donation. Depuis juin 2015.

Fonds apparentés : PP 842 (Impressum. Association vaudoise des journalistes); PP 886 (Edipresse Publications SA); PP 888 (Presse suisse. Association de la presse de la Suisse romande); PP 889 (Fédération romande de publicité)

Illustrations-Légendes

Première page du procès-verbal de la séance préliminaire du Conseil d'administration Haasenstein & Vogler, nouvellement installée à Genève, 17 décembre 1890, PP 1048/14/2

Première page du procès-verbal de la première séance de l'Assemblée générale des actionnaires, Haasenstein & Vogler, tenue à Genève, 18 décembre 1890, PP 1048/ 8/1

18. La Suisse Assurances (1858) : une société d'assurances créée à Lausanne en 1858

Un type d'archives rare et hautement encadré par un acte notarié

L'idée de l'assurance n'a fait son apparition en Suisse qu'au XIX^{ème} siècle. C'est en 1858 que quelques Lausannois philanthropes mettent sur pied un projet qui trouvera sa réalisation sous le nom de *La Suisse, société d'assurances sur la vie*.

Le 6 septembre 1858, Henri Richard, administrateur de la Banque Cantonale Vaudoise, Samson Boiceau, ancien négociant ayant fait fortune à New York, et François Guisan (1805-1878), avocat, ancien procureur général, professeur de droit à l'Académie de Lausanne et l'un des auteurs de la révision des codes vaudois, se réunissent avec William Rey, mathématicien et fervent partisan des principes de l'assurance. Celui-ci avait fait une étude approfondie des questions d'assurance et en connaissait parfaitement les bases techniques; il fit ressortir les chances de succès de l'entreprise projetée, et conclut en faveur de sa mise en oeuvre immédiate. Eugène Doxat, administrateur de l'Ouest-Suisse, promoteur de la Société romande d'agriculture fondée en 1858, et le banquier Emile Bory-Hollard, président du Conseil d'administration du Jura-Simplon, rejoignent bientôt le groupe des initiateurs. L'acte de fondation expose clairement les buts de la société : permettre à beaucoup de citoyens suisses de ne pas être obligés de mettre en des mains étrangères leur avenir et celui de leur famille, et de courir les chances des fonds publics étrangers; offrir une garantie de ressources pour la vieillesse ou pour des familles privées de leur chef; donner des facilités pour s'établir, pour doter des enfants, tranquilliser des créanciers et dégrever des hypothèques. La Suisse Assurances travaille en Suisse et particulièrement dans les cantons romands. Le 10 décembre 1858, la société est définitivement constituée avec un capital de départ d'un million deux cent mille francs (1'200 actions à 1'000 francs).

L'administration de la société est confiée à un Conseil d'administration qui délègue à un comité de direction, composé de deux de ses membres et du directeur, le soin de veiller à l'exécution de ses décisions. William Rey sera le premier directeur de La Suisse Assurances jusqu'à sa démission en 1862. Il sera remplacé par François Secrétan qui officiera pendant 24 ans. Henri de Cérenville (1848-1925), ancien avocat, juge d'instruction cantonal et député au Grand Conseil, lui succédera de 1886 à 1911, puis, de 1912 à 1927, le fils de celui-ci, Max de Cérenville (1875-1948), juge d'instruction, conseiller communal libéral, député au Grand Conseil, et au Conseil national, reprendra la direction. A partir de 1927, deux directeurs seront aux commandes de l'entreprise, bientôt rejoints par deux sous-directeurs. Par la suite, un conseiller juridique complètera l'état-major de la société.

Désirant étendre son champ d'exploitation, le Conseil d'administration cherche des débouchés à l'étranger, notamment en Allemagne, où la société crée une direction particulière à Berlin (1868-1876). En 1886, le nouveau directeur ouvre une succursale à Paris pour la France, une autre en 1887 à Bruxelles pour la Belgique et la Hollande, une à Salonique en 1888 jusqu'en 1914 et une à Constantinople en 1905. Présentant

les crises, La Suisse se dégage peu à peu de toutes ses activités à l'étranger, elle cède son dernier portefeuille en 1933. En revanche, elle a su reprendre des portefeuilles à des conditions favorables de plusieurs compagnies étrangères (comme celui de la Norwich Union Life en 1934).

En 1940, La Suisse, société d'assurances sur la vie, constitue une nouvelle société, La Suisse, société d'assurances contre les accidents, au capital de 5 millions, à laquelle elle transfère son portefeuille accident et responsabilité civile.

En 1988, La Suisse entre dans le groupe *Rentenanstalt/Swiss Life*, lequel va offrir dès 1997 ses produits et services non-vie. En 2005, La Suisse est totalement intégrée dans *Swiss Life*, les secteurs non-vie sont vendus à *La Vaudoise* et à *Helsana*.

Le fonds a été donné aux ACV, le 14 novembre et le 23 décembre 2005. Des donations complémentaires ont été faites jusqu'en 2008. Les premiers contacts pour un tel transfert remontent au 10 avril 2002.

Fiche signalétique : PP 844, 114,60 mètres linéaires. Donation. Depuis novembre 2005

Fonds apparentés : Néant

Illustrations-Légendes

Séance constitutive du Conseil d'administration de « La Suisse » société d'assurances sur la vie.
6 septembre 1858, PP 844/24/1

Affiche publicitaire de « La Suisse », « Accogliere con il sorriso » / « Accueillir avec le sourire »
1990-2005, PP 844/157 (=grand format)

19. Câbleries et tréfileries de Cossonay (1898) : une industrie au fil de la Venoge, aujourd'hui disparue

*Des archives promises à la benne
sauvées par le directeur*

Le site des Câbleries et Tréfileries à Cossonay a vu, au cours de presque un siècle d'activité industrielle, se succéder plusieurs raisons sociales : Aubert, Grenier & Cie et la Société anonyme des Câbleries et Tréfileries de Cossonay.

Aubert, Grenier & Cie

En 1898, Jean-Marcel Aubert (1875-1968), ingénieur né au Chenit, rachète à Arthur Warnery, propriétaire d'une condenserie à Cossonay, un vieux moulin et un terrain d'une superficie d'environ 74'000 m² au lieu-dit « Illétaz » (à proximité de la ligne de chemin de fer) dans le but d'y monter une fabrique de fils et de

câbles d'installation au bord de la Venoge. Le 24 mars 1898, la société en commandite Aubert & Cie est créée, les associés d'Aubert étant les banquiers Paul Guye et Gustave Fleury ainsi que Louis Cachemaille, contrôleur des postes à Lausanne.

Par la suite, le professeur d'électricité à l'École d'ingénieurs de Lausanne, William Grenier (1849-1937), est intéressé à l'affaire, et, le 18 décembre 1902, la société Aubert, Grenier & Cie est fondée. Dans le même temps, l'entreprise s'assure du concours scientifique du chef de file des « électriciens vaudois », Jean Landry, ainsi que du soutien financier de la famille Mercier. Grâce au développement de l'utilisation de l'électricité, l'entreprise connaît un fort développement tant au niveau national qu'international. A cet effet, la société fonde plusieurs filiales à l'étranger : 1906, Établissement français Aubert Grenier à Pontarlier avec création d'une usine ultramoderne à Dijon; 1908, reprise de La Compania de Cables Electricos à Barcelone avec, là aussi, une nouvelle usine mise en place; 1908, constitution d'un dépôt de vente à Milan; 1913, création de l'organisme de vente Electro-Matériel.

En 1909, Aubert, Grenier & Cie ajoute une tréfilerie à la câblerie au site de Cossonay. De plus, malgré une concurrence féroce, Aubert, Grenier & Cie s'allie à la Société d'Exploitation des Câbles Électriques de Cortaillod pour sauver la fabrique de câble de Brugg de l'emprise étrangère.

En 1912, la concurrence des Usines Métallurgiques de Dornach commence à poindre. En effet, celle-ci envisage de produire des fils de cuivre et de bronze pour les Postes fédérales, production importante Aubert, Grenier & Cie. L'entreprise vaudoise menace alors de produire du laiton, métal pouvant concurrencer les produits de Dornach. La conclusion de cette affaire est en fait un rapprochement des deux entreprises. Cela aboutit tout d'abord à la création en commun d'une usine de laiton à Cossonay, dont Dornach prend la direction technique et Aubert, Grenier la direction commerciale. Ensuite, le rapprochement des deux groupes aura pour résultat leur fusion pure et simple avec la création le 20 juin 1918 de la Société anonyme des Laminoirs et Câbleries avec siège à Dornach et Cossonay.

S.A. des Câbleries et Tréfileries de Cossonay (SACT)

La fin de la Première Guerre Mondiale correspond à une crise économique profonde qui touche de plein fouet la S.A. des Laminoirs et Câbleries. De plus, des dissensions de nature stratégique opposent Aubert et Dornach, sans compter des problèmes d'intendance et des problèmes techniques importants sur certains produits. En 1922, l'entreprise souffre d'un manque cruel de capitaux, ce qui est encore accentué par la perte de confiance des principaux bailleurs de fonds envers Jean-Marcel Aubert. Dès lors, Dornach a l'intention de se séparer de Cossonay et de vendre le groupe vaudois à une autre entreprise. Ce sera chose faite, après de longs pourparlers, avec les Câbles de Cortaillod. Ceux prendront la majorité du capital-actions de la future entreprise et lui injecteront de nouveaux fonds pour la renflouer. Le 1^{er} avril 1923, la SACT est officiellement fondée, avec un capital de trois millions de francs. Les actionnaires principaux de l'entreprise sont donc les Câbleries de Cortaillod (60 % du capital environ) et le groupe Mercier (environ 20 %). Jean-Marcel Aubert a été démis de ses fonctions alors que deux hommes vont influencer le cours de l'entreprise : Eugène de Coulon (1874-1958), Président du Conseil d'administration, et surtout Rodolphe Stadler (1891-1978), directeur général puis administrateur de l'entreprise entre 1923 et 1973.

Sous la direction de Rodolphe. Stadler, la SACT, qui était en grande difficulté à ses débuts, va suivre un développement constant, ceci grâce aux importantes commandes de matériel électrique des régies fédérales au cours des années 1920 (électrification des Chemins de fer fédéraux, développement du téléphone). Sachant s'entourer d'hommes compétents, R. Stadler axe le développement de l'entreprise sur trois points : développement technologique : amélioration constante des câbles électriques et téléphoniques; création d'un groupe industriel puissant par la prise de participation majoritaire dans plusieurs usines suisse et étrangères;

constitution d'un cartel suisse et international puissant pour faire diminuer la concurrence dans la branche, mais surtout diminuer l'influence des fluctuations du prix des matières premières, en particulier le cuivre.

Le rôle de la SACT ne s'arrête pas là. Dès ses débuts, l'entreprise a développé un système social relativement important pour l'époque : caisse maladie, institutions de prévoyance en faveur des ouvriers et des employés, institutions marquées par un paternalisme patronal important.

La SACT a passé la crise économique des années 1930 et la Deuxième Guerre mondiale sans trop de dommage. Au contraire, elle a toujours cherché à se développer. L'entreprise quintuple son capital entre sa fondation et 1942, date où Aluminium Industrie A.G. entre à hauteur de 20 % dans le capital de la SACT (livraisons d'aluminium pour remplacer le cuivre dans la production de câbles électriques, en pénurie pendant la guerre).

Au cours des années 1950, 1960 et le début des années septante, la SACT a connu son apogée, employant près de 800 personnes sur le site de Cossonay pour un chiffre d'affaires dépassant les 100 millions de francs. Le groupe industriel formé par la SACT (Cossonay et filiales) emploie près de 6'000 personnes en Suisse et en Europe pour un chiffre d'affaires qui se situe entre 450 et 500 millions de francs.

Malgré tout, la crise économique (1974-1982) va mettre à mal la solidité du groupe, même si les suiveurs de Rodolphe Stadler (François Brunner, Emmanuel Failletaz, Jean-Louis de Coulon, etc.) ont tenté de suivre sa voie. Au cours des années 1980, plusieurs filiales importantes sont vendues, d'autres sont restructurées. En 1988, la SACT se transforme en holding (SACT Cossonay Holding S.A.), le site de production de Cossonay devenant une filiale à part entière. En 1992, le groupe Cortailod, lui-même sous l'influence du groupe français Alcatel, prend le contrôle total du holding. Suite à une baisse drastique de la demande en câble téléphonique traditionnel et à la récession des années 1990, le groupe Cortailod, devenu par la suite Alcatel Câble Suisse, décide en 1997 d'abandonner le site de Cossonay comme unité de production.

Le fonds conserve les archives de plusieurs filiales dont seule la nomenclature est donnée ci-après :

Société Immobilière de Cossonay-Gare

Electro-Matériel S.A., Zurich

Isolierrohfabrik Hallau

Société Anonyme de Participations, Appareillage Gardy (abrégié SAPAG), Neuchâtel

La SACT devra renflouer à plusieurs reprises la société, ce qui ne l'empêchera de la vendre la SAPAG en 1986, en ne gardant d'elle que les entreprises encore viables, Clématéite S.A. à Vallorbe et Panel S.A. à Préverenges.

Le directeur a appelé à l'aide les ACV pour mettre en sécurité les archives de l'usine, car, selon ses dires, elles auraient été éliminées par Alcatel qui avait décidé l'abandon du centre de production de Cossonay.

Fiche signalétique : PP 632, 74,85 mètres linéaires. Depuis juin 1997.

Fonds apparentés : Dossier ATS Coulon Jean-Louis de; Dossier ATS Grenier William; Dossier ATS Stadler Rodolphe

Illustrations-Légendes

Vue du site des Câbleries et Tréfileries de Cossonay, avec vue intérieure d'un des bâtiments, 1925

PP 632/516 (= T 15/1)

Dévidoir de câble, 1973, PP 632/527 (= T 15/6)

20. Compagnie vaudoise d'électricité : depuis 1901, l'histoire d'une grande société hydroélectrique

Quand le courant passe entre Archives et Sociétés

C'est sous l'impulsion des événements et avec l'appui du Conseil d'Etat d'alors, que le Grand Conseil créait le 22 mai 1901 la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Elle prit le nom de Compagnie vaudoise d'électricité, en 1951.

La constitution du capital social initial de 2 millions de francs ne fut pas chose facile. Après déduction du demi-million réservé à l'Etat de Vaud, on offrit en souscription publique pour 1,5 million d'actions et pour 2 millions d'obligations. Seuls les 40 % de ces sommes trouvèrent preneurs, le solde de 60 % restant dans les mains de la Banque Cantonale Vaudoise. C'est donc dans des conditions de confiance précaires que la jeune Compagnie des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe (FMJ) commença ses activités.

Première centrale : La Dernier

La première étape prévoyait la construction de l'usine de La Dernier à Vallorbe, dont la conduite d'amenée assurerait la régularisation du niveau des lacs de la vallée de Joux, et l'établissement d'un double réseau distribuant le courant triphasé pour la force motrice et le courant monophasé pour l'éclairage. Ce réseau comprendrait 276 km de lignes principales et 235 km de lignes dérivées, qui alimenteraient 210 communes des régions centrales et occidentales du canton, conformément aux limites fixées par le décret de 1901. Quelques localités neuchâteloises et de la France voisine, vers Bois-d'Amont, Morteau et Gex, seraient également desservies par les FMJ.

Fusion avortée

L'usine de La Dernier fut mise en service le 27 septembre 1903. Les premières communes à être alimentées furent L'Isle et Mont-la-Ville. A la fin de la même année, 39 villages étaient desservis en énergie électrique. Une année plus tard, 210 communes en bénéficiaient. A fin 1905, on dénombrait 40'000 poteaux et environ 1'500 km de réseaux primaire et secondaire. 7'300'000 kWh étaient fournis aux abonnés. Le compte de constructions s'élevait alors à 8,5 millions. A fin 1998, après la réunion de la CVE avec la Société Romande d'Électricité, le groupe, devenu CVE-Romande Energie, présente un bilan consolidé de quelque 1,2 milliard de francs.

Si les difficultés financières ne furent pas épargnées à la jeune entreprise, la consommation de courant augmenta par contre de façon encourageante. Il fallut rapidement augmenter la puissance et la production de l'usine de La Dernier, puis accélérer la réalisation de la deuxième étape prévue : la construction d'une usine en aval, à Montcherand, qui fut mise en service au début 1908.

Des tentatives de réunion des trois principaux réseaux vaudois de l'époque (Société Romande d'Électricité, Société de l'Usine électrique des Clées et FMJ) échouèrent. Tributaires d'un seul cours d'eau, l'Orbe, les FMJ furent alors amenées à s'intéresser à d'autres possibilités de production. C'est ainsi qu'elles acquirent en 1923 la petite usine de La Peuffeyre, à Frenières-sur-Bex, qui appartenait à la Société des Forces Motrices de l'Avançon. Cette centrale, captant les eaux de l'Avançon d'Anzeindaz, fut reconstruite et mise en service en 1927.

« Cuire à l'électricité »

En 1936, avec la crise économique et la perte des débouchés vers le Jura français et Gex, il devenait

nécessaire pour l'économie électrique de trouver de nouvelles utilisations à cette énergie. On se tourna alors vers les applications thermiques, avec un slogan resté célèbre : « Cuire à l'électricité ». Pendant la guerre, on demanda aux électriciens ce que l'on tirait naguère des combustibles importés. Avec la croissance économique qui se manifesta ensuite, le problème ne fut plus le placement des kilowattheures mais le renforcement des moyens de production et des réseaux. Ce n'est qu'avec la mise en service par paliers des grandes centrales hydroélectriques et des premières centrales nucléaires que l'on disposera par à-coups des marges de production requises par de nouvelles applications, notamment dans le domaine industriel.

Dès 1937, la production des usines de la Compagnie ne permettant plus de satisfaire la demande, on avait commencé à acheter régulièrement du courant à Energie Ouest Suisse (EOS), coopérative d'approvisionnement des entreprises romandes d'électricité, fondée quelque 20 ans auparavant avec pour buts initiaux, d'une part, de livrer en toute circonstance la puissance et l'énergie que demandent ses actionnaires-preneurs, et, d'autre part, de contribuer à une utilisation optimale de leurs sources de production et réseaux.

A l'approche de la fin des concessions de 1901, des débats animés se déroulèrent au Grand Conseil sur l'ensemble du problème de la distribution électrique dans le Canton. Les députés renoncèrent à la cantonalisation des forces motrices vaudoises. Le Conseil d'Etat fit prendre un décret, le 26 novembre 1951, par lequel la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe devenait la Compagnie vaudoise d'électricité, avec la répartition suivante du capital social : 40 % des actions à l'Etat de Vaud ; 30 % aux communes vaudoises ; le solde étant disponible pour des actionnaires privés (ce capital-actions se monte aujourd'hui à 25,75 millions de francs). Les concessions précédentes étaient renouvelées pour 80 ans à partir de 1955. Une autre concession était par ailleurs accordée à la CVE pour réaliser une nouvelle « usine des Clées », à Lignerolle, mise en service au cours du premier semestre 1955.

Le 1^{er} janvier 1960, en application d'une convention passée entre les cantons de Fribourg et de Vaud, la CVE rachetait les réseaux des Entreprises Électriques Fribourgeoises dans les régions de Lavaux, du Jorat et de La Broye, jusqu'aux limites de Trey près de Payerne.

En 1997, naissait le groupe CVE-Romande Energie, né de la réunion de l'entreprise avec la Société Romande d'Électricité, à Clarens.

Les archives ont été données aux ACV par Romande Energie SA, le 30 juin 1999. Les archives historiques de la Société romande d'énergie avaient été déjà confiées aux bons soins des ACV, le 25 février 1998 (PP 658, 361,50 mètres linéaires). Le 29 janvier 1998, le Conseil d'Etat donnait son accord de principe à l'accueil des archives de la SRE et déclarait son intérêt à ce que les archives de la Compagnie Vaudoise d'électricité soient associées aux archives de la SRE : « Cet ensemble d'archives industrielles constituera sans conteste l'une des plus importantes sources d'histoire économique et industrielle du canton, puisque l'introduction et la distribution de l'électricité ont touché bien évidemment tous les secteurs de l'activité humaine du canton. ».

Fiche signalétique : PP 701, 21 mètres linéaires. Dépôt. Depuis juin 1999.

Fonds apparentés : PP 658 (Société romande d'Electricité).

Illustrations-Légendes

Agendas du relevé du rapport journalier relevant les indications techniques et relatant les divers événements journaliers, 14 -15 janvier 1908, PP 701/347

Dossier 19. Etat de Vaud. Régularisation des eaux du lac de Joux et utilisation des forces motrices. Devis estimatif prise d'eau, par A[drien] Palaz (1863-1930), ingénieur, initiateur et administrateur des tramways lausannois, 5 janvier 1899, PP 701/820

21. Société Charles Veillon SA (1943) : un pionnier de la vente par correspondance

S'en remettre au jugement de l'Histoire

En 1885 s'ouvrait à Paris un établissement commercial voué à la vente par abonnement et par correspondance : la maison Girard & Boitte. Elle concluait avec sa clientèle des contrats de vente avec un crédit jusqu'à 20 mois. En 1905, une succursale fut ouverte à La Chaux-de-Fonds, village d'origine des Girard ; la direction fut confiée à André Girard, père de Mme Charles Veillon. Charles Veillon fait son entrée dans le commerce chaux-de-fonnier en 1924 et y prend la direction régionale de Girard & Boitte aux côtés de René Junod. La raison sociale change : « Junod & Veillon, successeurs de Girard & Cie ». C'est à cette date qu'ils introduisent en Suisse la vente par correspondance d'articles de confection. En 1940, le volume et la diversité des affaires traitées sont devenus si importants que l'entreprise se scinde en deux sociétés : « VAC Junod & Veillon, Ménage et Sports S.A. », qui vient d'installer au No 29 de l'avenue d'Ouchy, à Lausanne, en 1943, sous le nom « Maison Charles Veillon ».

L'entreprise familiale se développe au point que les stocks et les bureaux doivent se répartir dans Lausanne au gré des locaux disponibles. Afin de regrouper toute son activité la maison Charles Veillon S.A. s'installe en 1972 dans de nouveaux bâtiments à Bussigny-près-Lausanne. L'entreprise dirigée par Charles Veillon (1900-1971) passa au fils de celui-ci, Jean-Claude (1930-2018), qui en fit le plus fort représentant dans le secteur de l'habillement. Entre 1994 et 2004, Jacques Zwahlen (1956) en fut le directeur général et qui dut fermer le site de Bussigny-près-Lausanne, en 2004, non sans polémiques et manifestations.

Le fonds contient des archives administratives dont les procès-verbaux et la correspondance du Conseil d'administration et de direction, et financières dont le Grand Livre. Il conserve également des rapports d'activité, une collection des catalogues de vente édités par l'entreprise ainsi que des catalogues de vente de la concurrence en Suisse, en France, en Italie, en Autriche et en Allemagne, des journaux de l'entreprise (*Le Lien*, *Buyère Actualité* et *Quat'Saisons*, à usage interne, et le *Journal de la Maison Charles Veillon à Lausanne*, destiné aux clients de l'entreprise). Enfin, les archives personnelles de Charles Veillon avec ses dossiers de recherche et ses différentes publications, des photographies de membres de la famille Veillon, remontant jusqu'au XIX^e siècle, des livres de référence de la bibliothèque, surtout en matière économique, affiches, graphismes, photographies et iconographie, enregistrements sonores et films, coupures de presse.

A l'exception de quelques livres de comptes couvrant la période de 1905 à 1923, les archives de l'agence de La Chaux-de-Fonds sont quasi inexistantes jusqu'à la séparation des associées et l'installation de Charles Veillon à Lausanne en 1943. Des tableaux généraux donnant les principaux paramètres de l'évolution de l'entreprise commencent en 1939. En plus de catalogues des années 1931-1938 et de photographies relatives à Charles Veillon, il est à relever la présence dans la donation complémentaire du 26 juillet 2016 de l'Etude du marché de la confection par la méthode de la vente à crédit spécialement faite pour les établissements Charles Veillon Confection S.A. », réalisée en novembre 1945 par Dourdin, à Zurich.

A l'invitation de Jacques Zwahlen, dernier directeur de l'entreprise (1994-2004), une rencontre a été

organisée, le 10 mai 2010, sur le site de Veillon Immobilière S.A. (route de la Bruyère 2, 1030 Bussigny-près-Lausanne). Elle a permis de confirmer l'intérêt des deux parties à collaborer et à envisager une donation d'archives, après sélection, du site aux ACV.

Fiche signalétique : PP 946, 52,10 mètres linéaires. Donation. Depuis février 2011.

Fonds apparentés : PP 318 (Fondation culturelle Charles Veillon); P Veillon : Veillon (famille); PP 560 Veillon (famille); PP 561 Veillon (famille); PP 655 Veillon (famille); PP 922 (Déclaration de Berne) 177-181 et 430 : Clean Clothes Campaign; PP 1075 (Veillon, famille).

Illustrations-Légendes

Catalogue Charles Veillon Confection S.A., Lausanne. Revue de la saison, printemps 1945, PP 946/223

Première page manuscrite du *Journal personnel de Charles Veillon* (consultable avant 2050 que sur autorisation des représentants de la famille Veillon), 6 janvier 1919, PP 946/773

22. Syndicats vaudois à l'origine d'UNIA (2004) : toute l'organisation des salariés dans le canton

L'exemple le plus abouti de la collaboration et de la mutualisation des ressources

Archives des sections vaudoises des syndicats « Industrie et bâtiment » (SIB, ex-FOBB), « Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie » (FTMH, ex-FOMH), « Fédérations des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation » (FTCA) et « Unia », syndicat du tertiaire, tous membres de l'« Union syndicale suisse », tels qu'ils ont existé avant leur fusion d'octobre 2004 en un seul et nouveau syndicat dénommé « Unia ». On y retrouve des éléments relatifs à toute l'histoire syndicale dans notre canton depuis le milieu du 19^e siècle avec la trace des nombreuses grèves de l'époque et des tentatives d'unification, telle que l'éphémère « Confédération romande du travail » ainsi que des cartels locaux et régionaux comme l'« Union syndicale lausannoise » ou le « Cartel syndical vaudois ».

Le fonds regroupe les archives conservées de manière centralisée à Lausanne, ainsi que les archives de sections de Vevey, du Sentier, Nyon et Yverdon-les-Bains. Des éléments relatifs à d'autres formations syndicales ont été retrouvés et regroupés sous une cote séparée (PP 908) avec la dénomination « Syndicats vaudois ». Une partie plus ancienne du fonds du SIB (ex-FOBB), alors retrouvé dans une armoire de la Maison du Peuple à Lausanne, avait précédemment été déposée vers 1970 au Département des manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire et s'y trouve toujours.

En 2008, des contacts sont pris par les responsables vaudois et centraux du nouvel « Unia » avec les ACV en vue d'un dépôt. Les fonds sont d'abord rassemblés dans un local de Sévelin à Lausanne, les ACV et « Unia »

IV ENTREPRISES ET SALARIÉS

se partageant la responsabilité et les frais de tri et de conditionnement. En 2009 l'ensemble du fonds est transféré aux ACV, à l'exception d'une quarantaine de drapeaux syndicaux, remontant parfois aux origines du mouvement ouvrier, qui sont restaurés puis déposés dans le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens, sous la responsabilité du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire.

Ainsi s'est ouvert aux ACV un nouveau champ documentaire fondamental sur l'auto-organisation des salariés.

Fiche signalétique: PP 907, 112,60 mètres linéaires. Depuis février 2009.

Fonds apparentés: PP 232 Cercle des ouvriers de Grandson; PP 264 Société de secours pour les ouvriers; PP 680 Paillard-Hermes-Precisa; PP 864 Syndicat de Lausanne et du groupe de Renens et environs; PP 908 Syndicats vaudois

Illustrations-Légendes

« Tarif des prix de façon à la menuiserie. Travail rendu fini sur l'établi », Société des ouvriers menuisiers, Montreux, 1 cahier manuscrit, (vers 1875), PP 907/435. Il est ouvert sur la page consacrée au tarif des heures de travail

« Procès-verbaux des assemblées du Syndicat des ouvriers ferblantiers - Commune de Lausanne et environs », assemblée du 9 janvier 1931, PP 907/293/1

La Lutte Syndicale, 1^{ère} année, no 1, samedi 10 janvier 1920, PP 907/737 *La Lutte Syndicale* était alors l'organe officiel en Suisse romande de diverses fédérations suisses d'ouvriers du bâtiment, de l'industrie et du commerce

23. La protection de Lavaux. Suzanne Debluë-Marcel, artisane de la protection du bâti et du paysage

*Quand Autorités publiques et privés croisent le fer
à travers les archives*

En raison de la proximité des idées et des combats, les parcours de vie du Dr. Marius-Pierre Marcel et Suzanne Debluë-Marcel sont mêlés.

1948

Naissance à Lausanne. Troisième enfant d'une fratrie de 4 enfants. Elle est la fille de Marius-Pierre Marcel, né en 1906, à Lausanne, et appartenant à une famille bourgeoise de Lausanne depuis 1705 (d'origine protestante, ses membres sont des réfugiés français partis de France après la révocation de l'Edit de Nantes).

Années 1950

Début du développement urbanistique.

Mauvaises années pour le raisin. Beaucoup de vigneron, propriétaires de vigne à l'ouest de la Lutrive, vendent des parcelles pour la construction de villas. La demande est forte. Le prix du sol monte c'est le début du mitage du territoire et de la disparition du vignoble de Lavaux dans cette portion de territoire.

1953

Achat de la Maison familiale à Lutry par ses parents.

1955

Premier article du Dr. Marius-Pierre Marcel dans les journaux pour dénoncer le projet de démolition de l'Hôtel d'Angleterre et Lutetia à Lausanne.

Années 1960

Début du développement urbanistique de la commune de Lutry. Levée de bouclier contre le plan d'extension Taillepied-Grand-Pont. Référendum communal échoué. Plan tout de même revu avec 2 étages de moins.

Collusion entre les promoteurs et le syndic de l'époque propriétaire des vignes dans le secteur de Taillepied Grand-Pont.

Années 1960-1979

Interventions à de nombreuses reprises du Dr. Marius-Pierre Marcel pour éviter la destruction de la ville de Lutry, et des hameaux, Corsy, Savuit et le Châtelard.

Nombreuses procédures gagnées avec jurisprudences faisant école dans tout le Canton.

1962

Participation à la récolte de signatures à l'occasion d'un référendum communal contre le plan de quartier Taillepied-Grand-Pont à Lutry.

1964

Loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Obligation pour les communes de créer des zones agricoles et viticoles.

Développement de la circulation sur la RC 780. Pour désengorger le quartier du Voisinand, un détournement de Lutry au nord était encore possible. Des propriétaires bien placés dans l'exécutif communal et désireux de construire des immeubles sur le futur tracé firent capoter ce projet au profit d'un pont routier entre le Voisinand et l'autre partie de la vieille ville au sud. Succès du référendum contre ce pont routier.

Sur 140 hectares de vigne que compte la commune de Lutry, 100 sont voués à la construction.

Entre Savuit et le Châtelard 50 hectares sont en zone sans affectation spéciale dans laquelle une villa est possible tous les 4'500 m². La procédure du plan de quartier permet de déroger à cette règle et de densifier encore davantage la zone.

Un important plan de quartier est prévu entre Savuit et le Châtelard. Nombreuses procédures engagées par le Dr. Marius-Pierre Marcel et gagnées devant les tribunaux.

1967, 2 juillet

Arrêté fédéral concernant l'initiative contre la spéculation foncière, rejeté à 67,3% par le peuple.

1972

Lancement de l'*Association Sauver Lavaux*.

Le Dr. Marius-Pierre Marcel très proche de Franz Weber et d'Olivier Delafontaine à l'origine de l'Initiative pour une propriété non spéculative du sol.

1972

Master en psychologie de l'Université de Genève.

1972

Engagée comme secrétaire du comité de l'Initiative pour une propriété non spéculative du sol. Campagne de votation en faveur d'une propriété non spéculative du sol.

1973

Secrétaire bénévole de l'*Association Sauver Lavaux*. Participe activement à la récolte de signature de la pétition nationale *Sauver Lavaux*.

1973

A l'origine de l'idée de faire appel à Henry Brandt pour le tournage d'un film montrant les dégâts de la spéculation immobilière. Participe au tournage du film.

1974-1975

Complément de formation en Sciences sociales et politiques : géographie de l'aménagement du territoire (prof. Laurent Bridel) et Droit de l'aménagement du territoire (prof. Pierre Moor).

1973-1977

Participe activement à la récolte et à la campagne en faveur de l'initiative *Sauver Lavaux I*.

1976

Naissance de Mireille.

1978

Participe activement à la récolte de signatures pour l'Initiative contre la bretelle de la Perraudettaz.

1979

Naissance de sa fille Aurélie. Mort de son père le Dr. Marius-Pierre Marcel.

De 1979 à aujourd'hui

Continue l'oeuvre de son père en faveur de la protection de Lutry.

1983

Naissance de Claire-Lise.

1987-1993

Conseillère communale à Lutry dans le groupe des Verts.

1998

Lancement de l'initiative cantonale *Protéger Lutry*.

2003-2005

Récolte de signatures et campagne *Sauver Lavaux II* pour remettre dans la nouvelle constitution cantonale la protection de Lavaux.

2007

Lavaux au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

2009

Participe à la récolte des signatures et à la campagne pour l'initiative législative *Sauver Lavaux III*.

2013-2014

Campagne de votation pour l'initiative *Sauver Lavaux III*.

2014-2017

Nombreux contacts avec les Autorités cantonales et communales. Surveillance des mises à l'enquête publique dans tout le secteur de Lavaux.

Le premier contact de Suzanne Debluë avec les ACV remonte au 18 septembre 2014.

Le déménagement a été effectué le 16 juin 2017.

Fiche signalétique: PP 1080, 3,70 mètres linéaires. Donation. Depuis juin 2017.

Fonds apparentés: ATS Delafontaine (Olivier); PP 225 (Parti socialiste vaudois)/741: Sauvez Lavaux! NON au contre-projet, OUI à l'initiative; PP 465 (Société d'art public)/190 et 451: Sauver Lavaux (1972, et 1972-1980); 1218: Salle polyvalente d'Aran (1989); 1219: Plan de quartier Parisod, à Villette (1990-1993); PP 552 (Parti radical-démocratique vaudois): Protection de Lavaux (1972-1979); S 43/6: initiative pour la protection de la faune, dite initiative Teuscher (12-13 mars 1977) Initiative populaire demandant la protection de la région de Lavaux, de la Lutrive à Corsier (Initiative Sauver Lavaux de Franz Weber) (11-12 juin 1977); S 43/14 Initiative constitutionnelle du comité de l'Equipe Franz Weber concernant l'exercice par le peuple vaudois du droit d'initiative cantonale (en vue de la suppression de la bretelle de la Perraudettaz et d'autres projets fédéraux susceptibles de déplaire au peuple vaudois) (12-13 décembre 1981); S 82/179-180: initiative « Sauver Lavaux » (1974-1978) et 497: initiative Delafontaine (1975); S 208/404: Projet de protection du vignoble de la commune de Villette/Lavaux soumis au Conseil Fédéral (1971); SB 88/ 99-103: Sauvez Lavaux, Association pour la sauvegarde du vignoble et des sites (1964-1975); SB 253/350-351: Objets: 1. Sauver Lavaux; 2. Animalerie de Dorigny; 3. Participations de l'Etat; 4. Elections judiciaires (2005).

Illustrations-Légendes

Affiche pour l'initiative Delafontaine pour un aménagement équitable du sol entre zone agricole et zone à bâtir. Il s'agit pour eux d'une question de salut public, qui met en jeu l'avenir de l'agriculture. Le projet prévoit de créer des zones agricoles soustraites à la spéculation foncière, permettant ainsi aux paysans d'acheter leur terre et de jouer leur rôle dans l'entretien du paysage rural. L'initiative Delafontaine est refusée par le peuple à une large majorité en 1976, en même temps que la première mouture du projet de Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), 1972. PP 1080/197 (= O 89/1)

Fiche vierge d'initiative constitutionnelle « Protéger Lutry » (1998), PP 1080/38

24. Ligue vaudoise contre la racisme et l'antisémitisme : depuis 1981, un combat contre l'obscurantisme

*Un mot d'ordre dans la politique d'acquisition :
pas d'idéologie*

La « Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme » (LICRA) fut fondée à Paris en 1927, d'abord comme organe de dénonciation des pogroms en Europe de l'Est, puis aussi de l'Apartheid en Afrique du Sud, du sort des minorités tziganes et celui des communautés juives dans les pays arabes.

En 1971 se constitue à Genève la LICRA-Suisse dont l'activité reste cantonnée sur le canton de Genève jusqu'à la création de la LICRA-Vaud en 1981. Sous l'impulsion de Jean Bénédicte, son secrétaire général, la LICRA-Vaud organise dans les années 80 une série de conférences en relation avec son combat, où s'expriment des personnalités comme André Monteil, Simone Veil, Georges-André Chevallaz et Ivan Levaï. Elle se préoccupe aussi du sort des requérants d'asile, se mobilise lors de l'« affaire Mariette Paschoud », une enseignante révisionniste et travaille en vue de l'adoption d'une norme pénale fédérale contre les actes racistes. L'adoption de l'article 216bis du Code pénal en 1994 lui permet d'ouvrir une série de poursuites en justice contre plusieurs révisionnistes dont Gaston-Armand Amauduz, Aldo Ferraglia et René-Louis Berclaz.

La LICRA-Vaud, sous la présidence d'Yvette Jaggi, de 1998 à 2004, s'engage pour que le terme de « racisme » dans la nouvelle Constitution vaudoise soit remplacé par « patrimoine génétique ». Elle contribue fortement à la création d'un organisme supra-cantonal, le « Forum contre racisme » (1992).

Le fonds de la LICRA-VAUD entré aux ACV en 2009 couvre la période 1964-2009 et comprend aussi des éléments d'archives relatifs à d'autres organismes, tels le « Forum contre le racisme » et l'« Association romande contre le racisme ».

Fiche signalétique : PP 923, 5,30 mètres linéaires. Donation. Depuis novembre 2009.

Fonds apparentés : Dossier ATS Paul Bussey; Dossier ATS Jacques Viret; PP 285/118 Mouvement SOS-Asile (1982-1987); PP 311 Affaire Mariette Paschoud; PP 569 Cantini (Claude); PP 784 (Martin, Jean)

Illustrations-Légendes

« Feuille d'information de la section LICRA-Vaud », Lausanne, [1988?], PP 923/146

Lettre du comité de la LICRA-Vaud à Simone Veil pour lui proposer une brève rencontre lors de son passage à Lausanne, avec Maurice Mizrahi, président et Alfred Bussey, président pressenti et ancien Conseiller national. Lausanne, 23 février 1983, PP. 923/93

Un billet est annexé à la lettre indiquant qu'il y aura un déjeuner avec Simone Veil et des représentants des autorités vaudoises, ainsi que des représentants de la LICRA

25. SOS Asile : depuis 1985, des citoyens s'engagent pour les requérants d'asile

Conserver à l'opposé de la politique officielle

« SOS-Asile » est né en 1985, sur les bases du « Comité vaudois pour la défense du droit d'asile », avec l'appui de la « Ligue suisse des droits de l'homme » et du « Centre de contact Suisses- Immigrés » créé en 1982, alors qu'arrivaient en Suisse de nombreux Turcs et Kurdes fuyant la répression militaire. Visant à alerter l'opinion publique dans l'urgence, SOS-Asile » est bientôt soutenu par 23 organisations humanitaires, syndicales et religieuses et 2000 particuliers qui se mobilisent en son sein pour défendre une politique d'asile généreuse et sensibiliser la population sur les réalités de l'exil et les causes de l'oppression et des violences.

Le mouvement agit aussi bien sur le plan légal (participation au référendum fédéral contre la 2^e révision de la Loi sur l'asile) que quotidien (en 1985, premier Refuge organisé à la paroisse Saint-Amédée, Lausanne) en soutien de requérants déboutés et menacés de refoulement. Il institue aussi les premiers parrainages et une permanence juridique qui rencontre un large intérêt (en 1989, 450 consultations et 250 recours). Les manifestations contre les renvois forcés de Sri-Lankais, de Bosniaques et de Kosovars se multiplient tandis que les dossiers de recours s'entassent, à tel point qu'en 1996, avec la collaboration du « Centre social protestant », l'« Entraide protestante suisse » et « Caritas-Vaud » « SOS-Asile » lance le SAJE : « Service d'aide juridique aux exilés ». En 2000, importante participation au mouvement « En 4 ans, on prend racine » par lequel des Kosovars en Suisse depuis quatre ans au moins réclament un permis de séjour stable. Le mouvement des Refuges se poursuit et s'élargit à d'autres cantons, tandis que la politique fédérale de l'asile se durcit sous l'influence de l'UDC, dont la progression propulse son chef, Christophe Blocher au Conseil fédéral. Cependant « SOS-Asile2 parvient en 2005 à susciter un vaste mouvement de solidarité dans le canton, des syndicats jusqu'aux simples citoyens, visant à infléchir la politique fédérale. Néanmoins les renvois par mesures de contrainte se poursuivent...

En 2012, le représentant de SOS-Asile, le prof. Claude Calame, prend contact avec les ACV en vue d'une donation des archives du mouvement aux fins de contribuer à l'histoire du canton et de la politique suisse d'asile par l'apport d'un fonds largement en opposition avec la politique officielle. Une convention est signée la même année, stipulant une réserve de consultation de 25 ans sur certains dossiers. Des documents complémentaires seront versés au fonds en 2017 par l'intermédiaire du SAJ.

Fiche signalétique : PP 972, 75,65 mètres linéaires. Donation. Depuis août 2012.

Fonds apparentés : PP 1008 (En 4 ans on prend racine)

Illustrations-Légendes

« Révision de la loi d'asile - Mais quelle loi? » Genève, février 1987. Dossier ronéoté, 27 folios.

PP 972/A/3

Un sous-titre précise : « Document pour se préparer à la votation du 5 avril 1987 »

V LES INITIATIVES CITOYENNES ENTRENT AUX ARCHIVES

« Viens te mettre à côté de moi sur le banc devant la maison, sans-papiers, c'est bien ton droit » Tract du « Mouvement des travailleurs saisonniers ex-yougoslaves sans-papiers », s.d. (après 1997), 1 folio, PP 972/A/46

A propos d'une pétition comportant 5'000 signatures remise à l'Etat de Vaud pour demander la régularisation de ces saisonniers sans-papiers.



Bible, traduction, PP 1002/W01-03

VI DES THÈMES DE RECHERCHE RÉGÉNÉRÉS ET NOUVEAUX

26. Missions et colonialisme : Département missionnaire - Echange et mission (1815)

*De grandes parcelles de l'histoire du colonialisme
et de l'Afrique aux ACV*

Emanation de l'Église libre vaudoise à la fin du 19^e siècle, le « Département missionnaire - Echange et mission », auquel s'associa ensuite l'Église réformée vaudoise, s'est essentiellement voué au travail missionnaire au Mozambique et en Afrique du Sud. Les documents conservés couvrent une période allant de 1860 à 1960 environ - certains, plus rares, remontent jusqu'au début du 19^e siècle. L'oeuvre a porté successivement les noms de « Mission romande », « Mission suisse », « Département missionnaire » et aujourd'hui « DM - Echange et mission ». Rapports, circulaires, règlements, bulletins missionnaires, correspondances, photographies, dessins et croquis, cartes géographiques, ouvrages didactiques en diverses langues vernaculaires, etc. documentent le travail missionnaire au Mozambique et en Afrique du Sud sur plus d'une centaine d'années. On y trouve une documentation aussi bien sur les premiers missionnaires romands que sur Eduino Mondlane, le chef historique du Frelimo au Mozambique. C'est dire l'extraordinaire richesse de ce fonds. A noter le riche fonds photographique (environ 9000 clichés depuis 1870, en partie consultable sur le site de l'University of South California).

Les archives de « DM - Echange et mission » ont été déposées aux ACV en 2014 et restent ouvertes : des dépôts ultérieurs de documents plus récents sont prévus.

Fiche signalétique : PP 1002, 195,50 mètres linéaires. Dépôt. Depuis février 2014.

Fonds apparentés : PP 450/66 « Mission oblige. Département missionnaire des Eglises protestantes de la Suisse romande 1973-1974; PP 516 (Eglise évangélique libre du canton de Vaud)

Illustrations-Légendes

Bible, traduction en thonga ou tsonga, langue des Tsongas, population d'Afrique australe, à cheval sur le Transvaal et le Mozambique. London, British and foreign Bible Society, 1907, PP 1002/W01

Bible, traduction en bosotho ou basotho ou sotho du sud, langue majoritaire du Lesotho, Londres, Société biblique britannique et étrangère, 1881, PP 1002/W02

Bible, traduction en maré, langue de l'île Maré en Nouvelle-Calédonie, Londres, Société biblique britannique et étrangère, 1903, PP 1002/W03

27. La franc-maçonnerie. Aréopage – Les Amis de la Lumière : plus d'un siècle de la vie d'une loge maçonnique

Des archives confidentielles, mais non secrètes

Historique

L'*Aréopage. Les Amis de la Lumière*, à Lausanne, est un atelier des Hauts Grades du Rite Ecossais Ancien et Accepté. Le Rite Ecossais Ancien et Accepté (REAA) est le système de Hauts Grades le plus répandu dans le monde. Il est organisé en entités nationales indépendantes réparties dans plus de soixante pays dont chacune place ses travaux sous les auspices d'un Suprême Conseil. Sa séance constitutive date du 24 janvier 1875, l'installation eut lieu très vraisemblablement dans les locaux de la loge *La Liberté*, sis au No 13 de la Cité-Des-sous, à Lausanne. Les premières années furent difficiles, amenèrent de longues périodes d'inactivité, et il a fallu attendre l'année 1889 pour assister à la reconstitution de l'*Aréopage. Les Amis de la Lumière*. Lors du cinquantenaire, il est constaté que des trois Aréopages existant en Suisse, celui de Lausanne est « le plus fort numériquement, surtout par le fait qu'il se recrute dans deux Chap. – dans trois même fort probablement. »

Le REAA admet en son sein des Francs-maçons qui, après avoir été reçus Apprentis dans une loge de Saint-Jean, promus Compagnon puis élevés à la Maîtrise, souhaitent poursuivre leur quête par la voie des grades de perfection se réclamant des idéaux maçonniques d'humanité et de tolérance.

Au bénéfice du statut juridique d'association, le REAA de Suisse admet en son sein des Maîtres maçons issus de loges fédérées sous l'obédience de la *Grande Loge Suisse Alpina*.

Le REAA travaille

- à la gloire du Grand Architecte de l'Univers,
- conformément à la tradition maçonnique et
- dans le respect de la « Déclaration universelle des droits de l'homme » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948.

Le REAA est une école de formation mutuelle s'appuyant sur la pratique de rituels et l'échange d'idées. Chaque membre travaille à son propre perfectionnement moral et s'applique à agir de manière exemplaire.

La démarche personnelle repose sur :

- une conduite de vie honorable, pleine de sens et remplie d'amour fraternel en parfaite harmonie avec ses semblables;
- l'affermissement de sa propre conception du monde et de l'être humain.

Les membres du REAA poursuivent l'objectif général suivant :

- établir un monde dans lequel tous les êtres humains vivent dans le respect des principes de liberté, de dignité humaine et de tolérance mutuelle.

Le REAA ne s'immisce pas dans les controverses d'ordre politique ou confessionnel, mais attend de ses membres qu'ils s'engagent dans tous les domaines de la vie publique.

L'existence du REAA sous sa forme actuelle est attestée déjà au XVIII^e siècle en France. Il s'appuie sur les Grandes Constitutions maçonniques de 1762 et 1786, qui le régissent encore aujourd'hui.

Le premier Suprême Conseil a été créé en 1801, à Charleston, Caroline du Sud, Etats-Unis d'Amérique. En Suisse, le premier Atelier à voir le jour est le Chapitre « La Prudence », le 31 janvier 1802 à Genève. Pour sa part, le Suprême Conseil de Suisse a été constitué en 1873, à Lausanne.

Le REAA de Suisse a été chargé d'organiser les Conférences internationales des Suprêmes Conseils du Monde en 1875 (Convent de Lausanne), 1922 et 1995, ainsi qu'un certain nombre de Conférences des Souverains Grands Commandeurs européens.

Dans leur pays respectif, les Suprêmes Conseils sont autonomes et indépendants, mais ne négligent pas pour autant de cultiver les échanges fraternels en vue de promouvoir la compréhension mutuelle et servir la cause de la liberté et de la paix.

International

1. Base constitutionnelle 1762
2. Base constitutionnelle 1786
 - Suprême Conseil des USA 1801

Suisse

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| - 1802 Chapitre Genève | - 1924 Chapitre Zurich |
| - 1810 Chapitre Lausanne | - 1925 Chapitre Bâle |
| - Diffusion internationale dès 1859 | - 1926 Aréopage Berne |
| - 1873 Suprême Conseil | - 1927 Aréopage Bâle |
| - 1875 Aréopage Lausanne | - 1929 Aréopage Zurich |
| - 1875 Conférence internationale | - 1931 Aréopage Lugano |
| - 1889 Aréopage Genève | - 1982 Chapitre Saint-Gall |
| - 1905 Chapitre La Chaux-de-Fonds | - 1984 Chapitre Sion |
| - 1909 Aréopage La Chaux-de-Fonds | - 1988 Aréopage Sion |
| - 1920 Consistoire | - 1995 Conférence internationale |
| - 1920 Chapitre Berne | - 2005 Aréopage Saint-Gall. |
| - 1922 Conférence internationale | - 2009 Chapitre Yverdon-Les-Bains |
| - 1924 Chapitre Lugano | - 2017 Aréopage Yverdon |

Structure

Le REAA se pratique en 33 degrés (niveau hiérarchique) d'un rituel donné sur des bases historiques. Les degrés successifs suivent une filière ascendante à partir du 4^e pour atteindre au fil des années l'ultime degré du Rite, à savoir le 33^e grade (niveau spécifique atteint par un récipiendaire), dit administratif.

Contenu du fonds

Fonctionnement (1889-1985) : documents relatifs à l'organisation et à la vie interne de l'Aréopage. Y sont donc classés des archives administratives telles que les divers statuts le régissant (1896-1973), les procès-verbaux des assemblées générales, du Collège des Officiers, ainsi que de diverses tenues et séances maçonniques (1889-1985), divers documents liés à la comptabilité, tels que des livres de comptes, des bilans comptables, des rapports financiers, des justificatifs et des rapports des vérificateurs de comptes (1894-1983), des registres de copie-lettres (1890-1956), du courrier interne (1896-1980), des convocations (1894-1983), des registres du secrétariat, une matrice du sceau de l'Aréopage, des listes d'inventaires

ou encore des documents éclairant les achats en matériel maçonnique (1922-1977). Cette partie contient aussi des éléments illustrant la gestion des membres de l'Aréopage, avec des listes de membres et de présences, divers documents mettant en lumière la procédure régissant l'admission en tant que membre, des lettres de démission ou des faire-part de décès (1893-1983). Finalement, un dossier contient des documents sur les commémorations de la fondation de l'Aréopage (1924-1975), avec notamment une notice historique réalisée pour les 50 ans de la loge (1925).

Rite (1855-1980) : documents liés à l'activité maçonnique de l'Aréopage. Elle contient divers manuels traitant du rituel du 30^e Degré Chevalier Kadosch, des procès-verbaux de séances maçonniques (1956-1977) telles que les tenues solennelles, les tenues, les séances administratives et les séances conférence, des discours et Toasts à la Patrie, des pièces faisant partie de l'apparat maçonnique (1870-1980), comme un tablier, des sautoirs ou des baudriers, ainsi que des documents traitant de la décoration du Temple pour le rituel et des illustrations des différents grades de la Franc-Maçonnerie (1855). Autres documents saillants de cette partie, les travaux d'accessions au 30^e Grade (1910-1975), réalisés par les candidats en vue de leur promotion avec, pour certains, des rapports contenant les commentaires et appréciations des juges, cette partie contenant aussi des registres et carnets listant ces divers travaux (1910-1950), ainsi que des diplômes de membres de l'Aréopage (1908-1963).

Relations extérieures (1811-1999) : documents reçus d'autres loges ou entités maçonniques, suisses ou internationales, éclairant ainsi les contacts et relations régissant le monde la Franc-Maçonnerie. Se trouvent ainsi des documents reçus de la Grande Loge Suisse Alpina (1875-1955), du Suprême Conseil de Suisse (1887-1983), du Consistoire du 32^e Degré (1921-1955), du Chapitre lausannois « L'Amitié » (1929-1974), du Grand Prieuré Indépendant d'Helvétie (1897-1950), des Aréopages « Excelsior » (1811-1997), « La Concorde » (1899-1999), « L'Espérance » (1921-1963), « Prometheus » (1928-1964), « Constantia » (1929-1954), « Pax et Libertas » (1932-1954), des Chapitres « La Prudence » (1918-1953), « La Fidélité » (1918-1951), « Caritas » (1921-1932), « Humanitas » (1925-1950), de l'Œuvre maçonnique des Dames de l'Acacia (1948-1976), ainsi que d'autres entités ou Frères, en suisses (1907-1967) ou de l'étranger (1920-1966). Cette partie conserve aussi des faire-part de décès de Frères suisses (1896-1953), des diplômes maçonniques (1878-1968), ainsi que des documents ayant trait à la location de locaux maçonniques et aux liens avec les sociétés gérant ceux-ci (1948-1982),

Bibliothèque : Celle-ci contient un nombre important de livres ou de brochures maçonniques (1819-1979), des bulletins ou des revues maçonniques (1922-1968), ainsi que des livres sur des sujets profanes ou anti-maçonniques (1886-1954), tels que 2 ouvrages de Léo Taxil (1886).

Photographies (1890-1950) : Album photographique contenant des photos de membres de l'Aréopage, portrait d'un Frère suisse (1932).

Chapitre « L'Amitié » (1887-1983) : Dans ce sous-fonds sont contenus divers documents produits par le Chapitre et qui étaient compris dans le dépôt des archives de l'Aréopage. Ceux-ci représentent des archives administratives, comme les statuts du Chapitre (1918-1972), des rapports d'activité (1964-1967), des éléments liés à la comptabilité (1916-1983), tels que des bilans comptables, des justificatifs, un livre de comptes, des documents liés à la Caisse aumônière, du courrier (1943-1947), des circulaires (1916-1977). Un dossier illustre la gestion des membres, avec des documents liés à l'admission au sein du Chapitre (1887-1954), des listes de membres et de présence (1952-1967), des documents en lien avec les cotisations (1941-1947), les absences (1933-1959), les démissions (1947-1949), et les décès de membres (1899-1953). D'autres documents éclairent sur les liens entretenus par le Chapitre avec le Comité Inter-Loges de

Lausanne (1942-1979), le Suprême Conseil de Suisse (1941-1947) et d'autres entités de la Franc-Maçonnerie suisse (1897-1954). Cette partie contient aussi deux carnets concernant le rituel du 18^e Degré Chevalier Rose-Croix, ainsi que des diplômes de membres (1888-1960).

Documents du Frère Diserens : courrier, circulaires, cotisations maçonniques, comptabilité de « Constantia » et « Humanitas », discours et autres documents produits ou reçus par le Frère Diserens et qui se trouvaient dans une fourre distincte, contenue dans l'ensemble des documents formant le dépôt de ce fonds. Ces documents couvrent les années 1931-1940.

Un premier contact direct a eu lieu dans les locaux des ACV, le 30 janvier 2017. L'accord s'est rapidement fait sur la nature des documents, le statut juridique (dépôt), les modalités de consultation et la date du dépôt,

Fiche signalétique : PP 1074, 3,75 mètres linéaires. Dépôt. Depuis mars 2017.

Fonds apparentés : Ea 37/1 (catalogue des francs-maçons); Ea 37/2 (liste des francs-maçons lausannois de 1926, 1928 et 1929); H 431-493 (fonds Glayre); P Francs-Maçons; P Loges maçonniques; PP 106 Glayre, de Crousaz, de Lerber (familles); PP 640 : Loge « La Liberté »; PP 1005 (Calame, Christophe)

Illustrations-Légendes

Epreuve d'un diplôme pour le statut de membre d'honneur, sans date [1930-1980], PP 1074/65 (= grand format)

Tablier, sans date [1870-1980], PP 1074/68

28. La sociabilité au féminin : Association vaudoise de gymnastique féminine (1896)

Il était temps! Les archives privées se conjuguent également au féminin

L'association s'est tour à tour appelée « Association cantonale vaudoise des sociétés de gymnastique de dames » (1925) puis « Association cantonale vaudoise des sociétés de gymnastique féminine » (1951), enfin, au moins dès 1960, « Association vaudoise de gymnastique féminine » (AVGF). Le 1^{er} avril 2001, celle-ci a fusionné avec la Société cantonale vaudoise de gymnastique (SCVG) (hommes). Elles forment depuis l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG).

En 1925 quelques sociétés féminines de gymnastique (la plupart du temps dénommées sous-sections) avaient déjà vu le jour dans le canton de Vaud. Le Sentier a été le premier village vaudois à ouvrir ses portes pour permettre aux dames de la vallée de Joux de s'adonner à un peu de sport. A cette époque la mode du

sport féminin était réservée à quelques aristocrates ou originales bourgeoises, soucieuses de suivre un courant d'hédonisme alors destiné uniquement aux hommes de la Société fédérale de gymnastique. On peut relever que la « technique de la gymnastique féminine » plus ou moins copiée sur des exercices masculins, était surtout destinée à entretenir de « gaillardes vaudoises », pouvant enfanter facilement et pratiquer de gros travaux à la campagne ou la ville. Très souvent mal vues par la gent masculine qui considérait ces femmes gymnastes comme des dames quelque peu légères, voulant se dévoiler avec impudeur ou se dévergondner (la cheville n'était pas encore nue et les bras étaient couverts). Les tenues vestimentaires féminines résument à elles seules l'évolution de la femme dans le domaine de la gymnastique. De la jupe longue à la tenue aérobic ou hip-hop de l'an 2000, l'histoire du mouvement n'a cessé de s'inscrire et d'innover le sport gymnique féminin.

Dans les débuts de son existence l'AVGF n'organisait aucune compétition, ceci étant contraire à l'esprit féminin qui « ne savait pas se battre pour objectif précis ». C'est bien plus tard que le « Brevet sportif » verra le jour dans les années 1980-1990, que les Journées AVGF seront un point de mire par des exercices d'ensemble ou des démonstrations colorées de 1980 à 2000.

L'AVGF, société exclusivement gérée par des femmes, s'est structurée tant sur le plan technique qu'administratif ce qui a résulté pour elle un intérêt sur le plan cantonal et l'obtention de subsides conséquents du Sport Toto. C'est probablement une des rares associations à avoir été gérée avec succès exclusivement par une équipe de femmes, bien que quelques techniciens masculins aient enseigné les diverses disciplines tels que les agrès, l'athlétisme. L'AVGF s'est engagée dans une lutte ardente avec son frère, la Société cantonale vaudoise de gymnastique (SCVG), pour garder la gymnastique des jeunes filles (pupillettes) dans son giron dans les années 60-70. La gymnastique destinée aux enfants et à leurs parents a été introduite dès 1974 avec un succès immédiat.

Les archives historiques de l'AVGF sont également celles d'une association cantonale réunissant des sociétés locales. Les lacunes - hormis pour les premières années - paraissent relativement peu étendues. De longues séries de procès-verbaux rendent compte des activités de l'Assemblée des délégués (1930-2000), du Comité cantonal (1960-2001), du Comité technique (1979-2000), et de diverses commissions (environ 1958-2000). Concernant la pratique du sport, les statistiques des effectifs, collectées auprès des sociétés locales entre 1951 et 1997, fournissent de précieuses informations. Les manifestations - fêtes cantonales et fédérales, gymnaestradas, championnats du monde - font l'objet d'une volumineuse documentation. Le fonds comprend une section intéressante d'imprimés comprenant des manuels d'éducation physique. Pour l'histoire de l'association, les collections, malheureusement incomplètes, de périodiques édités par l'AVGF paraissent indispensables. Les nombreuses bandes magnétiques contenant des morceaux de musique choisis pour accompagner des exercices n'ont pas été conservées, on en trouve une trace sous forme de listes de titres enregistrés.

Le fonds s'est constitué par lots successifs donnés entre 1996 et 2017.

Fiche signalétique : PP 612, 16,98 mètres linéaires. Donation. Depuis novembre 1996.

Fonds apparentés : PP 468 (Société cantonale vaudoise de gymnastique)

Illustrations-Légendes

Championnat du monde de la Fédération internationale de gymnastique (FIG), Lausanne, 1997, PP 612/204 (= 0 11/1)

Gymnaestrada, Göteborg, 1999, PP 612/309, No 55 (= T 47/1)

29. L'histoire de l'aéronautique : René Grandjean, pionnier de l'aviation civile

Avenches avant tout le monde!

René Grandjean (1884-1963) fait un apprentissage de mécanicien à Paris, exerce le métier de chauffeur en Egypte de 1905 à 1909, puis rentre en Suisse, où il bricole tout seul un avion sur lequel il apprend le pilotage. En juin 1911, il survole le lac de Neuchâtel dans sa longueur et passe son brevet fédéral - le no 21 - en août de la même année. Il perfectionne son avion, le munit, en pionnier, de skis et de flotteurs et accomplit toute une série de vols dans le ciel helvétique, confirmant alors son rôle de pionnier et contribuant à populariser l'aviation naissante en Suisse. En 1914, il est recruté comme l'un des premiers pilotes militaires. Par la suite il s'établit à Paris comme technicien et ingénieur jusqu'en 1950, date à laquelle il revient s'établir en Suisse à Avenches.

Ses archives personnelles furent longtemps conservées au Musée du Vieil Avenches, puis, à l'initiative d'Avenches-Tourisme, données le 10 avril 2013 aux ACV.

On y trouve aussi des documents relatifs à d'autres pionniers de l'aviation comme Ernest Failloubaz, Oscar Cornaz, etc.

Fiche signalétique : PP 989, 20 mètres linéaires. Depuis avril 2014.

Fonds apparentés : Dossier ATS Gandjean-Picchirelli (René); Dossier ATS Failloubaz (Ernest); PP 1105 Cornaz (Philippe)

Illustrations-Légendes

Carte de conducteur automobile au nom de René Grandjean, Lausanne, Département des travaux publics, 22 mai 1913, 1 carte pliée en deux, PP 989/6

Aviation-Club de France, carte de membre no 213 au nom de René Grandjean, année 1920 et Ligue internationale des aviateurs, Pilote, carte de membre du poste no 2 français au nom de René Grandjean, s.d., PP 989/5

30. Le handicap : Association suisse pour les sourds démutisés : un siècle de combat contre l'exclusion des malentendants

Des archives pour se faire entendre et comprendre

En 1917, création de la Société romande pour le bien des sourds et des sourds-muets qui en 1924 prend le nom de Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité (SRLS). Le 14 mai 1933, la Société romande pour le bien des sourds muets (SRSM), avec siège à Lausanne, est fondée, à l'initiative du Comité central de la Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité (SRLS), qui s'occupait jusque-là de toutes les personnes souffrant d'un problème d'audition. Il faut attendre le 17 février 1946, pour que la Fédération suisse des sourds (FSS) tienne son assemblée constituante.

Dès 1933, la SRLS se charge de l'aide aux malentendants et aux personnes devenues sourdes après l'apprentissage de la langue, tandis que la SRSM s'occupe des personnes sourdes ou devenues sourdes précocement (avant l'acquisition du langage). La SRSM prend le nom d'Association suisse pour l'aide aux sourds-muets (ASASM) en 1960, puis, dès 1975 - tout en conservant son ancien acronyme - celui d'Association suisse pour les sourds démutisés. Après la dissolution de l'ASASM en 1991, la Fédération suisse des sourds - région romande (FSS-SR) a repris la responsabilité générale et la coordination de l'action en faveur des sourds en Suisse romande.

L'action de l'ASASM, commence surtout après la fin de la Seconde Guerre mondiale, lorsqu'en 1947, un service d'aide aux sourds muets, le Service de parrainage, est mis en place. L'aide offerte par ce service, d'abord réservée aux adultes, s'étend progressivement aux jeunes et aux enfants sourds. Le Service de parrainage fournit une aide sur plusieurs plans : éducation préscolaire, orientation professionnelle, financement de formations, organisation de week-ends éducatifs, aide sociale pour sourds âgés, etc. En 1960, il devient le Service social romand pour les sourds et se voit progressivement déléguer des compétences par Pro Infirmis (organisation faïtière de l'ASASM dès les débuts de son histoire). Il organise notamment des rencontres entre sourds, ou met sur pied un enseignement de la langue des signes.

La période 1960-1990 voit se développer et se multiplier les méthodes pédagogiques pour l'apprentissage de la langue orale aux enfants sourds, ainsi le cued speech (ou langage parlé complété - LPC), ou encore la méthode verbo-tonale. La langue des signes, autrefois interdite lors du Congrès de Milan en 1880, est réhabilitée. Parallèlement à ces progrès pédagogiques, les nouvelles technologies - notamment le développement du téléécrit (un téléphone spécialement adapté pour les sourds) et l'apparition du télétexte (sous-titrage d'émissions télévisées) - permettent aux personnes sourdes d'acquérir une indépendance de plus en plus affirmée et de constituer une communauté de plus en plus soudée. Entre 1975 et 1978, on relève la création successive d'une Commission d'étude du langage gestuel des sourds, d'un cours pré professionnel à l'intention des jeunes sourds de l'Ecole professionnelle section industrielle et commerciale, à Lausanne) et des Ateliers pour l'enseignement de la langue des signes, à Fribourg, Genève, Lausanne et Sion. En 1983, la Télévision suisse diffuse la première émission par télétexte. Les Chambres fédérales reconnaissent en 1994 la langue des signes.

Cette nouvelle situation aboutit, dans le courant des années huitante, à poser de nouvelles questions sur le statut des sourds au sein de l'ASASM. Depuis 1953, les sourds peuvent participer à la vie et aux choix de l'association au sein d'un Comité consultatif, mais l'association est toujours présidée par une personne entendant. La question de la prise en main par les sourds de leurs propres intérêts fait débat; on finit par décider la dissolution de l'ASASM et le transfert de la plupart de ses activités à la Fédération suisse des sourds - région romande (FSS-RR). Néanmoins, la nécessité d'une décentralisation s'imposant, les prestations du Service social romand pour les sourds sont reprises par des services sociaux régionaux.

Le fonds d'archives couvre une période charnière de l'histoire des sourds en Suisse romande qui voit la reconnaissance de la langue des signes et, parallèlement, l'émergence et le développement d'une communauté des sourds qui finit par prendre en main la défense de ses intérêts. Le handicap est devenu un thème de recherche historique.

Fiche signalétique: PP 799, 31,40 mètres linéaires. Donation. Depuis décembre 2002.

Fonds apparentés: H 361 M: Pièces relatives aux sourds-muets, au point de vue de l'éducation (vers 1798-1803); K XIII 22: Institut des sourds muets (1806-1832); K XIII 221: Sourds-muets: règlement (1832); K XIII 222-224. Institut de sourds-muets d'Yverdon (1826-1869), de Moudon (1869-1885), état des sourds-muets du canton (1825-1826, 1869); PP 799/510-563 (Fédération suisses des sourds-Région romande); PP 980 (Association vaudoise des sourds); S 41/D 8: Service de protection de la jeunesse: enfants sourds (1928-1976); S 42: Service de l'enseignement spécialisé: notamment S 42/6: cours pour maîtres de sourds (1972-1980); S 255: Service de l'enseignement spécialisé (1959-1989); S 263: Service de l'enseignement primaire (1903-1993): notamment S 263/151 et S 263/206: Société romande pour les sourds-muets (1959-1978) S 263/149 et S 263/205: Institut des sourds de Moudon (1959-1978); SB 85/32-34: documents concernant l'Institut des sourds-muets d'Yverdon (1835-1841); SB 159: Institut de formation et de recherche de l'enseignement spécialisé (1975-2000)

Illustrations-Légendes

Calendrier Klee vendu en faveur des sourds démutisés, 1983, PP 799/140

Affichette du quotidien 24heures, 1981, PP 799/497

31. L'addiction. Addiction suisse: la lutte contre l'alcoolisme et autres addictions depuis 1901

Documenter les travers de la société

La prise de conscience du problème alcoolique intervient au milieu du 19^e siècle. Des groupes et sociétés de tempérance se forment alors autour de philanthropes, pasteurs ou médecins. Ces associations dénoncent la consommation d'alcools forts et son impact sur la santé. Très vite naît l'idée de légiférer au sujet de la fabrication et de la vente de boissons distillées. À la suite de deux votations en 1885 et 1887, la Confédération se voit conférer ce pouvoir et crée la Régie fédérale des alcools.

La lutte antialcoolique se divise en plusieurs courants de pensées :

- Le courant religieux avec comme figure de proue la Société de la Croix Bleue. C'est l'une des plus grandes organisations antialcooliques en Suisse. Elle fut fondée par Louis Lucien Rochat en 1877 à Genève. Ce mouvement est basé sur l'abstinence et la prière.
- Le courant social hygiéniste. Ses membres considèrent l'alcool comme une menace pour l'humanité. Il affaiblit l'homme et sa descendance, détruit la famille, etc. Ce sont des fervents défenseurs de la prohibition. Leur membre le plus éminent est très certainement le Docteur Auguste Forel. Dans ce courant, nous retrouvons la Ligue antialcoolique (1890), l'Ordre des Bons Templiers (1892), des associations estudiantines (Libertas) ou féminines (Ligue suisse des femmes abstinentes).
- Le courant socialiste. Plus minoritaire que les deux précédents, il considère que l'alcoolisme prend sa source dans les conditions de vie réservées aux travailleurs (salaires faibles, crises économiques, horaires épuisants, pénibilité des tâches...).

C'est dans ce climat que naît le Secrétariat antialcoolique suisse en 1901. Il est issu de la volonté du Comité central et les sections de Bâle, Zurich et Saint-Gall de la Ligue antialcoolique de centraliser et de coordonner les activités antialcooliques à l'échelle du pays. En 1902, son siège fut transporté à Lausanne.

En 1976, le SAS devient l'Institut suisse de prophylaxie de l'alcoolisme (IPSA), en allemand « Schweizerische Fachstelle für Alkoholprobleme » (SFA). Le rôle de l'IPSA s'étant élargi aux autres formes d'addiction, comme les drogues, le sexe ou le jeu, son nom est complété en 1991 pour devenir « Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies ». En 2003, l'IPSA change de statut et se transforme en fondation. En 2012, l'IPSA devient Addiction Suisse.

Archives écrites administratives et d'opération : relations avec diverses organisations internationales, nationales et régionales s'occupant de prévention, de prophylaxie et de formation, ainsi que de prise en charge des victimes; campagnes d'affichage et photographiques, dossiers pédagogiques, brochures d'information, participations à des manifestations. Porte principalement sur la question de l'alcoolisme et le tabagisme. L'ouverture aux nouvelles addictions (drogues, sexe, jeu) sont récentes. Comporte du matériel photographique, sonore et filmique.

Fiche signalétique : PP 1060, 100 mètres linéaires. Donation. Depuis avril 2016.

Fonds apparentés : PP 823 : Croix-Bleue suisse; PP 824 : Croix-Bleue lausannoise et Faisceau lausannois; PP 825 : Croix-Bleue romande : section vaudoise; PP 827 : Croix-Bleue romande; PP 823 - PP 827 : Bibliothèque de la Croix-Bleue; PP 1084 (Association de lutte contre la drogue; PP 1106 (Besson, Jacques)

Illustrations-Légendes

Cantine, sans date [après 1917, années 1930], PP 1060/154/1/1 et 2, No 56 (= 0 77/1)

Vente de cartes postales pour financer des actions de lutte contre l'alcoolisme, Photographe : A. Steiner, St. Moriz, sans date [années 1930], PP 1060/175

32. La paix entre les peuples. Fondation pour le Réarmement moral : une initiative qui connut son sommet au cours de la Guerre froide

La place des archives militantes et partisans

Le Réarmement moral a été fondé par Franck Buchman, né en Pennsylvanie, USA en 1878 et mort en Allemagne, 1961. Pasteur luthérien, il s'est toujours intéressé aux conséquences pratiques sur la société d'un changement personnel basé sur des critères moraux d'honnêteté, de pureté, de désintéressement et d'amour absolu. Son activité a d'abord été connue sous le nom de « Groupe d'Oxford » étant donné que c'est là qu'a commencé son action en 1921.

En 1938, lors d'un discours public, il déclara que le monde avait besoin d'un « Réarmement moral et spirituel ». « La crise est essentiellement d'ordre moral. Il faut que les nations réarment moralement » devait-il dire ainsi à la veille de la Deuxième guerre mondiale.

En 1946, une poignée de Suisses se mit à la recherche d'un lieu de rencontres où puisse s'amorcer le rapprochement et la réconciliation des peuples. Ils achetèrent le « Caux Palace ».

De spécifiquement chrétien qu'il était, le Réarmement moral deviendra un mouvement spirituel, engageant des personnes de toutes croyances à travailler ensemble pour la transformation de la société.

Des équipes sont actives dans le cadre de ce mouvement dans le monde entier.

Le fonds d'archives du « Réarmement moral », devenu en 2001, « Caux, Initiatives et Changement » (ci-après RAM/IC), donné aux ACV provient essentiellement de documents conservés au centre de conférences international dudit mouvement, à Caux-sur-Montreux. Il se caractérise par l'abondance de ses archives audiovisuelles (plus de 250 films 16 et 35 mm, et 4000 heures d'enregistrement), ainsi que par les nombreux fonds d'archives de personnalités qui ont milité au sein du Mouvement : Martin Flütsch (1918-1965); Dora Milt (1913-1992); Henri Schaefer (1906-1980); Daniel Mottu (1923-2010); Pierre Spoerri (1926-2017); Philippe Mottu (1913-2003); Erich Peyer (1911-2004); Theophil Spoerri (1980-1974); Gerhard Grob (1923); René Thonney (1916-1999); Marcel Grandy (1926-2006); Marshall Carledge, Will Reed (1910-2002); Lucie Perrenoud (1913-2000); Jean Pignet (1927); Marie-Claude Borel (1927-1989); Irène Laure, née Irène Guelpa (1898-1987); Konrad von Orelli (1916-1992); John Caulfield (1908-1968); Heinrich Karrer (1924); Charles Reichenbach; Serge Borel (1988); Michael Blundell (1918-1966), Hanni Blundell (1926-2012); Jean Carrard (1919).

Fiche signalétique : PP 746, 159,65 mètres linéaires. Donation. Depuis juin 2001.

Fonds apparentés : PP 516/3808-3811 (Documents relatifs au Groupe d'Oxford et au Réarmement moral/Philippe de Mestral/Eglise évangélique libre du canton de Vaud); PP 225 (Parti socialiste vaudois); PP 285 (Parti ouvrier et populaire du canton de Vaud); PP 552 (Parti radicaldémocratique

vaudois); PP 553: Parti radical démocratique vaudois section de Chavannes-près- Renens; PP 630: Junod (Raymond); PP 712: Debétaz (Edouard); PP 741 (Parti libéral vaudois); PP 985 (Parti démocrate-chrétien vaudois)

Illustrations-Légendes

Exposition 4 juin - 25 octobre 1964, Caux Panorama, initiative suisse, 1964, PP 746/5.1.3/15/4/2 (= 0 51/ 2)

Extrait de: *Fondation pour le Réarmement moral*, Caux, 1948, PP 746/3.3/1

33. La place de la question de la construction européenne.

Le fonds Richard Niklaus de Coudenhove-Kalergi

Un apport substantiel à la renommée du campus lausannois en matière d'archives de l'idée européenne

« Naissance le 16 novembre 1894 à Tokyo, décès le 27 juillet 1972 à Schruns (Vorarlberg). De nationalité austro-hongroise, fils d'Heinrich (comte, diplomate, essayiste, propriétaire foncier en Bohême) et de Mitsuko [dite Mitsuko] Aoyama, ressortissante japonaise. Mariage 1) 1915 Ida Roland, née Klausner, fille de négociant, comédienne, Autrichienne, 2) 1952 Alexandra comtesse von Tiele Winckler, née Bally, fille de médecin, Soleuroise, 3) 1969 Melanie Benatzky Hoffmann, Autrichienne. Elève au Theresianum de Vienne, puis études de philosophie et d'histoire à Vienne et à Munich. En 1923, Richard Niklaus de Coudenhove-Kalergi publia Pan-Europa et, dès 1924, lança le mensuel Paneuropa en vue de fonder l'Union paneuropéenne pour prôner la fédération économique et politique du continent, centrée sur une réconciliation franco-allemande. Etabli à Gstaad en 1931, Richard Niklaus de Coudenhove-Kalergi fut exilé d'Autriche à l'Anschluss en 1938 et vécut jusqu'en juin 1940 à Berne et à Genève, avant de se réfugier aux Etats-Unis où il enseigna à la New York University. En juin 1946, il retourna en Europe et vécut dès lors en Suisse. A Gstaad, il fonda en juillet 1947 l'Union parlementaire européenne; en septembre 1948, il présenta à Interlaken un plan d'union fédérale appuyé par plus de cinq cents parlementaires; l'union serait mise sur pied par un parlement européen supranational. Alors que son secrétariat élit domicile à Lausanne en 1952, Richard Niklaus de Coudenhove-Kalergi continua à lutter en faveur d'une Europe unie, bien que ses idées soucieuses de symboles européens forts (vision fédéraliste) n'aient plus trouvé le soutien politique nécessaire, à l'exception de celui du Général Charles de Gaulle. (Extrait de: *Dictionnaire historique de la Suisse*, t. 3, Hauterive, 2014, p. 617, Verdiana Grossi).

Les archives rassemblent une grande partie de la correspondance (elle peut être aussi personnelle) de Richard Niklaus de Coudenhove-Kalergi, en particulier avec des hommes politiques, des intellectuels, des ecclésiastiques et des hommes d'affaires en Europe ou aux Etats-Unis depuis 1939, ainsi que des fragments

remontant aux années 1917-1938. Un fichier nominal des 250 correspondants a été établi par les Archives européennes pour la période allant de 1920 à 1972. Les documents et la correspondance qui furent saisis en mars 1938 à Vienne par les autorités nazies sont aujourd'hui déposés aux Archives militaires d'Etat de Russie (RGVA) de Moscou; un choix restreint a été placé sous forme de photocopies dans le fonds.

Textes de conférences, articles, mémorandums et lettres ouvertes constituent une masse importante (près de 350 textes). On y trouve également les documents officiels de l'Union paneuropéenne internationale (secrétariat central et sections locales), les écrits de la Commission monétaire européenne en 1951-73 et les travaux des Congrès de l'Union paneuropéenne internationale, depuis 1943 (New York) jusqu'en 1971 (Aix-la-Chapelle).

Une troisième catégorie est composée des ouvrages de Richard Niklaus de Coudenhove-Kalergi dont ses manuscrits et travaux préparatoires sa bibliothèque personnelle et sa documentation. Quelques objets dont une grande quantité de médailles et de diplômes, et des photographies complètent le contenu du fonds qu'il faut confronter à celui du secrétaire général du Mouvement paneuropéen, Vittorio, arrivé à cette fonction dans les années 1960.

Au décès de Richard Niklaus de Coudenhove-Kalergi, en juillet 1972, Vittorio Pons, secrétaire général de l'Union paneuropéenne internationale entre 1965 et 1995, est chargé de gérer les archives du défunt et de les mettre en valeur, à l'aide d'une Fondation Coudenhove-Kalergi créée en 1978. Conjointement à une quarantaine d'autres fonds dont celui du Centre européen de la culture (1947-2001), les archives sont déposées en 1984 au sein d'une nouvelle Fondation Archives européennes; celle-ci s'associe en 1993 à l'Institut européen de l'Université de Genève qui les dépose au château de Coppet. En raison du désengagement financier de l'Université de Genève, le Centre d'archives européennes est fermé en 2011, avant d'être dissous. L'ensemble des archives est alors placé dans un garde-meubles, à Genève, sans possibilité d'accès. Des solutions de « repli » sont recherchées pour chacun des fonds d'archives dont les statuts juridiques diffèrent. Le 29 avril 2013, l'Union paneuropéenne internationale, par l'intermédiaire de Marco Pons, secrétaire général de l'Union paneuropéenne internationale, et fils de Vittorio Pons, propose par écrit aux ACV le dépôt des archives de Richard Niklaus de Coudenhove-Kalergi, en même temps que celles de Vittorio Pons. Plusieurs échanges écrits puis directs permettent de conforter la demande initiale et la proposition du dépôt, avec à terme transformation du dépôt en donation, est approuvée par Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de l'intérieur, le 12 août 2013. Le 10 juin 2015, un complément important de documents concernant principalement les relations entre Rudolf Pannwitz et Richard de Coudenhove-Kalergi a été apporté par Lubor Jilek.

Fiche signalétique : PP 1000, 37,10 mètres linéaires. Donation. Depuis octobre 2013.

Fonds apparentés : PP 1001 : Pons (Vittorio); PP 1024 : Giaccherio (Enzo); PP 1025 : Pomian (John)

Illustrations-Légendes

Le 7 janvier 1917, Richard Niklaus de Coudenhove-Kalergi envoie à Georges Pompidou un « mémorandum sur la nécessité d'unir l'Europe libre en deux ans ». Il communique aussi ce programme d'union politique à des tiers comme Jacques Chaban-Delmas et Maurice Schuman, 1971, PP 1000/26/1

Richard Niklaus de Coudenhove-Kalergi, premier récipiendaire de la plus haute distinction allemande. Prix Charlemagne, 18 mai 1950, PP 1000/245

34. L'humanitaire. Fondation Terre des hommes : au coeur de la lutte pour la dignité de l'enfant

Quand un mouvement rejoint l'universel

Le 14 novembre 1959, en pleine guerre d'Algérie, l'hebdomadaire « Réforme » publie un reportage sur les camps de regroupement en France. Cette révélation de la misère de plus d'un million cinq cent mille Algériens bouleverse Edmond Kaiser (1914-2000). Rapidement, il fait venir une centaine d'enfants arrachés au conflit algérien pour un camp de vacances en Suisse. Ainsi naît en 1960 le mouvement « Terre des hommes » qui lance bien vite d'autres campagnes en faveur des enfants victimes de guerres et de maladies au Biafra, au Vietnam, au Bangladesh, en Palestine, au Liban, au Cambodge, etc. Des sections de la nouvelle association caritative naissent dans une dizaine de pays et se lièrent en 1966 en une « Terre des Hommes fédération internationale », dont la charte est rédigée par Edmond Kaiser. En 1970 s'ouvre à Masongex en Valais une maison pour les enfants opérés en Suisse et en convalescence.

En 1972, la « Fondation Terre des Hommes » et « Terre des Hommes Suisse », deux entités jusque-là réunies, se séparent suite à des divergences de vues sur les structures et l'orientation future du travail. Edmond Kaiser poursuit son action depuis Lausanne en créant formellement une nouvelle association « Terre des Hommes » qu'il quitte en 1980 pour lancer « Sentinelles ».

La fondation « Terre des Hommes » mène d'une part des aides directes à l'enfance dans le monde sous sa propre égide ou en partenariat, d'autre part elle se fait l'ambassadeur des droits de l'enfance, en Suisse et dans le monde. Chaque année, l'action bénéfique de la fondation concerne plus d'un million d'enfants et de proches, dans plus de 30 pays.

Les contacts pour le dépôt des archives de la fondation ont débuté en 1992 pour aboutir en 2015 au dépôt des archives dites historiques augmentées de celles que la fondation avait déposées précédemment aux Archives fédérales suisses, à Berne. Ainsi sont regroupées des archives caritatives d'aide à l'enfance parmi les plus importantes au plan mondial.

Fiche signalétique : PP 1053, 192,20 mètres linéaires. Donation. Depuis septembre 2015.

Fonds apparentés : PP 881 (Rollan, Jack)/335: « Affaire Kaiser », 3 avril 1955 - octobre 1974, principalement 1971 et PP 881/492 (= T 258/35): « Affaire Kaiser »; PP 750 (Association suisse des amis de l'Afghanistan)

Illustrations-Légendes

Charte de la Fédération internationale de Terre des Hommes (Suisse), s.d., [1960-2001], 1 folio, PP 1053/3210

Photographie d'Edmond Kaiser, fondateur de Terre des Hommes, au Biafra en 1968. Photographe : Yvan Muriset, PP 1053/4633 (= T 507/707)

35. Le harcèlement psychologique. Stop Mobbing : depuis 2001, une association de bénévoles combat ce fléau

Des archives privées indiscrètes ?

Archives privées et protection des données

Avec les archives du mouvement « Stop Mobbing! », on entre dans une problématique hautement contemporaine : la lutte contre le harcèlement sexuel. Créé à Morges en 2001, ce mouvement vise à aider les victimes et à mener une action de prévention et de répression du mobbing. Il est né du constat que les victimes de harcèlement n'étaient pas défendues et que le harcèlement était délibérément ignoré par les employeurs. Michèle-Lise Graf-Moreau, elle-même victime de graves harcèlements, est à l'origine de cette association qui se veut romande, laïque et apolitique.

« Stop Mobbing! » organise des consultations psychologiques gratuites, un appui juridique et mène une politique d'information et de pression à divers niveaux de la société.

Les archives relatives à la fondation et aux premières années du mouvement (jusqu'en 2005) sont modestes, mais reflètent une des importantes prises de conscience de notre époque. Elles sont emblématiques des multiples mouvements « citoyens » qui animent le tissu social depuis quelques dizaines d'années. Ces archives ont été données aux ACV en 2014.

Fiche signalétique : PP 1021, 0,10 mètre linéaire. Donation. Depuis octobre 2014.

Fonds apparentés : N 14 (PROFA)

Illustrations-Légendes

Dépliant de Stop Mobbing informant sur son action et ses buts et donnant quelques conseils de comportement aux femmes, Nyon, mars 2004, PP 1021/7



6^{ème} Comptoir suisse et foire coloniale du 27 juin au 26 juillet 1925, 1925, PP 966/31 (= 0 48/4)

VII DES FONDS QUI INTERROGENT SUR LES POLITIQUES D'ACQUISITION

36. Raymond Junod

Prendre le risque de s'occuper d'archives de vivants

Raymond Junod naît le 10 octobre 1932 à Lausanne. Il est fils de vigneron originaire de Champvent où il effectue ses premières classes avant de poursuivre sa scolarité au Collège d'Yverdon puis son gymnase classique et ses études universitaires à Lausanne. Licencié en droit en 1956, Raymond Junod entre au Service des améliorations foncières comme secrétaire-juriste et greffier de la Commission cantonale de recours des améliorations foncières jusqu'en 1963. En 1964, il est nommé directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture, poste qu'il occupera jusqu'en 1974.

Raymond Junod est élu député radical au Conseil national de 1967 à 1974, année de son accession au fauteuil de Conseiller d'Etat. Il poursuivra son mandat de conseiller national de l'automne 1975 jusqu'en 1983. Réélu au Conseil d'Etat pour les législatures de 1978-1982, 1982-1986 et 1986-1988, il aura la charge du Département de l'instruction publique et des cultes avant de reprendre, en 1984, le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce suite à l'accession au Conseil fédéral de Jean-Pascal Delamuraz. Il préside la Banque cantonale vaudoise de 1981 à 1990 et est présidentfondateur du Conseil du Léman en 1987. Il démissionne en cours de législature, en 1988, Jacques Martin lui succède à la tête du Département de l'agriculture, de l'économie et de l'industrie, lors de l'élection complémentaire du 26 juin 1998.

En parallèle à ces deux mandats, Raymond Junod s'est investi et a présidé plusieurs commissions, menant à terme d'importants projets. Après avoir relevé de nombreux défis, il se retire de la vie politique en 1988, sans pourtant quitter la vie publique et fuir les responsabilités. Ainsi il présidera dès 1988 divers conseils de fondation et d'association, avant tout de type culturel. Il reçoit la Légion d'honneur en 1994 et fait partie depuis toujours de la Société des étudiants Helvetia. Relevons peut-être quelques « affaires » révélées par les documents du fonds qui ont marqué son parcours politique : réforme de l'École vaudoise, mutation physique et institutionnelle de l'Université à Dorigny et nouvelle loi sur l'Université, « un des plus importants dossiers qui m'a été confié », déclare-t-il dans son allocution de prise de congé du Grand Conseil en mai 1988

Raymond Junod participa également, de 1980 à 1988, à la Commission des spécialistes de l'économie viticole suisse qu'il présida durant 8 ans (1982-1988), côtoyant dans ses fonctions les conseillers fédéraux Fritz Honegger (1917-1999), Kurt Furgler (1924) et Jean-Pascal Delamuraz (1936-1998).

Convaincues de la valeur historique et politique de documents privés et de leur contribution au patrimoine du canton, les ACV ont accueilli avec intérêt les archives de Raymond Junod, Conseiller d'Etat honoraire. Le fonds est laissé ouvert afin de permettre d'intégrer aisément d'éventuels documents de caractère privé. Le fonds est régi par la convention de dépôt du 25 janvier 2000.

Fiche signalétique : PP 630, 3 mètres linéaires. Dépôt. Depuis mars 1997.

Fonds apparentés : K II/10 : Grand Conseil; SA 1 : Grand Conseil; K III/10 : Conseil d'Etat; K XII : Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; K XIII : Département de l'instruction publique et des cultes; PP 621 (Chaudet, Paul); PP 752 (Debétaz., Edouard); Service de l'agriculture; S 15 : Secrétariat général du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; S 16 :

VII DES FONDS QUI INTERROGENT SUR LES POLITIQUES D'ACQUISITION

Office cantonal du travail; S 30 : Secrétariat général du département de l'instruction publique et des cultes; S 108 : Service des améliorations foncières; S 121 : Service de la viticulture; S 143 : Service de l'agriculture; S 179 : Commission centrale des améliorations foncières; S 122 : Secrétariat général du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; S 129 : Service des forêts, de la faune et de la nature; S 139 : Office cantonal du logement; S 147 : Service des forêts, de la faune et de la nature; S 202 : Bureau de l'économie alpestre; S 203 : Commission foncière rurale; S 204 : Commission cantonale de recours en matière foncière; S 209 : Service de la formation professionnelle; SB 39 : Chef du département de l'instruction publique et des cultes; S 210 : École et stations agricoles de Grange-Verney (Moudon); S 250 : Centre de conservation de la faune, d'écologie et d'hydrobiologie appliquée; S 270 : Arrondissement forestier de Bex SB 40 : Secrétariat général du département de l'instruction publique et des cultes; SB 45 : Chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; SB 49 : Service de la formation professionnelle; SB 66 : Service de l'agriculture; SB 62 : École d'agriculture de Grange-Verney, Moudon; SB 64 : Service de la viticulture; SB 72 : École de fromagerie de Moudon; SB 69 : École et stations agricoles de Marcelin-sur-Morges; SB 80 : École normale; SB 97 : Service de l'enseignement supérieur des affaires culturelles et des cultes.

Illustrations-Légendes

Course au Conseil national, *24heures*, 9 octobre 1979, PP 630/485/3

« Les radicaux, votre force à Berne », Campagne électorale au Conseil national, 1^{er}-20 octobre 1979, PP 630/492

37. La Coopérative du Comptoir suisse : en attendant le centenaire de la manifestation qui ne sera jamais célébré

L'approche globale et unitaire de la Mémoire

C'est le 20 mai 1916 qu'est inauguré à Lausanne, à l'initiative de la Société industrielle et commerciale de Lausanne, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, et avec l'appui de la Municipalité de Lausanne, le premier « Comptoir Vaudois d'échantillons », à un moment où l'avenir économique est incertain en raison de la guerre. La formule était nouvelle en Suisse, dont l'application fut généralisée en Suisse. Elle séduisit la délégation du Conseil d'Etat de Bâle-Ville - la conséquence, elle décida d'organiser en 1917 une foire suisse d'échantillons. Le succès est tel que deux nouvelles éditions ont lieu en 1917 et 1918, au Casino de Montbenon, alors que les Galeries du Commerce avaient accueilli l'édition de 1916. Le 15 décembre 1919, la Société coopérative du Comptoir suisse est constituée, sous la direction d'Eugène Faillettaz (1875-1945), président de la Chambre vaudoise du commerce, de Charles Boiceau, négociant, de Gaston Boiceau, conseiller municipal, d'Albert Grenier, négociant et Gustave Kernen, négociant. Il avait fallu l'intervention du Conseil fédéral, suivie d'un accord signé le 18 juin 1919, pour que deux foires d'importance nationale puissent se tenir, l'une à Bâle, au printemps (la « Foire suisse d'échantillons »), l'autre, au cours de la deuxième et troisième semaine de septembre, à Lausanne (le « Comptoir suisse ») pour les produits de l'alimentation et ceux qui intéressent l'agriculture). Ainsi, le premier comptoir ouvrit ses portes en septembre 1920 sur le terrain de Beaulieu que la Ville de Lausanne possède depuis 1854 et qui va se développer au fur et à mesure des éditions du Comptoir.

Si en 1920, le nombre d'exposants était de 580 pour 5 933 m² loués, en 1965, il s'élevait à 2397 pour 75 000 m² loués. En 1920, 150 000 visiteurs étaient recensés, 45 ans plus tard, ils étaient au nombre de 1 035 000 visiteurs.

Les organisateurs diversifièrent très vite l'offre du Comptoir, en créant des manifestations spécifiques, qui donnaient aux visiteurs de découvrir des salons ou des expositions, en plus des écuries qui logeaient taureaux, taurillons, génisses, chevaux, petit bétail et oiseaux de basse-cour (les premières écuries subsistèrent jusqu'en 1949, pour laisser la place à de nouvelles extensions du corps central du Palais de Beaulieu; elles furent reconstruites, en 1953, sur le « Pré Noverraz », entre la caserne de Lausanne et le grand talus nord de la place de Beaulieu. Déjà, dès 1921, le Comptoir présentait des parterres de fleurs, dus à la section lausannoise des horticulteurs romands, qui, durant 40 ans. En 1956, la place centrale de Beaulieu fut aménagée définitivement en jardins, ce que permit l'achèvement des grandes constructions: corps central et son théâtre, halles rurales, pavillons, entrée monumentale. Entre le premier bâtiment construit en 1920 et les Halles Sud, inaugurées en 2011, la vocation de Beaulieu est bien inscrite dans le développement de l'économie vaudoise et faire bénéficier ses infrastructures permanentes le Comptoir suisse. Dès 1946, le Comptoir suisse innova en accueillant chaque année un hôte d'honneur - en 1925, la Foire internationale de produits coloniaux et exotiques avait laissé un souvenir vivace chez les visiteurs. Dans ce cadre, la première manifestation officielle de la NASA en Europe se tint durant le Comptoir suisse de 1962.

Depuis 1920, une seule édition n'a pas pu avoir lieu, celle de l'année 1939, en raison de la guerre.

En plus du Comptoir suisse, l'enceinte de Beaulieu accueille des Congrès, des activités artistiques (dès 1956, avec le Festival d'été) et des manifestations économiques (dès 1957, avec le IX^e Congrès international des industries graphiques, Graphic 57, organisé par la Société suisse des maîtres imprimeurs).

En 2010, MCG Group SA, leader suisse des foires et expositions, a acquis la totalité des actions de Beaulieu Expositions SA. Aujourd'hui, MCHBeaulieu Lausanne SA est gérée comme une société indépendante au sein de MCH Group SA. Lestyle de l'entreprise a changé, de nouvelles ambitions sont nées, entre autres celle de faire de Beaulieu le centre de congrès et d'expositions de référence en Suisse romande. ». Depuis 2018, la Ville de Lausanne a repris la direction du site de Beaulieu au travers d'une société anonyme.

C'est à la faveur d'une rencontre directe, dans les locaux de MCH Beaulieu Lausanne, entre Didier Kolly, représentant de MCH Beaulieu Lausanne, et Gilbert Coutaz, directeur des ACV, que la question de l'avenir des archives historiques de Beaulieu Exploitation S.A., respectivement de la Coopérative du Comptoir suisse, a été abordée en 2011. Les premiers lots d'archives ont été déménagés le 14 juin 2012, les derniers lots, les 22 et 23 août 2018.

Fiche signalétique: PP 966, 57,10. Dépôt. Depuis juin 2012.

Fonds apparentés: P Porchet (Porchet, Ferdinand, 1878-1951); PP 90 (Manasta, Albert); PP 478 (Bataillard, Pierre); PP 778 (Office suisse d'expansion commerciale), PP 875 (Groupement des Dirigeants et Cadres d'Entreprises); PP 907 (Syndicats vaudois, à l'origine d'UNIA); S 122 (Secrétariat général du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce)

Illustrations-Légendes

6^{ème} Comptoir suisse et foire coloniale du 27 juin au 26 juillet 1925, 1925, PP 966/31 (= O 48/4)

Journées étrangères. Hôte d'honneur Autriche, Photographe: Presse-Photo, septembre 1959, PP 966/302/1 (= T 423/9/1)

38. Bibliothèque de la paroisse catholique de Villars-le-Terroir

Quand la bibliothèque devient archives

En 1141, la chapelle de Saint-Nicolas de Villars-le-Terroir dépendait de l'église de Goumoens-la-Ville, village voisin. Elle appartenait à l'abbaye de Montbenoît (France, Haut-Doubs). On pense que cette chapelle fut élevée au rang d'église paroissiale avant 1228, date à laquelle la paroisse de Villars-le-Terroir est mentionnée dans le pouillé de l'évêché de Lausanne. Plus tard, la paroisse de Villars devint une filiale de celle d'Echallens. Elle est citée comme telle au 15^e siècle. On peut d'autre part mentionner qu'à cette époque, plus précisément en 1446, une confrérie du Saint-Esprit est fondée. Comme dans le reste du bailliage d'Echallens, la Réforme ne fait pas beaucoup d'adeptes à Villars-le-Terroir.

N'y étant pas majoritaire, elle ne peut donc s'y imposer, ce qui fait que l'église est employée aussi bien par les catholiques que par les protestants pour la messe ou le culte. Le 19 janvier 1847, un décret sépare la paroisse de Villars de celle d'Echallens, et en fait une paroisse indépendante. Les biens attachés à la cure catholique d'Echallens sont répartis entre les deux paroisses, et on pense qu'il en a été de même pour sa bibliothèque. En effet, de nombreux ouvrages de ce fonds portent un ex-libris indiquant qu'ils appartenaient auparavant à la cure d'Echallens, mais on voit qu'il manque apparemment certains volumes. Le volume PP 840/33 illustre cette séparation : sur la page de garde, on lit l'ex-libris « Cure d'Echallens, 1832 », qui a été tracé, et en dessous figure l'ex-libris « Cure de Villars-le-Terroir, 1847 ». A signaler qu'on ne sait pas à ce jour ce qu'il est advenu des livres restés à Echallens en 1847, ni s'ils ont constitué sa nouvelle bibliothèque. Une bibliothèque paroissiale a en effet été fondée en 1869 à Echallens et possédait à ce moment 350 volumes

En 1908, une nouvelle église est reconstruite à Villars-le-Terroir. Comme auparavant, elle est utilisée par les deux confessions. Une grille en fer sépare le chœur (réservé à la messe) de la nef, qui comporte deux chaires. Voici le nom des curés de Villars-le-Terroir de 1847 à 1910, dont la plupart se retrouvent dans les ex-libris de ce fonds : Frédéric Wicky (curé de 1847 à 1857); Emmanuel Jorand (1867 à 1879); Barthélemy Favre (1879 à 1894); Louis Gobet (1894 à 1898); Louis Bouchardy (1898 à 1901); Emmanuel Longchamp (1901 à 1910).

Le fonds compte 335 volumes. Les trois quarts sont des ouvrages de théologie catholique, le reste est constitué essentiellement d'ouvrages de littérature et d'histoire.

La moitié des volumes date du 18^e siècle, les autres datent presque tous du 17^e ou du 19^e siècle. Pour ce qui est de la langue, on peut constater que les trois quarts des livres sont en français, le reste en latin. A signaler que la plupart des ouvrages contiennent un ou plusieurs ex-libris.

Fiche signalétique : PP 840; 13,80 mètres linéaires. Dépôt. Depuis septembre 2005.

Fonds apparentés : K XIII 51-66, PP 24, Bibliothèque cantonale et universitaire; P Paroisse catholique d'Echallens; P Pelet (Pelet, Paul-Louis); PP 112, Bibliothèque des étudiants de l'académie de Lausanne; PP 119, Paroisse de Romainmôtier; PP 127, Paroisse Saint-Etienne catholique de Bottens; PP 141, Bibliothèque médicale de Romainmôtier; PP 142, Rochaz (Eugène); PP 161, Bignens (Ernest); PP 178,

Meyrat (Francis); PP 224, Bibliothèque de la paroisse catholique d'Assens; PP 348, PP 405, Bibliothèque paroissiale de Dommartin; PP 350, Bibliothèque paroissiale de Trey; PP 372, Bibliothèque famille Monod. PP 388, Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, legs Robert Nicolet; PP 419, William Rusterholz (William); PP 443, Géographie bibliophilique d'un appartement bourgeois vaudois. PP 453, Bibliothèque de la paroisse catholique de Rolle; PP 516/1270-1354, Bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Église libre; PP 526, Bibliothèques de Romainmôtier. PP 530, Château de Coinsins; PP 548, Junod (Louis); PP 557, Bibliothèque de la Société de développement de Romainmôtier; PP 562 (Vuilleumier, Charles-Henri et Pierre-Henri); PP 881 (Rollan, Jack)

Illustrations-Légendes

Photographie de la bibliothèque, Olivier Rubin, 2018

Le plus ancien volume de la bibliothèque, [CYRILLUS], divi Cyrilli, *In Evangelium Ioannis commentaria*, traduit par Georges Trapezontius, Bâle, Andreas Cratander, 1524. Sur la page de garde, on lit « Ad usum Frederici Sonney, Echallens » et à la fin du livre « hunc librum emi a bibliopola 8 fl[orins] 6 s[ols] 1593, Elias Peroletus, Lausannensis. Livre semblant avoir survécu à un incendie, PP 840/23

39. Quand il ne reste que les archives pour témoigner

Des Musées qui trouvent refuge aux ACV

L'« Audiorama, musée suisse de l'Audiovisuel » fut créé en 1982 et déclaré d'intérêt national en 1988. Installé pendant 33 ans de manière confidentielle dans les locaux de la Radio suisse romande à Lausanne, il put prendre une certaine expansion en s'installant, en 1992, dans le Grand Hôtel de Territet. Malheureusement, trop décentré, mal servi par la vétusté des locaux, il n'a jamais trouvé un public suffisant et fut définitivement fermé en 2015, malgré l'intérêt de ses collections historiques de quelque 6'500 machines audiovisuelles, qui vont du phonographe de 1877 aux magnétoscopes Nagra les plus perfectionnés, des récepteurs de radio Paillard aux premiers téléviseurs suisses Adelpha, sans compter le premier émetteur public du pays, installé au Champ de l'Air à Lausanne (1922), etc. Cette collection unique a été en grande partie transmise au « ENTER Museum », musée national des ordinateurs et de la technique, à Soleure.

Quant aux archives écrites de l'« Audiorama », elles ont été transmises en 2015 aux ACV à l'instigation de Jean-François Cosandier, membre du Conseil de fondation du musée. De quoi documenter la malheureuse histoire d'un échec muséal.

Fiche signalétique: PP 1068, 7,5 mètres linéaires. Donation. Depuis avril 2015.

Fonds apparentés: P 191 (Musée national suisse de l'audiovisuel); PP 759, Sulser (Christian), journaliste à la Radio Suisse Romande dès 1957; PP 830 (Fondation Neumann); S 31, Chef du Département de l'instruction publique et des cultes. Notamment, Radio-télévision: rapports, documents (rapport Hayek, dossier du cinquantenaire, séminaire des cadres) et procès-verbaux (1966-1973); SB 39, Chef du Département de l'instruction publique et des cultes. Notamment, Société de radiodiffusion et de télévision romande (SRTR): 1973-1983 et Société suisse de radiodiffusion et de télévision (SSR): 1973-1981.

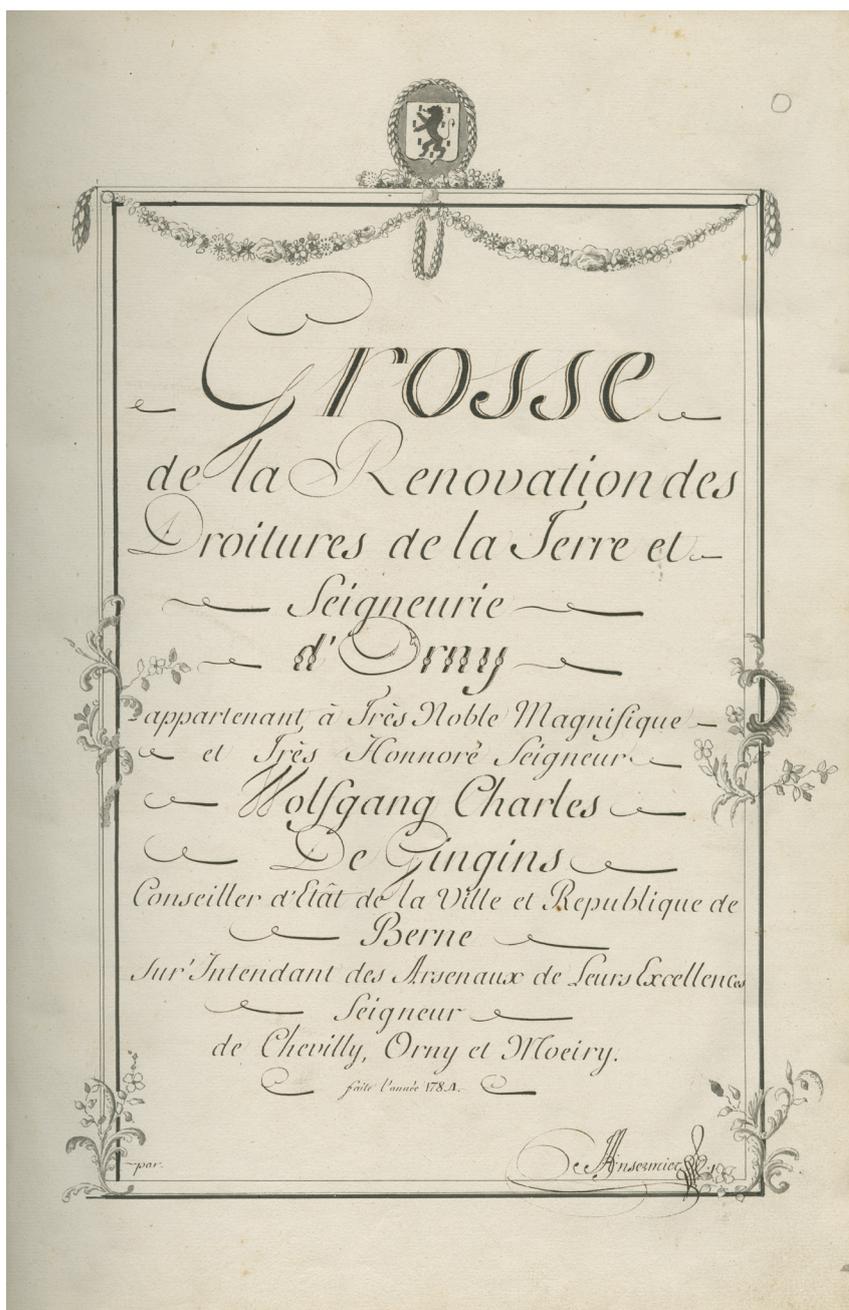
VII DES FONDS QUI INTERROGENT SUR LES POLITIQUES D'ACQUISITION

Illustrations-Légendes

« Convocation à l'Assemblée constitutive, Hôtel Mirabeau, Lausanne, 12 janvier 1983, 15.00 », signée par le président de la fondation Gilbert de Montmollin, PP 1038/11

« Un saut vers l'avenir - Vocation, structure, positionnement, projets, promotion », rapport de Gilbert Grandchamp, directeur de l'Audiorama, Montreux-Territet, 30 juin 1999, 8 folios ronéotés, PP 1038/33

Un des nombreux rapports visant à préciser et dynamiser l'action de l'Audiorama



Grosse de reconnaissances concernant Orny, années couvertes 442-1785, PP 677/1

1. Des archives sur le pavé de Paris

Voici en quels termes, Antoine Bourroilh, archéologue, annonçait, le 4 décembre 2017, à Gilbert Coutaz, sa découverte de documents sur le pavé parisien :

J'habite Paris, à proximité de la rue La Bruyère. Il y a quelques années, j'ai pu reconnaître sur le trottoir de cette même rue ce que l'on peut appeler le débarras d'une cave : entassé sans ménagement et pêle-mêle tout un lot d'affaires.

Dans ces affaires je reconnus dans une vieille valise des archives familiales : il s'agissait du travail de généalogie effectué par Jean-Pierre Forney. Étant alors moi-même à l'époque chercheur en histoire (archéologie), je décidai de préserver le lot et gardai la valise chez moi. Les années passant, je ne savais pas très bien qu'en faire jusqu'au jour où j'ai découvert que Jean- Pierre Forney avait fait don de toute une partie de ces archives à votre établissement (référence PP 763).

Je serais très heureux de pouvoir terminer son oeuvre en complétant cette collection avec ces documents. En particulier, deux albums de photographies anciennes réalisés par le père de Jean- Pierre Forney. Le travail est très très touchant : il s'agit quasi exclusivement de photographies d'avant-guerre, les scènes étant commentées, avec parfois des adresses du père au fils à travers les années...

Redécouvrant la photographie argentique moi-même, je serai très heureux de savoir ces albums conservés en l'état et je pense que Jean-Pierre Forney, si passionné de l'histoire de sa famille, le serait aussi. Je souhaite donc faire don du contenu de cette valise à vos services.

En fait, les 10 classeurs et 3 boîtes d'archives constituaient les résultats aboutis des recherches généalogiques conduites par Jean-Pierre Forney qui avait confié aux ACV, entre 2000 et 2007, des documents sur les membres de sa famille et des résultats intermédiaires de ses recherches. La trouvaille de Paris livre la clef des travaux généalogiques et permet de doter le fonds d'archives de documents exceptionnels sur la famille.

Fiche signalétique : PP 763 (Forney, Jean-Pierre), 2,50 mètres linéaires. Donation. Depuis septembre 2000.

Illustrations-Légendes

Éléments généalogiques réunis par Jean-Pierre Forney, 2010, PP 763/87/1

2. Quand un des principaux chefs de Bourla-Papey garde un document qu'il devait détruire et devient conseiller d'Etat : Henri Jean Potterat (1756-1826)

Le document provient de la famille Potterat, originaire de Cully, et dont le mari de Gertrude Potterat, Marc-Henri, a hérité. Nous ignorons précisément comment il est entré en possession de la famille. Paradoxalement, sa conservation est peut-être le fait de l'action du notaire Henri Jean Potterat (1756-1826) qui fut l'un des principaux chefs des Bourla-Papey. Juge au Tribunal du canton, en 1798, destitué en 1802, certainement pour avoir brûlé les archives féodales de La Sarraz. « Alors que les autres chefs du mouvement s'enfuient, il a seul le courage de se constituer prisonnier. Condamné à six ans de réclusion, il doit au retour de Monod d'être amnistié au bout de six mois (...). Il rentre alors en triomphateur dans son cercle, qui en avril 1803 l'élit député direct au Grand Conseil; la même année, le gouvernement le nomme juge de paix de La Sarraz et deux ans plus tard, il est élevé au Tribunal d'appel ». Après avoir refusé son élection au Petit Conseil, il est enfin un conseiller d'Etat en 1824, jusqu'à sa mort en 1826. De par ses charges, il fut en contact avec la région de La Sarraz, deux membres de la famille Potterat étant originaires d'Orny.

Fiche signalétique : PP 677 (Potterat, famille), 0,15 mètre linéaire. Donation. Depuis septembre 1998.

Illustrations-Légendes

Plus qu'une grosse de reconnaissances, c'est un véritable livre d'histoire de la baronnie de La Sarraz et des droits de la famille de Gingins sur Orny, couvrant les années 442 à 1785. Le registre est la mise au propre du volume conservé sous la cote P Château de La Sarraz C 543/4. En 1623, à la suite du décès de Joseph de Gingins, la baronnie de La Sarraz fut démembrée. Orny et Pompaples formèrent la seigneurie d'Orny, part du second fils de feu Jean-François de Gingins. En 1760, la seigneurie revint à Wolfgang Charles de Gingins, seigneur de Chevilly et dernier seigneur d'Orny qui entreprit la rénovation de ses droits, 1784, PP 677/1

3. Le registre des mœurs / reconnaissances d'enfants naturels de la paroisse de Corsier

Le 22 juin 2018, Alain Foucal, de Winterthour, annonce par téléphone à Gilbert Coutaz, qu'il entend donner un registre qu'il a acquis chez un brocanteur, concernant le cercle de Corsier. L'examen démontre rapidement qu'il s'agit en fait d'un registre des mœurs / de reconnaissances d'enfants naturels, 24 septembre 1817-26 juin 1841, relevant du fonds d'archives de la Justice de paix de Corsier (SC 103). L'inventaire du fonds atteste un premier registre des mœurs de 1841-1867, suivi d'une lacune pour les années 1868-1932. La séquence reprend avec un registre débutant en 1933. Voulant éviter la perte en cas d'envoi postal, Alain Foucal confie à un des collaborateurs des Archives de l'Etat de Zurich le soin de remettre en mains propres le document à Gilbert Coutaz. La transmission se fit, à Sion, le 14 septembre 2018, à Sion, lors de l'Assemblée générale de l'Association des archivistes suisses. Le registre est désormais consultable sous la cote SC 103/87/1.

Fiche signalétique: P 1000/335, transféré sous SC 103/87, 0.05 mètre linéaire. Donation. Depuis septembre 2018.

Illustrations-Légendes

Registre des mœurs. Cercle de Corsier: procès-verbaux des auditions, des conciliations, expéditions des décisions, 24 septembre 1817-26 juin 1841, PP 1000/333

L'Avançon à Drex, du 17 au 23 juillet 1910.



La route communale, rive droite, emportée. En la vue.



Dégagement des graviers obstruant le pont en béton armé (pont aux Râpes)



Ancien emplacement du pont métallique emporté et transporté complet à 700 m. plus aval.



Même point, le haut de la rue de l'Avançon

Les dérèglements climatiques de l'année 1910, du canton de Vaud, P 1000/312 (=T 555/1)

Une mémoire qui vaut plus par ses silences que par ses témoignages

C'est un cas singulier, pour ainsi dire exceptionnel, d'un fonds d'archives qui ne reflète pas le parcours professionnel d'un homme dans les hautes responsabilités administratives et dans une période particulièrement troublée et tendue. Quand on sait le rôle qu'il a joué sur le plan cantonal et fédéral, on peut s'étonner de ce manque d'informations, que ce soit sur ses opinions politiques ou sur ses actions, notamment pendant la deuxième guerre mondiale. En fait, le fonds a été accepté pour ce qu'il n'apporte pas!

Robert Jaquillard, fils de Maurice Jaquillard et d'Elisabeth (Mahler), est né à Lausanne le 31 janvier 1886. A la fin de ses études secondaires, effectuées à Liestal, en Suisse alémanique, il travaille, de 1908 à 1909, comme secrétaire à l'administration générale de la commune de Lausanne, puis comme greffier substitut et greffier du juge informateur de Lausanne jusqu'en 1918. Pendant les années de guerre, il occupe les fonctions de greffier du juge d'instruction fédéral extraordinaire avant d'être lui-même nommé juge d'instruction fédéral extraordinaire ad interim. Le 15 octobre 1918, à l'âge de 32 ans, il entre au Département de justice et police, où il restera en fonction pendant 33 ans. D'abord chef du service de police, il est chargé une année durant du service administratif et pénitentiaire (19 août 1921) puis, le 1^{er} janvier 1922, il prend la direction de la police de sûreté. Près de 20 ans plus tard, le 1^{er} janvier 1941, il est promu Chef du Service de la Sécurité publique et Commandant de la police cantonale. En janvier 1951, Robert Jaquillard, gravement malade, demande à être relevé de ses fonctions pour le 31 juillet de cette même année. Il meurt, quelques mois avant sa retraite, le 17 avril 1951. Haut gradé dans l'armée suisse, le Colonel Robert Jaquillard a occupé la charge de Chef du Service de contre-espionnage entre 1939 et 1945, mais ce n'est que le 3 mars 1949 qu'il sera, à sa demande, officiellement relevé de ses fonctions.

Outre ses fonctions au département de justice et police, Robert Jaquillard a aussi rempli à plusieurs reprises diverses missions pour le Conseil fédéral. En septembre 1931, il a été délégué à la session de la Commission internationale de la police criminelle à Paris et en avril 1935, il s'est vu confier une étude pour la création d'une police fédérale. Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud lui attribue la direction du service de police lors de conférences internationales (Conférence pour la Paix d'Orient, Lausanne, 1922-1923, Conférence des Réparations, Lausanne, 1932, Conférence des Détroits, Montreux, 1936, Conférence des Capitulations en Egypte, Montreux, 1937).

Fiche signalétique : PP 736 (Jaquillard, Robert), 0,30 mètre linéaire. Donation. Depuis août 2000

Illustrations-Légendes

Fac-similé de la lettre du Général Henri Guisan à Robert Jaquillard, 1947, PP 736/4/4

Lettre de remerciements du Conseil d'Etat vaudois, 28 janvier 1951, PP 736/4/8

Aux origines de l'écrit : un document de 1011-1012, en mains familiales

Document faisant partie d'un lot de 110 parchemins principalement de nature notariale, de 1011 à 1785, 20112 et rassemblés probablement par Alexandre François Louis Wagnon (1749-1821), de L'Isle, premier inspecteur forestier du canton de Vaud, chargé en 1798 de rapatrier les archives vaudoises de Berne à Lausanne. Il a été intégré aux textes édités et commentés pour la première fois dans la thèse d'Alexandre Pahud, *Le couvent de Romainmôtier du début de l'époque clunisienne à la fin du XII^e siècle. Etude archivistique, diplomatique et historique, suivie de l'édition du chartrier*, Lausanne : Société d'histoire de la Suisse romande, 2018, pp. 58-63, 639-640 (Mémoire et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, série 4, XVI).

Fiche signalétique: PP 904 (Wagnon, Mayor et Agassiz, familles), 2,40 mètres linéaires. Achat. Dès octobre 2008.

Illustrations-Légendes

PP 904/22 : Béroard donne au couvent de Romainmôtier tout ce qu'il possède à Agiez, à savoir un chesal avec une maison et une vigne, des journaux de terre arable et des charretées de foin

1. Les inondations de 1910

Le canton de Vaud a subi successivement des inondations les 19 et 20 janvier 1910 (La Côte, au pied du Jura dès Nyon à Concise, dans les vallées de la Venoge, de l'Orbe et de la Broye); le 18 juillet (Aigle, Bex, Ollon et les Ormonts); le 15 août (Ependes). Les coûts des dégâts se montèrent à CHF 3 440 000.-.

Fiche signalétique: P 1000/312 (Inondations dans le canton de Vaud), 0,05 mètre linéaire. Achat. Depuis octobre 2017..

Légende

Photographies de Bougy-Villars; viaduc d'Allaman; La Venoge à hauteur de Denges, Bussigny, Echandens, Cuarnens, du moulin de Saint-Sulpice, de la voie ferrée de Cossonay, sous Cossonay; Ormont-dessus; L'Avançon à Bex; Le Bey de Sérissou; La Gryonne; le torrent de la Lavanche; La Glâne, à hauteur de Missy, Gletterens-Corcelles, Ressudens; Villars-les-Friques. Arrêté du 26 juillet 1910: Collecte dans le canton de Vaud en faveur des victimes des inondations, chiffres parus dans la Feuille des avis officiels. Canton de Vaud. Récapitulation des dommages causés aux propriétés particulières par les inondations en 1910 et secours accordés.

2. Quand les ouvriers saluent l'action de leur patron

Monsieur Ernest Paillard!

Fiche signalétique: P 1000/322 (Paillard, Ernest), 0,05 mètre linéaire. Achat. Depuis avril 2018.

Légende

Anonyme: « 1869-1919. A Monsieur Ernest PAILLARD Chef de la Maison E. Paillard & Cie, à Sainte-Croix. A l'occasion du Cinquantenaire de son activité comme fabricant - Hommage offert par les trois cent cinquante employés et ouvriers actuels de l'usine en faible témoignage de leur reconnaissance », Genève: Atar (1919).

3. Chronique des Ormonts

Relation dédiée à ses parents Charles Pernet (22 juillet 1829-1899) et Julie Susanne Louise Pichard Masson (6 novembre 1830) par Emile Constant Pernet, née le 26 septembre 1869, pour les années 1887-1900 : « L'idée de consigner, dans un Recueil, les notes qui vont suivre m'est venue de mon vénéré père. Je commençai donc ce Mémoire, ici, dans notre maison de Vers-L'Eglise, où je suis né; ici, où je me suis abandonné à la pleine jouissance du passé. Malheureusement, ce « Livre de raison et mémoriaux », à la manière du châtelain Pernet, sera sans ordre et presque sans suite. Il peut être utile quand même, et d'autres pourront s'en servir pour écrire l'histoire des Ormonts. On aurait tort d'exiger de moi davantage. C'est dans ce sens que j'ai cherché à retenir le souvenir des faits qui se sont passés dans notre vallée, en me servant des documents que nous possédons et de la tradition orale. Voilà donc un mélange qui impose la nécessité d'un triage entre ce qui est vrai et ce qui est faux. Tel est le travail qu'il s'agira de faire, avant d'élever le Monument des « Annales Ormontoises ».

Fiche signalétique: P 1000/309 (Chronique des Ormonts de Constant Emile Pernet). Achat. Depuis décembre 2017.

Légende

Sujets abordés, dans l'ordre de leur apparition, sans être exhaustif : Chant des Ormonts; la châtelaine d'Aigremont; Notes concernant la paroisse d'Ormont-dessus; La Réformation; Pasteurs de la paroisse; Actes concernant l'Eglise et la Paroisse; Mesures anciennes, Monnaies; Coutumes des Ormonts; Etymologie du mot Ormont; Les cloches de l'Eglise d'Ormont-dessus; La Révolution helvétique et les Ormonts; Température, chute de neige, etc.; Statistiques des baptêmes, décès et mariages; De 1867 à 1871; Ecoles et fêtes scolaires; Fête du Centenaire (24 janvier 1898); La louable Société des chantres; Histoire et armoiries; Abbayes; Le château d'Aigremont; Manifestation en l'honneur de Charles Pernet, après 47 années d'enseignement, 4 décembre 1898; 1899; Famille Du Maine (Du Mayne); « Il y a Pernet et Pernet »; Accidents; Le Combat de la Croix, 5 mars 1798, Etat des citoyens du district d'Aigle;; Dix-neuf mars 1900; Documents des Archives paroissiales et communales; Divers extraits; Victimes du Lavanchex; Famille Forneret; La Réformation aux Ormonts; Les Pestes à Ormont; Reconnaissances; Procédure criminelle; Testaments, Régime bernois.

Les notes manuscrites, photographies, coupures de presse volantes ont été réunies dans 1 enveloppe. Une autre enveloppe regroupe les attestations de cours suivis par Emile Constant Pernet au Collège de France (1891-1893) et à l'École pratique pour Hautes Etudes, à Paris (1891-1893, 1912), de son travail au Cabinet juridiques franco-russe, à Saint-Petersbourg, en qualité de docteur en droit, entre 1902-1915; de son remplacement comme enseignant dans les années 1916-1917 dans les écoles et écoles supérieures de jeunes filles d'Aigle et de Vevey; deux portraits photographiques d'Emile Constant Pernet en 1885 et 1897 et 1 de Charles Pernet; un échange de lettres entre Emile Constant Pernet de le Professeur Loévinsson-Lessing (1925).

L'exposition des Archives cantonales au fil des années

2003

Le Centenaire du Centenaire

Célèbre la création du canton de Vaud et son entrée dans la Confédération

2005

Crime et châtements aux ACV selon les sources des XIX^e et XX^e siècles

Expose le fonds de la délinquance et porte sur des cas résolus ou non

2007

Quand l'héraldique prend ses quartiers

Porte sur les fonds d'héraldique et de généalogie des ACV

2009

Des coulisses à la lumière. 19 mois de chantier sous l'oeil du photographe

Retrace en photographies les différentes étapes du chantier d'extension des ACV

2002

Un bâtiment en mutation

Étapes en photographies du chantier qui s'est déroulé entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2001

2004

Le singulier aux Archives cantonales vaudoises

Présente toutes sortes d'objets surprenants conservés aux ACV

2006

Supercherie et mystification. Les faux aux ACV

Montre les faux en tant qu'outil diplomatique pour la découverte de la vérité

2008

Vaud se (re)présente. Flâneries cartographiques

Montre cartes et plans des siècles d'or de la cartographie (XVII^e - XIX^e siècle)

2010

Incursions photographiques. L'administration cantonale vaudoise dans l'objectif

Présente l'histoire de l'administration cantonale vaudoise

2011

Le livre? Aux archives!

Commemoration de la date du premier texte imprimé dans le Pays de Vaud (1481). La question de la place de l'imprimé jusqu'à nos jours est abordée

2012

Line & la Mode de 1943 à 1988 dans la presse lausannoise

Présentation des dessins de Jacqueline Jonas qui illustre les catalogues de magasins d'habits

2013

Vaud vu du ciel 1930-1960

Photos aériennes et de meetings prises par le pilote Alphonse Kammacher et son fils

2014

Entre mémoires et commémorations, les Archives cantonales vaudoises en 2014

Commemoration de la fondation des ACV et de divers grands événements

2015

Les temps changent!

Tout fout le camps?

La conservation à l'ère du numérique

La reproduction et la conservation de l'information à l'ère numérique, illustrée par Mix&Remix

2016

Archives psychiatriques «Faut-il consulter?»

Présentation des dossiers des archives psychiatriques et mise en lien avec l'art brut

2017

Louis Dumur (1863-1933), homme de lettres d'origine vaudoise et grand témoin de son époque

Présente la vie et l'oeuvre de l'écrivain Louis Dumur

2018

Hier au quotidien, photographies de Hélène Tobler

Travail photographique de la photographe-reporter Hélène Tobler

2019

Salut les donateurs Vers des archives citoyennes

Invitation à déposer des documents aux Archives

